LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : 32 pages de programmes et de commentaires

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12960 – 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 28-LUNDI 29 SEPTEMBRE 1986

Du blé européen pour Moscou

Moins d'une semaine après la conférence ministérielle de Punta-del-Este (Uruguay), sur les conditions futures du commerce international, la Communauté européenne fait un geste pour indiquer qu'elle ne baisse pas sa garde face à l'offensive des Etats-Unis sur les marchés céréaliers. En augmentant les subventions à l'exportation – les restitutions, dans le jargon communautaire, – elle a permis l'exportation de 1 million de tonnes de blé vers l'URSS.

La commande soviétique passée à l'Europe est une claque pour le président Reagan. Contre l'avis du secrétaire d'Etat, M. George Shultz, il avait accepté, pour des raisons de politique intérieure, d'inclure l'URSS dans la liste des pays pouvant bénéficier de céréales à des conditions de faveur. L'Union soviétique n'a pas encore répondu à cette offre, qui expire le 30 septembre.

Plus que jamais dans un marché atone, Moscou est maître du jeu et le restera, paradoxalement, tant que ses objectifs ambitieux en matière de production céréalière ne seront pas atteints. La demande solvable va se réduisant, avec la montée en puissance des agricultures indienne, chinoise ou philippine. Elle diminue aussi parce que les débouchés industriels ou alimentaires des différentes plantes sources de protéines sont de plus en plus interchangeables. (Le blé exporté au long cours sert essentiellement à nourrir les animaux d'élevage.)

Dans ce contexte, les Etats-Unis et l'Europe se retrouvent face à face, avec des exportations en déclin et des stocks coûteux. A Punta-del-Este, les pays membres du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) sont convenus d'inclure le commerce agricole dans les négociations sur les réductions tarifaires. Chacun s'est réjoui des conclusions de cette conférence, les Etats-Unis plus que d'autres, d'autant plus aisément que la véritable négociation n'est pas entamée. En attendant, le match continue avec une violence accrue par l'engorgement des marchés, entraînant des situations douloureuses pour les producteurs et conduisant à des politiques de récession de la production aux conséquences sociales difficilement supportables.

Le prochain test sera l'Espagne. La Commission européenne semble s'être engagée à ne pas renouveler l'accord passé entre l'Europe et les Etats-Unis qui donnait au maïs américain un accès privilégié au marché espagnol pendant six mois. Ce compromis limité dans le temps n'a pas modifié la position de Washington, qui entend conserver sa part du marché ibérique en dépit de l'entrée de l'Espagne dans la CEE.

Les deux parties n'ont plus que trois mois pour trouver un arrangement, et cette négociation-là risque de donner le ton et de servir de référence pour les marchandages plus vastes qui sont encore à venir dans le cadre du GATT.

En attendant un désarmement douanier concerté ou une éventuelle reprise du marché mondial, que les experts prévoient en se gardant bien d'en fixer la date, l'onéreuse escalade se poursuit. Les stocks comme la productivité augmentent grâce aux fantastiques progrès génétiques. Et le scandale de la faim demeure.

(Lire page 14.)

La déclaration de M. Chalandon et le rôle de Mgr Capucci

Terrorisme : fermeté du pouvoir face aux rumeurs de tractations

L'activité de Mgr Hilarion Capucci, ancien vicaire grec-catholique de Jérusalem, ne fait pas l'unanimité au sein du pouvoir. Si ce prélat proche du président syrien a pu rencontrer M. Pandraud, ministre de la sécurité, avant et après avoir rendu visite à Georges Ibrahim Abdallah sans sa cellule, l'Elysée s'est étonné, le vendredi 26 septembre, « des facilités exceptionnelles » qui lui ont été accordées. Le garde des sceaux, M. Chalandon, a souhaité que Georges Abdallah soit jugé par la cour d'assises dès le mois de février, manifestant ainsi la fermeté du gouvernement.

S'il n'est pas sûr que Georges Abdallah sera jugé, comme le souhaite le garde des sceaux, dès le mois de février, une chose est certaine : le gouvernement ne veut plus entendre parler de compromis judiciaire. Il fallait que cela fût dit après la valse-hésitation du mois de juillet et l'« *extravagante visite* », comme dirait M. Lionel Jospin, de Mgr Hilarion Capucci à Georges Ibrahim Abdallah dans sa cellule de la Santé.

Une « visite » peu appréciée par l'Elysée, qui s'étonne des « *facilités exceptionnelles* » accordées au vicaire patriarcal. Une « visite », enfin, dont on a pu se demander – le garde des sceaux s'est efforcé de couper court à cette interprétation – si elle n'ouvrait pas la voie à une transaction. Pour sa part, Mgr Capucci, qui ne se considère pas comme « en visite » mais « *en mission* », pense que des « *négociations* » sont en cours.

Le message délivré par M. Albin Chalandon se veut pourtant de fermeté; il est destiné, a expliqué le garde des sceaux, à dissiper « *l'atmosphère empoisonnée qui entoure cette affaire* ». On aurait pu légitimement se méprendre. La justice n'a pas toujours fait preuve de la détermination que M. Chalandon a manifestée en révélant qu'il avait prescrit au procureur de la République de « *prendre des réquisitions afin de faire renvoyer Abdallah devant la cour d'assises* ». De source sûre, on avait au contraire appris, au cours de l'été, que le parquet de Paris avait été prié d'étudier dans quelles conditions Georges Abdallah pourrait bénéficier d'un non-lieu.

BERTRAND LE GENDRE.

(Lire la suite page 16.)

De 4 à 10 milliards de francs de dépenses en moins

Nouveau plan d'économies pour la Sécurité sociale

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, doit consulter, la semaine prochaine, les partenaires sociaux sur un plan d'économies qui pourrait atteindre de 4 à 10 milliards de francs en 1987 pour le régime général de la Sécurité sociale. Après mise au point, des projets de décret pourraient être présentés à la Caisse nationale d'assurance-maladie dès la semaine suivante. M. Séguin veut limiter les remboursements de médicaments à 100 %, en « reclasser » d'autres et augmenter le forfait hospitalier. D'autres mesures sont « en réserve » pour le cas où celles-ci se révéleraient insuffisantes.

Le premier objectif des projets gouvernementaux demeure la limitation des remboursements à 100 %. Le ministère des affaires sociales a renoncé à attendre des propositions de la Caisse nationale d'assurance-maladie des salariés (CNAM), le président de celle-ci, M. Maurice Derlin (Force ouvrière) ayant été contraint par son organisation syndicale de revenir en arrière. Le gouvernement a opté pour une suppression de la « *vingt-sixième maladie* », qui permet d'obtenir le remboursement total des dépenses restant à la charge de l'assuré lorsque celles-ci dépassent 80 F par mois sur six mois au moins.

Parallèlement, la liste des vingt-cinq maladies graves donnant droit aussi à remboursement total serait révisée et l'on supprimerait un certain nombre d'exonérations « administratives » (par exemple celles accordées à des ayants droit de titulaires de pensions d'invalidité). Mais la formule définitive ne sera décidée qu'après consultation : on pourrait ainsi se contenter de doubler le seuil des dépenses nécessaires pour obtenir la prise en charge totale par la Sécurité sociale. Ou n'accepter cette prise en charge qu'au-dessous d'un certain plafond de ressources. Selon l'option retenue, l'économie pourrait aller de 1 à 2 milliards de francs pour le régime général.

Mais cette restriction des remboursements à 100 % devrait se doubler d'une deuxième limitation : la prise en charge ne vaudrait plus, sauf exception nécessitant un accord préalable, pour les « *médicaments de confort* » remboursés normalement à 40 % – ou moins – par l'assurance-maladie.

GUY HERZLICH.

(Lire la suite page 15.)

Première consultation ouverte à tous les partis légaux

Réveil politique en Turquie

Des élections législatives partielles ont lieu le dimanche 28 septembre en Turquie. Pour la première fois depuis le coup d'Etat de 1980, tous les partis légaux pouvaient présenter des candidats.

ANKARA
correspondance

« *Des anarchistes ! une croisade contre moi !* », M. Turgut Ozal, premier ministre, s'est fait menaçant en dénonçant l'assaut généralisé contre sa politique qui a marqué la fin de la campagne électorale en vue des élections législatives partielles du 28 septembre. Elles concernent près de 15 % du corps électoral et constituent un test dont l'enjeu va au-delà de la simple approbation ou désapprobation de la politique gouvernementale. C'est en effet la première consultation législative à laquelle participent tous les partis légaux. Elle a été l'occasion du retour en force des anciens dirigeants des partis politiques dissous, en principe frappés d'interdit par la Constitution.

La majorité dont le Parti de la mère patrie (ANAP) de M. Ozal dispose au Parlement (231 sièges sur 400) ne sera pas remise en question par le mouvement des 11 sièges à pourvoir. Pourtant, les déclarations du premier ministre tendant à minimiser l'importance de la consultation sont démenties par l'impressionnante campagne à l'américaine qu'il dirige : avion, bandes vidéo, convois sonorisés, l'ANAP n'a pas lésiné sur les moyens pour défendre ses réalisations. Le renforcement, sous un régime civil, de la sécurité constitue encore aujourd'hui un atout majeur auprès d'une population qui ne veut à aucun prix d'une réédition de la flambée terroriste de la fin des années 70, qui fit plus de 5 000 morts. L'état de siège en vigueur en 1983 dans les 67 provinces du pays ne l'est plus aujourd'hui que dans cinq. La priorité donnée par les plus larges secteurs de la société aux idées de développement trouve un écho dans les succès économiques revendiqués par le gouvernement. Annonçant un taux de croissance annuel de 7,8 % – contesté par l'opposition et par le patronat, – la propagande électorale de l'ANAP rappelle, avec force chiffres et schémas, la croissance des exportations, les progrès de la production d'électricité et de ciment, la multiplication des moyens de transport et des télécommunications jusque dans les villages les plus isolés, les réalisations municipales. Elle ne tient pas compte des changements importants intervenus depuis quelques mois et qui risquent de saper une politique dont l'objectif affirmé de développement passe par une intégration accrue au marché international.

La chute des exportations sur les marchés moyen-orientaux et l'aggravation du déficit de la balance commerciale compromettent le redressement de la balance des paiements. Le crédit retrouvé sur les places étrangères par le paiement des dettes contractées – l'un des arguments majeurs de M. Ozal, – s'est fait au prix d'un accroissement considérable de la dette à court terme. L'augmentation récente de la consommation compromet la lutte contre l'inflation, qui devrait être supérieure à 30 % en 1986. Les inégalités s'accroissent dans une population dont le revenu annuel par tête n'est que de 1 000 dollars. Le taux de chômage est évalué à 20 %. Conscient de l'existence d'un mécontentement social révélé par les premiers sondages électoraux, le premier ministre a depuis défini sa formation comme un « *centre mobile* » susceptible d'infléchir sa politique dans un sens plus social si cela est nécessaire pour barrer la route à la gauche.

La priorité des questions économiques laissait, en effet, attendre un affrontement entre l'ANAP et le principal parti d'opposition de gauche, le Parti populiste social-démocrate (SHP) de M. Erdal Inonu.

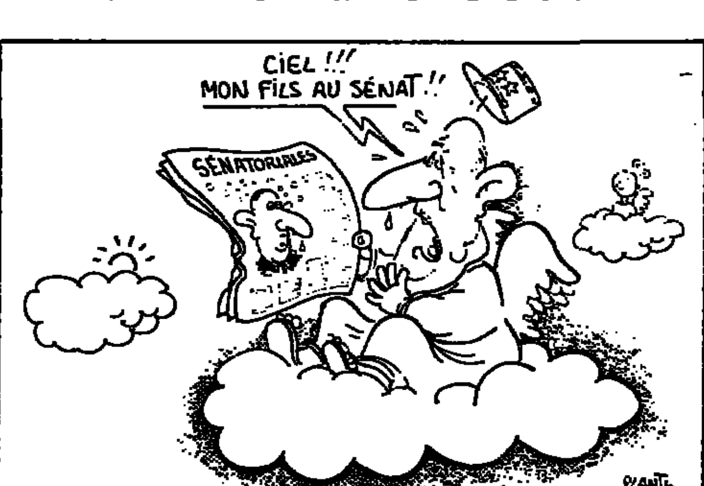
A l'entrée du Luna Park d'Istanbul, où se tient un meeting électoral du SHP, une banderole attire l'œil des passagers des minibus, sur la grande avenue qui conduit aux banlieues ouvrières. « *Ils disent : « C'est les cousins, » c'est les copains ! » A vous de dire : « Non aux coquins... » Votez SHP !* » Allusion aux affaires de corruption qui ont défrayé la chronique depuis trois ans et qui auraient, selon l'opposition, assuré l'enrichissement spectaculaire de certains des candidats de l'ANAP.

MICHEL FARRÈRE.

(Lire la suite page 4.)

Au Sénat et en Haute-Garonne

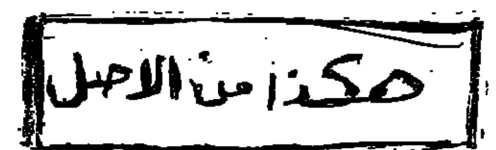
Week-end électoral

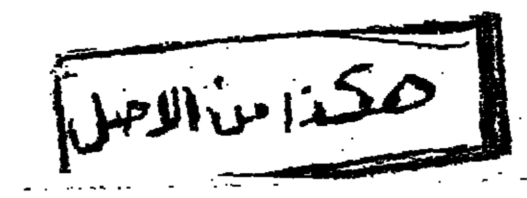


Les élections sénatoriales destinées à pourvoir cent vingt sièges dans les trente départements et territoires appartenant à la série renouvelable, dans trois départements n'appartenant pas à cette série mais où un siège est vacant et pour les Français de l'étranger, devraient se traduire au Sénat par un effritement de l'influence du PC et dans une moindre mesure de celle du PS, essentiellement au profit du RPR.

Ce même dimanche 28 septembre, huit sièges de députés sont à pourvoir en Haute-Garonne (le Conseil constitutionnel avait annulé les élections de mars), où M. Lionel Jospin met en jeu son avenir et celui des socialistes, face à M. Dominique Baudis.

(Lire nos informations page 5.)





Dates

RENDEZ-VOUS

Lundi 29 septembre. – *Suède :* grève illimitée du secteur public.
Grande-Bretagne : congrès du Parti travailliste à Blackpool.
Niger : conférence des Etats membres d'Air Afrique à Niamey.

Mardi 30 septembre. – *Washington :* assemblée annuelle de la Banque mondiale et du FMI.
Ottawa : visite au Canada du ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevarnadze.

Mercredi 1er octobre. – *Casablanca :* assemblée générale des maires francophones.
Tunisie : entrée en vigueur de l'accord sur le déblocage des biens français.
Berlin-Est : imposition du visa aux voyageurs en transit vers la RFA.

Jeudi 2 octobre. – *Hambourg :* réunion de l'Internationale libérale.
Rabat : visite de M. Jacques Chirac au Maroc.

Vendredi 3 octobre. – *Mexique :* visite du ministre soviétique des affaires étrangères.
Corée du Nord : visite du président chinois.

Il y a cinquante ans

Franco devient chef de l'Etat

MÊME si le nom du général Franco se confond avec le souvenir de la guerre civile dont il sortit vainqueur, plus de deux mois s'écoulent entre le début de cette guerre, il y a cinquante ans, et le moment où il prend le pouvoir pour trente-neuf années. Le futur Caudillo ne compte pas parmi les instigateurs principaux de cette lutte fratricide. Il sauve ses collègues insurgés d'un enlisement qui aurait pu leur être fatal, pour mieux s'imposer ensuite comme leur arbitre « providentiel ». Soulevés contre les autorités républicaines depuis le 18 juillet 1936, les militaires espagnols restent toujours sans chef véritable quand s'achève l'été de cette année fatidique. Et c'est seulement le 1er octobre que l'Espagne « nationale » s'en découvre un, en apprenant que *« Don Francisco Franco a été nommé chef du gouvernement de l'Etat espagnol »*. La nouvelle ne surprend guère. Mais bien peu savent qu'elle est le fruit d'une sorte de coup d'Etat au sein même de l'armée factieuse.

La conjuration militaire a d'abord un « directeur » en la personne du général Mola, qui noue les fils du complot puis dirige les opérations, depuis Pampelune, durant les premières semaines de la guerre. Pendant quarante-huit heures, elle semble aussi avoir un chef politique avec le général Sanjurjo, héros d'un premier putsch antirépublicain avorté en 1932. Mais cette grande figure décidément maladroite disparaît le 20 juillet 1936. Le petit avion qui doit transporter Sanjurjo du Portugal en Espagne s'écrase au décollage, surchargé par ses valises bourrées d'uniformes de gala. Resterait en principe le général Goded, dont la popularité relative ferait un suppléant plausible. Mais lui aussi devient indisponible d'entrée de jeu. Il tombe aux mains des républicains, dès le deuxième jour du soulèvement qu'il est censé conduire à Barcelone.

Bonaparte quadragénaire

Franco effraie pour de multiples raisons. Aussi nombreux que les royalistes, les généraux fascisants ou partisans d'une République conservatrice le soupçonnent d'œuvrer au retour du souverain exilé en Italie. Tous surtout, monarchistes aussi bien qu'antimonarchistes, le redoutent en vertu de l'étendue même de son prestige professionnel et social. Jeune quadragénaire souriant arrivé déjà au grade de général de division, Franco apparaît comme l'unique « gagneur » d'une armée espagnole qu'il a guérie du défaitisme pendant la campagne du Maroc. Face à ses homologues chenus et courtelinesques, il a trop visiblement l'air d'un Bonaparte.

Dans ces conditions, les généraux rebelles préfèrent adopter une direction collégiale, qui comprend à l'origine sept membres. Franco n'y participe pas, ses collègues voulant croire qu'il se trouve trop accaparé par le commandement opérationnel des troupes transférées de la zone espagnole du protectorat marocain... Choisi au titre de doyen d'âge, le vénérable général Cabanellas préside la Junte. Hors l'ancienneté, son principal mérite est de n'inquiéter personne.

Chacun règne dans son fief : Mola dans les provinces conquises du Nord, le général Queipo de Llano – réputé « républicain » – à Séville et Franco sur son armée d'Afrique. C'est grâce à son audace et avec le concours d'avions allemands et italiens que celle-ci a franchi le détroit de Gibraltar surveillé par la flotte fidèle au gouvernement du Front populaire.

A la tête d'une force comprenant de gros contingents de la légion étrangère et des *tabors* marocains, Franco est en train de sauver la sédition militaire. En effet, le putsch a échoué dans les plus grandes villes et dans les zones industrielles – où le pouvoir républicain s'est maintenu, spécialement à Madrid, Barcelone, Valence et au Pays basque. Et si les généraux factieux se sont rendus maîtres d'une vingtaine de provinces rurales, surtout en Castille et en Galice, ils ne disposent dans la métropole que de troupes sans grande valeur, formées avant tout de conscrits qui brûlent avec appréhension ou ahurissement leurs premières cartouches. Même avec le renfort des phalangistes, ces timides bataillons sont incapables de conquérir l'Espagne utile, moins encore de vaincre le gouvernement légal soutenu par l'enthousiasme des milices ouvrières.

Le futur Caudillo possède la carte maîtresse ; les membres de la junte de Burgos en conviennent lorsqu'ils l'invitent à se joindre à eux au milieu du mois d'août. Cependant, pour équilibrer cet élargissement, ils s'adjoignent aussi les généraux Orgaz et Queipo de Llano au cours des semaines suivantes. La junte, devenue Comité de défense nationale, compte dès lors dix officiers, dont trois royalistes avérés, deux antimonarchistes et cinq personnalités militaires aux préférences politiques incertaines ; Franco se range dans cette dernière catégorie. Il ne s'est rallié à la conjuration qu'au dernier moment. Et, après avoir franchi le Rubicon, il termine son manifeste du 18 juillet 1936 par la devise: « Liberté, fraternité, égalité ». Mais le 15 août, il fait hisser à Séville le vieux drapeau de la monarchie proscrit par la République, sous les vivats de la foule conservatrice déjà subjuguée par son charisme personnel.

Appréciant le geste, les monarchistes misent désormais sur lui. Le général Kindelan, qui les représente auprès de l'armée, s'emploie à partir de ce moment à convaincre ses collègues de ce qu'il est urgent de désigner un commandant en chef. Dans le même temps, il fait apparaître à Franco qu'il est le plus qualifié pour exercer cette fonction. Mais ce dernier joue les modestes, invoquant ses responsabilités immédiates dans la direction du front méridional. Finalement, le président de la junte considère sans doute que la désignation d'un généralissime permettrait précisément d'écarter Franco de façon ostensible. C'est dans ce but qu'il convoque, pour le 12 septembre, une réunion des principaux responsables militaires.

Les dix généraux et les deux colonels convoqués se retrouvent à l'aérodrome improvisé de San-Fernando, près de Salamanque. L'ordre du jour proposé par Cabanellas ne concerne que le principe même d'un commandement en chef, non le choix de celui qui pourrait l'assumer. Franco étant présent, la discussion s'enlise pendant la matinée. Mais le déjeuner portant conseil, le coup de théâtre se produit à la reprise de l'après-midi. Mola déclare : *« Si, d'ici à huit jours un généralissime n'a pas été désigné, j'abandonne. »* Cabanellas tente de résister jusqu'à l'instant où Kindelan lui rétorque : *« Vous avez raison, une guerre peut être menée de deux façons : par un généralissime ou par un directoire. Par la première, on gagne ; par la seconde, on perd. »*

L'idée d'un commandement suprême est alors approuvée à l'unanimité, à la seule exception du président de la junte, le général Cabanellas. De plus, on passe aussitôt du principe à son application : c'est-à-dire au choix du généralissime. Kindelan presse le mouvement et propose Franco. Celui-ci affecte toujours d'hésiter, avant d'esquisser l'assentiment quand Mola et Orgaz approuvent le choix de sa personne avec chaleur. Cabanellas s'étant abstenu, on convient toutefois que la nomination demeurera secrète jusqu'à la prochaine réunion formelle de la junte. En fait, le sentiment dominant est de n'offrir à Franco qu'une victoire à la Pyrrhus, qui le cantonnerait dans des responsabilités strictement militaires.



PANCHO.

Coup d'Etat dans le coup d'Etat

Chacun fourbit ses atouts au cours des deux semaines suivantes. Mola s'empare de Saint-Sébastien mais le clan franquiste fait mieux. Franco lui-même réussit le coup d'éclat le plus spectaculaire de la guerre civile. Choisissant de retarder l'issue des opérations militaires pour longtemps, il stoppe l'avance sur Madrid et dévie son armée sur Tolède. Dans ce lieu historique, les élèves de l'école militaire se trouvent assiégés par les miliciens républicains depuis près de dix semaines. Manquant de tout et bombardés chaque jour, les « cadets de l'Alcazar », commandés par le vieux colonel Moscardo, témoignent d'un héroïsme qui fascine l'Europe bien-pensante tout entière, mais ils risquent de lâcher prise. Franco les libère au soir du dimanche 27 septembre. *« Désormais,* déclare-t-il, *la guerre est gagnée. »* Pendant ce temps, Kindelan et le frère du général victorieux, Nicolas Franco, travaillent à un brouillon de décret définissant les compétences du commandant suprême. Dans leur texte, celles-ci sont à la fois civiles et militaires, et telle est la proposition que l'un et l'autre entendent soumettre dès le début de la réunion du Comité de défense nationale.

Celle-ci se tient le 29 septembre, à nouveau dans les baraquements en bois du terrain d'aviation de San Fernando. Les choses ont été bien préparées. Quelques centaines de phalangistes attendent Franco et acclament son nom. Mais affectant d'éviter ce qui pourrait apparaître comme une pression sur ses collègues, le généralissime ne vient pas. Kindelan lit le projet de décret devant les généraux. L'article 3 suscite leur désapprobation la plus vive. En effet, il stipule que, *« à la fonction de généralissime sera adjointe, pour la durée de la guerre, celle de chef de l'Etat, et à ce dernier titre, son autorité s'étendra sur toutes les activités nationales : politiques, économiques, sociales, culturelles »*. Se voyant peut-être lui-même chef de l'Etat après que Franco a été confiné dans un rôle militaire, Mola mène cette fois l'opposition. Mais le déjeuner modifie à nouveau les attitudes, pour des raisons demeurées inexpliquées jusqu'à ce jour. Dans l'après-midi, le compromis débouche sur un texte nouveau. *« Suivant la résolution adoptée par le comité de défense nationale,* précise son premier article, *Son Excellence Don Francisco Franco a été nommé chef du gouvernement de l'Etat espagnol et assumera tous les pouvoirs du nouvel Etat pour la durée de la guerre. »*

De toute manière, le futur Caudillo n'est que le premier ministre d'un régime sans magistrat suprême. Et chacun imagine que cette place éminente est laissée vacante au bénéfice du roi Alphonse XIII, qui n'a jamais abdiqué et dont le retour ne saurait tarder. Franco tire profit de cette ambiguïté, mais reprend l'avantage dès le 1er octobre. La cérémonie de son intronisation a lieu ce jour-là dans la salle du trône de la Capitainerie générale de Burgos. C'est là qu'il effectue son coup d'Etat dans le coup d'Etat.

Diviser pour régner

Lu solennellement devant les dignitaires militaires, civils et religieux médusés, le texte du décret fondateur de la dictature ne fait plus allusion au *« pour la durée de la guerre »*. Grâce à cette omission, le général s'arroge un pouvoir illimité dans sa portée aussi bien que dans sa durée. Le même jour, de plus, il manifeste que la page des arrangements provisoires et révocables est définitivement tournée. Dans le discours qu'il prononce au cours de la cérémonie, il ne dit mot d'une restauration de la monarchie ; à l'inverse, il annonce que le nouveau régime *« s'organise dans le cadre d'une large conception totalitaire »*.

Habileté supplémentaire, ce décret démilitarise relativement le pouvoir. En effet, il crée une junte technique dont les membres sont pour la plupart des civils, appelés désormais à jouer le rôle de ministres. Stupéfaits, les généraux n'ont plus qu'à rentrer dans le rang. Franco s'est installé d'un trait de plume. Il persiste dans les mois suivants dans cette pratique d'auto-confirmation de sa suprématie politique.

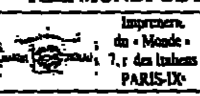
Servie avant terme par la mort du général Sanjurjo, la consolidation de l'Etat franquiste se voit facilitée aussi, en outre, par la disparition rapide de Jose Antonio Primo de Rivera. Dirigeant des phalangistes, celui-ci est fusillé le 20 novembre par les républicains dans sa prison d'Alicante. Débarrassé de la sorte de la seule autre grande figure – civile – capable de rivaliser avec lui, le Caudillo bénéficie encore d'une autre chance accidentelle. Son seul rival militaire, le général Mola, s'efface à son tour, le 3 juin 1937, lorsque son avion s'écrase près de Burgos. Plus personne en Espagne ne peut désormais menacer sérieusement le despote.

GUY HERMET,
auteur de *l'Espagne au XXe siècle,*
PUF, 1986.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620.000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.





Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe
1985

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

M. Reagan a opposé son veto aux sanctions contre l'Afrique du Sud votées par le Congrès

Washington. – Le président Ronald Reagan, prenant le risque d'une défaite en politique étrangère, a opposé, vendredi 26 septembre, dans la soirée, son veto aux sanctions économiques adoptées par le Congrès contre l'Afrique du Sud, tout en s'élevant contre la politique d'apartheid menée par Pretoria. Dans un message adressé au Congrès, le président américain, qui se trouve à Camp David pour le week-end, estime qu'une bonne partie des mesures préconisées par le Congrès *« empêcheraient sérieusement les perspectives d'une fin pacifique à l'apartheid. « Déclarer une guerre économique contre le peuple d'Afrique du Sud,* selon M. Reagan, *détruirait non seulement ses efforts visant à mettre fin pacifiquement à l'apartheid, mais aussi l'occasion de remplacer celle-ci par une société libre. » « Ainsi,* poursuit-il, *les sanctions adoptées par le Congrès visent directement les industries employant une main-d'œuvre nombreuse dont les peuples brimés d'Afrique du Sud dépendent pour leur survie. Les travailleurs noirs, les premières victimes de l'apartheid, seraient les premiers à souffrir des sanctions américaines. »*

M. Reagan s'est pourtant défendu dans son message de *« remettre en cause le but déclaré des mesures »* votées par le Congrès et a vivement condamné la politique d'apartheid menée par Pretoria. Il a ajouté : *« Nous partageons le même objectif : envoyer un message clair au gouvernement sud-africain disant que le peuple américain voit avec horreur son système codifié de ségrégation raciale. L'apartheid est un affront aux droits de l'homme et à la dignité humaine. Des relations normales et amicales ne peuvent exister entre les Etats-Unis et l'Afrique du Sud tant que l'apartheid ne sera pas lettre morte. Les Américains ne font qu'un seul esprit et un seul cœur sur cette question. »*

M. Ronald Reagan a attendu pour annoncer son veto que la Chambre des représentants, à majorité démocrate, parte en week-end, évitant ainsi l'annulation immédiate de sa décision. Toutefois, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a admis lui-même, vendredi matin, qu'il serait difficile au président d'éviter cette annulation. Le Sénat, à majorité républicaine, pourrait en principe la bloquer, mais seuls quatorze sénateurs ont voté dans le sens de M. Reagan lors du scrutin sur les sanctions, et le président aurait besoin de trente-quatre voix.

Les deux Chambres se sont prononcées à une très large majorité pour l'interdiction de tout nouvel investissement et de tout nouveau prêt bancaire américains en Afrique du Sud et pour interrompre l'importation aux Etats-Unis d'uranium, de charbon, d'acier, de textiles, de véhicules militaires et de produits agricoles et alimentaires sud-africains. Vendredi matin, le sénateur Richard Lugar (républicain, Indiana), président de la commission des affaires étrangères et un des alliés habituellement les plus solides du président, s'était prononcé en faveur des sanctions : *« Nous devons être du bon côté de l'histoire »,* avait-il dit.

Nouvelles mesures restrictives au Canada et en Italie

Le président américain, qui a renouvelé récemment par ordonnance des sanctions limitées contre l'Afrique du Sud, a également déclaré qu'il était désireux d'adopter des mesures similaires aux sanctions approuvées récemment par la Communauté européenne. *« Je crois que nous devrions soutenir leurs mesures avec des actions similaires, et je travaillerai avec le Congrès pour atteindre cet objectif »,* a-t-il dit. Toutefois, l'administration Reagan n'a pas donné de détails sur ces *« mesures additionnelles »,* qui pourraient lui assurer l'appui qui lui fait défaut auprès de certains sénateurs.

Entre-temps, les annonces de sanctions économiques à l'égard de Pretoria se multiplient, même aux Etats-Unis. Vendredi, le gouverneur de Californie a signé une loi ordonnant la vente de 11 milliards de dollars d'investissements de l'Etat dans des sociétés américaines qui font des affaires en Afrique du Sud. Au même moment, le premier groupe américain de produits diversifiés, Procter and Gamble, a annoncé la vente des intérêts sud-africains de sa filiale Richardson-Vicks Inc. à un groupe formé par la direction locale de cette firme, Whelk Investments PTY Ltd. Cette transaction, sujette à l'approbation des autorités sud-africaines, signifierait la liquidation de la totalité des investissements de Procter and Gamble en Afrique du Sud.

Vendredi également, le Canada a interdit *de facto* l'importation en provenance d'Afrique du Sud de produits agricoles, d'uranium, de charbon, de fer et d'acier, conformément à ce qui avait été annoncé lors du mini-sommet du Commonwealth, tenu à Londres du 3 au 5 août. Par un décret *« restrictif »*, l'Italie a agi de même en ce qui concerne ses importations de produits sidérurgiques sud-africains.

Sur place, une explosion a causé des dégâts considérables et fait trois blessés, vendredi, dans un grand hôtel du centre de Johannesburg. Dans le nord du Natal, une voiture a explosé sur une mine, mais aucun des passagers n'a été blessé.

Dans le bantoustan du Ciskei, un commando de Blancs armés de fusils mitrailleurs a délivré, jeudi soir, le frère du président de ce *« homeland indépendant »,* M. Charles Sebe, ancien chef des forces de sécurité emprisonné depuis 1984 pour haute trahison.

Enfin, dans un opuscule intitulé *Mille Façons de mourir*, et publié vendredi, le NUM, syndicat des mineurs le plus influent d'Afrique du Sud, dénonce les conditions de travail dans les mines d'or. La publication de ce document intervient après la catastrophe de Kinross (cent soixante-dix-sept tués), et celui-ci affirme que, en cent ans, plus de cinquante mille mineurs ont péri dans les gisements aurifères du pays. – *(AFP, Reuter.)*

TOGO : après l'arrivée de parachutistes français

Le Zaïre envoie également des troupes à Lomé où le calme semble rétabli

Une compagnie renforcé de la 11e division aéroportée, prélevée sur des effectifs français stationnés au Gabon et au Centrafrique, a pris position, dans la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 septembre, aux points *« sensibles »* de Lomé, où le calme semblait entièrement rétabli. Entre–temps, le gouvernement zaïrois a annoncé l'envoi au Togo de trois cent cinquante parachutistes pour une *« durée illimitée »*, un geste de solidarité de M. Mobutu à l'égard de l'un de ses plus fidèles alliés, le président Eyadema.

Les parachutistes français, sous le commandement du colonel Charrier, qui a été reçu par M. Eyadema, ont pris position aux endroits *« stratégiques »* de la capitale togolaise, qui avait l'air d'une ville morte vendredi. Au même moment, un dragueur de mines français, le *Croix-du-Sud*, faisait une *« escale de routine »* dans le port de Lomé. En revanche, aucune confirmation n'avait été donnée de l'envoi de Jaguar français, des sources proches du ministère français de la défense se contentant d'indiquer que *« la situation ne le justifiait pas ».*

Expliquant l'aide militaire offerte par la France au Togo, aux termes d'un accord signé en 1963, M. François Mitterrand a déclaré, vendredi, à Andorre : *« J'ai été saisi par le président du Togo. J'ai consulté le premier ministre. J'ai réagi comme j'ai cru devoir réagir, en raison des obligations de la France. Il est normal que la France défende ce pays dans sa souveraineté, dans ses frontières. Nous avons des accords particuliers. Il s'agit de les respecter : c'est une question d'honnêteté, de loyauté, d'amitié ; j'ai donc donné l'ordre en conséquence. »*

Le général Eyadema, qui a renversé Sylvanus Olympio en 1963 (tué à l'époque et non quatre ans plus tard, comme il a été écrit par erreur dans *le Monde* du 27 septembre), est, en effet, l'un des plus fidèles alliés de la France en Afrique francophone, ayant rendu de nombreux services, notamment en accueillant un opposant centrafricain, M. Ange Patassé, et, plus récemment, des réfugiés basques espagnols expulsés. La France montre ainsi, par ailleurs, qu'elle continue de considérer comme une priorité – ainsi que le prouve déjà l'opération « Epervier » au Tchad – la sécurité de ses alliés francophones d'Afrique noire.

Le premier contingent français sur place doit, outre ses tâches de sécurité, procéder à une évaluation des besoins du Togo, en vue de l'envoi d'éventuels renforts. Mais, tout en décidant de prolonger le couvre-feu nocturne à Lomé, M. Eyadema a déclaré, vendredi, que le calme était rétabli. Tout semble indiquer, en effet, qu'il contrôle fermement la situation après les attaques dont le bilan officiel est de quatorze morts pour l'instant.

L'armée et la police togolaises ont, cependant, poursuivi leurs opérations sur la frontière toute proche avec le Ghana, pour tenter de repérer les derniers fugitifs. Continuant de démentir toute implication dans les événements, le président ghanéen n'en a pas moins vivement critiqué, sans le nommer, le général Eyadema, en fustigeant les gouvernements du tiers-monde qui *« font appel à des puissances étrangères pour les protéger, tout en continuant à gouverner »*. Il a qualifié de *« honteuse »*, jeudi soir, l'attitude du *gouvernement de Lomé.*

Tandis que la mission des militaires français est présentée comme *« de courte durée »*, celle des Zaïrois, attendus pendant le week-end, devrait être plus longue. Les parachutistes zaïrois – deux compagnies de la 31e brigade de parachutistes, envoyée au Tchad en 1983-1984 – seront *« à la discrétion »* du président Eyadema. Lomé et Kinshasa doivent s'entendre sur leur mission, qui pourrait être prolongée jusqu'à la tenue du sommet franco-africain en novembre. De son côté, le Nigeria a annoncé l'envoi au Togo d'une délégation en signe de solidarité.

L'aéroport de Lomé devrait être rouvert dimanche au trafic civil, ce qui confirmerait le retour à un calme complet après une opération qui visait, apparemment, à éliminer physiquement le général Eyadema et qui a tenu davantage de la tentative d'assassinat que du coup d'Etat.

J.-C. P.

CHINE : le chef du parti polonais à Pékin

La visite de M. Jaruzelski marque un tournant dans les relations avec les pays de l'Europe de l'Est

PÉKIN
de notre correspondant

Le général Jaruzelski est attendu à Pékin dimanche 28 septembre pour une *« visite de travail à l'invitation du gouvernement chinois »*. Le chef du parti et de l'Etat polonais, qui arrivera de Pyongyang, sera le premier numéro un d'un pays du pacte de Varsovie reçu officiellement en Chine depuis la rupture entre Pékin et le Kremlin au début des années 60. M. Khrouchtchev avait fait pour la dernière fois le voyage de Pékin en 1959, et M. Kadar, le dirigeant hongrois, s'y était rendu en 1957.

Le dirigeant polonais brûle ainsi la politesse à son collègue est-allemand, M. Honecker, dont la visite officielle à Pékin, à l'invitation du PCC et du chef de l'Etat chinois, M. Li Xiannian, est programmée pour fin octobre. Entre-temps le général Jaruzelski, arguant d'une visite en Corée du Nord et en Mongolie, s'est lui-même fait inviter par Pékin fin septembre. Ce qui a mis les Allemands de l'Est, voisins, mais néanmoins rivaux, en fureur, et les Chinois dans une situation embarrassante. Ces derniers s'en sont tirés en n'attribuant pas à la visite du dirigeant polonais, annoncée à la dernière minute, le qualificatif d'*« officielle »*.

Les relations avec Varsovie ont toujours été maintenues à un niveau relativement plus élevé qu'avec les autres démocraties populaires. La compagnie mixte de navigation sino-polonaise, fondée en 1951, n'a jamais cessé de fonctionner, même pendant les jours les plus noirs. C'est à Varsovie que, pendant des années, Chinois et Américains ont commencé de dialoguer. Pékin a suivi de près l'aventure de Solidarité, en tirant des leçons pour éviter qu'une telle expérience ne puisse se reproduire en Chine. Ce resserrement, qui se concrétise par une multitude d'échanges de délégations et d'accords de coopération, ainsi que par le triplement du commerce bilatéral de 1984 à 1985, n'empêche toutefois pas la télévision chinoise de diffuser de temps à autre des images qui ne peuvent plaire aux autorités polonaises sur les activités des opposants au régime de Varsovie.

La visite de M. Jaruzelski marque donc un tournant dans les relations de la Chine avec le bloc soviétique – Moscou ayant évidemment donné le feu vert. Certes, on ne devrait pas parler de normalisation formelle des relations entre PC, qui n'ont jamais été formellement rompues, d'autant que Pékin s'efforce de convaincre que les relations de parti à parti ne sont pas aussi importantes qu'on veut le croire, même entre pays communistes... Mais le fait est là, les dirigeants de PC se parlent, s'invitent.

Bientôt les Hongrois

Après le général Jaruzelski et M. Honecker, Pékin attend la visite, sans doute début 1987, d'un haut responsable hongrois. Ce ne sera sans doute pas M. Kadar, âgé et qui répugne à prendre l'avion. Un responsable du PC hongrois cité par l'agence Chine nouvelle vient de déclarer que *« le temps est venu pour que les relations entre nos deux partis passent à un niveau supérieur »*. Rien ne semble par contre prévu pour le moment en ce qui concerne Bulgares et Tchèques, dont un vice-premier ministre était récemment à Pékin. Les relations avec la Yougoslavie et la Roumanie sont par ailleurs excellentes et celles avec l'ancien allié albanais quasi nulles.

Le stade suivant serait évidemment une normalisation sino-soviétique. Mais Pékin insiste toujours sur les *« trois obstacles »* (1) à cette normalisation, et surtout sur l'occupation vietnamienne du Cambodge, ce qui demeure inacceptable pour M. Gorbatchev.

PATRICE DE BEER.

(1) Retrait des troupes soviétiques stationnées le long de la frontière chinoise, retrait du corps expéditionnaire soviétique d'Afghanistan, retrait des soldats vietnamiens du Cambodge.

CHILI : lutte armée ou action politique ?

Les partis d'opposition restent profondément divisés

Le Parti démocrate-chrétien, la principale force d'opposition, a proposé, le vendredi 26 septembre, aux forces armées, *« d'ouvrir des négociations »*, afin d'organiser des élections libres et *« d'en finir avec le climat d'affrontement dans le pays »*. C'est le premier document publié par un parti d'opposition depuis le rétablissement de l'état de siège, le 7 septembre, à la suite de l'attentat manqué contre le général Pinochet.

Un porte-parole du Front patriotique Manuel Rodriguez (FPMR) a déclaré vendredi à Santiago au cours d'une conférence de presse clandestine que des militaires avaient participé à cet attentat. Il a ajouté que la *« roquette de fabrication américaine lancée contre la voiture du général n'avait pas explosé »*.

On apprend par ailleurs que M. Ricardo Lagos, dirigeant socialiste démocratique, arrêté après l'attentat, a été libéré vendredi. Trois étudiants arrêtés alors qu'ils avaient tenté de se réfugier à l'ambassade des Pays-Bas ont également été libérés.

SANTIAGO
de notre envoyé spécial

« Il y a au Chili deux mondes superposés, dit Genaro Arriagada, directeur de Radio-Coopérative, *celui du général Pinochet avec les militaires et principalement l'armée de terre et celui des civils. Chacun possède son espace avec ses systèmes de communication totalement séparés. La télévision et les quotidiens appartiennent au régime, les radios (Cooperativa et Chilena) et les revues* (Analisis, Apsi, Cauce, Hoy...) *à l'opposition. Le général Pinochet se maintient au pouvoir, mais il ne peut détruire cette opposition et, pour l'instant, la réciproque est vraie. »*

Cette vision reflète bien l'état des forces en présence. Mais, à l'intérieur même de l'opposition, les divisions sont innombrables. L'accord national signé le 26 août 1985 et confirmé le 8 septembre 1986 ne rassemble qu'une partie de celle-ci : la gauche chrétienne, une frange du PS (tendance Nunez), la démocratie-chrétienne et plusieurs partis de droite. Les différentes composantes du MDP (PC, Gauche révolutionnaire, MIR et le PS-Alameyda, proche du PC) sont écartées de ce processus d'accord. Ainsi que, bien évidemment, les quelques partis d'extrême droite qui soutiennent encore le régime.

Malgré treize années de dictature, le tissu politique et social n'a pas été détruit, même si le pays n'a pas connu une seule élection autre que professionnelle depuis le coup d'Etat de 1973. Les mouvements syndicaux et étudiants continuent d'exister, certains se réfugiant dans la clandestinité. Le régime militaire a pourtant tenté d'enrayer le développement d'une opposition qui n'a fait que grandir.

Les arrestations, les assassinats de militants qui ont eu lieu depuis la proclamation de l'état de siège ont en fait conforté cette opposition, qui rassemblerait, selon les observateurs les plus sérieux, environ 75 % du corps électoral.

La force et la richesse de cette opposition débouchent cependant paradoxalement sur une totale absence d'alternative. Les partis politiques chiliens restent divisés sur le thème de la nécessité de la lutte armée contre le régime.

Ce débat ancien a rebondi avec la découverte – même volontairement grossie par le régime – de caches d'armes et l'attentat contre le général Pinochet. Gabriel Valdes, dirigeant de la démocratie-chrétienne, estime que *« le PC doit choisir entre la lutte armée et l'action politique »*. Et pour le socialiste Ricardo Nunez *« ce choix est obligatoire pour tous les extrêmes. La droite ne peut pas non plus être un jour en faveur de Pinochet et le lendemain contre »*. *« Le PC estime,* comme le dit Gabriel Valdes, *que le Front patriotique Manuel Rodriguez collabore de fait avec le général Pinochet qui a enfin trouvé son ennemi militaire alors que la population souhaite la sécurité et une issue non violente à la dictature. »*

Il s'agit d'un *« mauvais procès »*, rétorque Patricio Hales, porte-parole du PC. *« Cette violence est une réponse à un Etat qui la pratique quotidiennement, et la lutte armée est en fait un prétexte pur écarter les communistes de tout accord. »* Pour les membres de la direction clandestine du parti que l'on peut rencontrer en se livrant à un jeu de piste dans Santiago, *« c'est une condition d'autodéfense nécessaire à la mobilisation sociale »*. Le Front, dit « Carlos », *« est un facteur de lutte de masse, et toutes les forces doivent être utilisées contre la dictature »*. Il affirme au passage que l'attentat contre le chef de l'Etat *« est bien l'œuvre du Front qui nous a prévenus peu après. Simplement, cette tentative a échoué ».* Tout en affirmant l'attachement du PC chilien à l'URSS, *« une fraternité exceptionnelle »*, précise-t-il, il assure que les communistes sont prêts à accepter un gouvernement antifasciste sans la participation du PC.

Bipolarisation

Dans cette bipolarisation de la vie politique chilienne, certains partis comme la Gauche chrétienne peuvent jouer un rôle-clé. Ne disposant pas d'une grande force militante, elle a des dirigeants importants comme Lucho Mayra et Sergio Bitar. Et surtout, elle se trouve à un point charnière entre le MDP et l'Alliance démocratique dont elle a fait partie. *« Le fait d'écarter le PC, ce qui est démocratiquement condamnable,* dit Sergio Bitar, *affaiblit la mobilisation sociale. Même si, actuellement, nous sommes pris en sandwich entre la condamnation de l'action militaire et la volonté de ne pas utiliser le même langage que le général Pinochet, les contacts que nous avons peuvent peut-être permettre à cette gauche d'amener le PC à renoncer à son action et à empêcher sa marginalisation. »*

« En fait, dit-il, *nous héritons actuellement d'une vieille structure politique avec un Parti communiste encore figé sur son passé idéologique, et un PS dont les divisions sont souvent les reflets des désaccords entre les exilés qui le composent. »*

Cette division sur la question de la lutte armée en recouvre bien d'autres et cache souvent un désaccord sur l'après-Pinochet. *« En caricaturant,* dit Ricardo Lagos (PS), *l'extrême gauche veut avoir la possibilité d'instaurer un régime socialiste, alors que, à l'autre bout de l'échiquier, les partis de droite veulent préserver les « acquis de la dictature. »* Chacun est cependant conscient que, comme l'explique Gabriel Valdes, *« Pinochet n'a pas d'autre projet politique pour le Chili que de rester au pouvoir ».*

« C'est vrai, dit Ricardo Nunez, que, *« avec l'état de siège en plus, c'est un peu comme si nous traversions le Niagara à bicyclette. Mais nous sommes optimistes, nous passerons. »* En attendant, les forces *politiques se préparent* avant l'heure à un affrontement électoral non fixé. Et le Front apparaît à certains, principalement dans les *poblaciones*, comme l'expression d'un ras-le-bol face à l'attentisme des partis politiques.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

NICARAGUA

Le cardinal Obando rencontre le président Daniel Ortega

Managua. – Le président nicaraguayen Daniel Ortega et les membres de la hiérarchie catholique du pays, avec à leur tête le cardinal Miguel Obando, devaient se rencontrer ce samedi 27 septembre pour tenter d'apaiser les tensions entre le gouvernement et la conférence épiscopale nicaraguayenne (CEN). Le nonce apostolique, Mgr Paolo Giglio, devait participer également à la réunion.

Mgr Obando a déclaré qu'il espérait que la rencontre allait *« permettre un dialogue sincère et fructueux »* entre l'Eglise et les autorités. Selon des sources proches de l'Eglise, les membres de la hiérarchie catholique entendent demander au président Ortega de reconsidérer la mesure d'expulsion prise il y a trois mois à l'encontre du vice-président de la conférence épiscopale, Mgr Pablo Antonio Vega, et l'interdiction de séjour qui frappe le Père Bismarck Caballo, proche conseiller de Mgr Obando. – *(AFP.)*

Le projet d'une conférence internationale sur le Proche-Orient

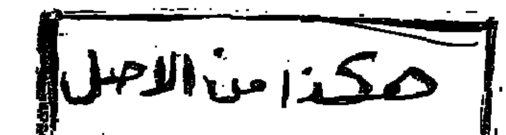
Le roi Hassan II accepte sous conditions la proposition de M. Pérès

Rabat *(AFP)*. – Le roi Hassan II a accueilli favorablement la proposition de M. Shimon Pérès de participation du Maroc à une commission préparatoire à une conférence internationale sur le Proche-Orient, en insistant sur la participation de l'OLP et de l'URSS à la conférence, a indiqué, vendredi 26 septembre, un communiqué du cabinet royal. Dans sa proposition, transmise au souverain mercredi dernier à Rabat par le député travailliste israélien, M. Raphy Edery, le premier ministre israélien souhaitait voir le souverain chérifien jouer un *« rôle central »* au sein de cette commission.

Selon le communiqué, M. Edery, reçu *« en sa qualité de porte-parole de la coalition gouvernementale israélienne »*, s'est entendu préciser que le comité préparatoire, comme la conférence, devrait grouper, outre les parties intéressées et concernées, les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, en insistant tout particulièrement sur la participation de l'Union soviétique, et que le peuple palestinien devrait y être représenté par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), que le sommet de Rabat (1974) avait désignée comme seul représentant légitime des Palestiniens.

● **Un démenti de M. Raimond.** – Démentant des propos que lui avait prêtés son collègue israélien sur *« l'inéluctable retrait »* de la FINUL, M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, a déclaré, vendredi 26 septembre, que la France ne privilégiait, *« au stade actuel, aucune option et certainement pas celle d'un retrait »*, ajoutant : *« La seule chose dont nous ne voulons pas, c'est d'une FINUL inutile, repliée sur elle-même, et dont l'inactivité serait un défi à l'autorité des Nations unies. »*





هكذا في الاصل

Europe

GRANDE-BRETAGNE : le congrès du Parti libéral

Quand M. David Steel se rebiffe...

LONDRES
de notre correspondant

Le leader du Parti libéral se rebiffe. Pour la plus grande joie des caricaturistes, M. David Steel avait, jusqu'à présent, la réputation de se laisser trop souvent marcher sur les pieds. Il donnait l'impression de se laisser fréquemment dominer par M. David Owen, son partenaire social-démocrate, et de manquer d'autorité devant son propre parti. Cette semaine encore, le vote des délégués du congrès libéral contre le maintien de la force de dissuasion nucléaire semblait devoir réduire à néant les efforts déployés par M. Steel pour trouver enfin un difficile terrain d'entente avec le Parti social-démocrate (SDP). Ce sujet divise, en effet, l'« alliance » des deux formations centristes et constitue la plus grave hypothèque sur les chances électorales de cette coalition (*le Monde* du 25 octobre).

De surcroît, les congressistes libéraux ont accentué leurs divergences avec les sociaux-démocrates en confirmant leur opposition radicale à la poursuite du programme nucléaire civil britannique.

M. Steel allait-il fléchir face à la contestation des siens ? Eh bien, non ! Le leader a rappelé ses troupes à l'ordre. Profitant du fait que la fameuse motion sur la défense n'avait été adoptée qu'à une faible majorité, et tablant sur des débats qui, par ailleurs, avaient assez paradoxalement manifesté le profond attachement des libéraux au développement de l'alliance, M. Steel, dans son discours de clôture du congrès, vendredi 26 septembre, a sévèrement dénoncé la résolution adoptée quelques jours plus tôt. *« Une incroyable erreur de jugement »*, a-t-il déclaré, qui a *« temporairement et inutilement mis en péril »* la crédibilité de l'alliance.

Il a maintenu sa position, qui est celle du compromis avec le SDP : *« Il faut conserver une dissuasion nucléaire minimale (...) et je crois que nous pouvons y parvenir au moyen d'une collaboration avec nos voisins européens. »* S'attirant quelques murmures de désapprobation, il s'est même permis d'infliger aux rebelles une leçon de réalisme en leur demandant d'avoir autant de *« raison »* que de *« cœur »*.

Face aux inconditionnels du désarmement, M. Steel, en pensant aux prochaines élections, a conclu : *« Je ne suis pas intéressé par un pouvoir sans principes, mais je suis bien peu attiré par des principes sans pouvoir. »* L'ovation qui l'avait accueilli au début de son discours a repris, à la fin, pendant près de six minutes... Fort de ce soutien, M. Steel s'en tiendra à une interprétation stricte des statuts : ce n'est pas à l'assemblée générale du parti, mais aux leaders et au groupe parlementaire (en grande majorité de son avis) qu'il appartient de déterminer en dernier ressort les choix politiques.

M. David Steel pense pouvoir continuer les négociations avec le SDP, tout en essayant certes d'arracher à celui-ci davantage de concessions et de compréhension. Ainsi, les instances dirigeantes des deux partis se retrouveront en janvier prochain pour mettre la dernière main à un programme électoral commun, sans qu'il soit nécessaire de revenir consulter les militants.

La semaine prochaine, ce sera au tour de M. Neil Kinnock, leader du Parti travailliste, d'être mis à l'épreuve, sur les problèmes de défense. Les délégués du Labour sont notoirement plus contestataires et turbulents que ceux du Parti libéral, mais les risques de divergence entre M. Kinnock et la base travailliste sont moindres. L'un et l'autre sont partisans d'un désarmement nucléaire unilatéral. Toutefois, la position de M. Kinnock n'est pas sans nuances et prône, lui aussi, plus de réalisme. Il pourrait se sentic conforté par la réaction de M. Steel.

FRANCIS CORNU.

POLOGNE

Le cardinal Glemp a rencontré des opposants récemment libérés

Le cardinal Glemp, primat de Pologne, a rencontré, vendredi soir 26 septembre, plusieurs dirigeants de l'opposition récemment libérés de prison, notamment MM. Zbigniew Bujak, Bogdan Borusewicz et Tadeusz Jedynak (anciens membres de la direction provisoire clandestine de Solidarité), Konrad Bielinski (adjoint de M. Bujak à Varsovie) et Leszek Moczulski (président de la Confédération pour une Pologne indépendante).

La rencontre a eu pour cadre le couvent de l'église Saint-Martin, qui a abrité pendant plusieurs années le Comité d'aide sociale auprès du primat, qui était en fait une très active organisation d'aide aux prisonniers politiques et à leurs familles.

Le docteur Zofia Kuratowska, l'une des animatrices de ce comité, a attiré l'attention du cardinal sur le maintien en prison de certains « détenus d'opinion » qui sont considérés comme des condamnés de droit commun. M. Zbigniew Bujak a prononcé quelques mots de remerciement à l'adresse du primat, ce dernier répondant par le vœu qu'il n'y ait plus de prisonniers politiques en Pologne.

Trois jours plus tôt, la commission mixte réunissant des représentants du gouvernement et de l'épiscopat s'était réunie à Varsovie, avec la participation du cardinal Macharski, évêque de Cracovie, et de M. Kazimierz Barcikowski, membre du bureau politique, vice-président du Conseil d'État. Selon un communiqué officiel, la rencontre a, entre autres choses, été l'occasion d'évoquer la création de *« nouvelles formes institutionnelles d'action publique et sociale, pour le bien de la nation, de la part de groupes sociaux, en particulier catholiques »*.

Cette formulation assez vague confirme que les deux parties se sont attachées à déterminer ce que pourrait être le nouveau « conseil consultatif » que le général Jaruzelski voudrait mettre en place et qui pourrait éventuellement permettre à certaines personnalités proches de l'opposition de trouver un moyen de se faire officiellement entendre. L'Eglise ne souhaite pas être représentée en tant que telle au sein de ce « conseil », mais sert en l'occurrence d'intermédiaire.

Réveil politique en Turquie

(Suite de la première page.)

A l'intérieur du grand cabaret où se tient la réunion, un autre appel : *« Donnez une leçon aux amateurs de Jaguar. Votez SHP »*, table sur l'antipathie qu'éprouvent de larges secteurs de l'opinion pour l'arrogante prospérité de certains des proches de M. Ozal, à commencer par la fille du premier ministre qui s'est fait offrir une Jaguar par le propriétaire d'un garage menacé de démolition.

Aux murs de la salle, d'autres slogans : *« Filets à provisions vides, marmites percées, demi-République, quart de démocratie, ça suffit ! » « Les droits syndicaux et démocratiques forment un tout indivisible »*. *« Non à l'Etat au bâton. »* A l'entrée, des militantes font signer une pétition pour l'amnistie générale des condamnés politiques. Trois mille personnes dans une atmosphère de kermesse, sans présence policière apparente. Un calicot condamne *« la torture, crime contre l'humanité »*, la question est au cœur du débat politique en Turquie depuis qu'en février la presse a publié les confessions d'un ancien policier tortionnaire. L'observateur étranger s'étonne lorsque fusent les cris *« A bas le fascisme ! »* ; au fur et à mesure des annonces de ralliement de dirigeants syndicaux, des slogans s'élèvent pour demander une *« Turquie indépendante »* et la *« liberté pour la DISK »*, le syndicat de gauche dissous après le coup d'Etat et dont le procès dure encore.

Fils d'Ismet Inonu, compagnon d'Ataturk et deuxième président de la République, M. Erdal Inonu dénonce d'une voix sans chaleur les atteintes aux libertés et les difficultés matérielles ; il promet la gratuité des services sociaux et l'abolition des dettes paysannes. C'est un universitaire de renom et la foule lui manifeste l'affection et l'estime dues aux professeurs ; il ne semble pas pourtant disposer du charisme nécessaire pour assurer l'unité d'un parti qu'il souhaite et proclame social-démocrate mais qui comprend de manière si affichée des courants se rattachant à d'autres traditions.

Rentrée politique conjugale

C'est ce caractère hétéroclite qu'a dénoncé l'ancien premier ministre social-démocrate Bulent Ecevit, dans la campagne sans concession qu'il a menée à la fois contre le pouvoir et contre la formation d'Erdal Inonu. Le retour de celui que la base, à défaut de comprendre et d'approuver son action, reconnaît comme son « leader naturel » met en lumière les divisions de la gauche et l'importance du clivage entre les « anciens » et les « nouveaux ». Ces derniers, péjorativement appelés *« septembristes »*, sont ceux, à gauche comme à droite, dont l'ascension politique a été rendue possible par le coup d'Etat de septembre 1980.

M. Bulent Ecevit est, comme tous les dirigeants des partis dissous en 1980, frappé par l'article provisoire 4 de la Constitution de 1982 qui leur interdit pour une période de dix ans toute activité politique organisée. Pressé par la création en novembre 1985 du SHP, salué par des sondages de bon augure, M. Ecevit a fait une rentrée politique « conjugale ». Il a longuement dénoncé, en mai, au congrès fondateur du Parti de la gauche démocratique (DSP), présidé par sa femme, Rahshan Ecevit, le caractère non démocratique du régime, ce qui lui a valu une inculpation dont il n'a été acquitté que cette semaine. Il a mené campagne en se heurtant à l'hostilité d'une grande partie de la presse et des intellectuels de gauche. Le choix de meetings peu spectaculaires, surtout dans les cafés des quartiers populaires, la candidature sans espoir de Mme Ecevit face à Erdal Inonu à Izmir, tout suggère que M. Ecevit n'attend pas beaucoup plus des élections de dimanche que le franchissement de la barre des 10%, seuil légal de représentativité nationale. Son projet est à plus long terme : assurer, le jour venu, la possibilité d'une solution de rechange à gauche qui ne puisse être accusée de complaisance envers les groupes communistes ou les tendances séparatistes.

Un scrutin limité, mais un test important : le débat politique a repris...

Suleiman le magnifique

Plus immédiat est le projet de son traditionnel adversaire conservateur, autre ancien premier ministre qui fait un retour en force, Suleiman Demirel. Son ascension spectaculaire a marqué la fin de cette campagne plus que l'affrontement droite-gauche. M. Demirel a attendu la date symbolique du 12 septembre pour affirmer avec éclat son soutien politique à M. Husamattin Cindoruk, président du Parti de la juste voie. Fondé en 1983, ce parti n'avait pu se présenter aux élections cette année-là. Mais la dissolution récente d'un parti qui, à l'époque, avait les faveurs des militaires, et le jeu des changements d'étiquette lui assurent depuis quelques mois une représentation de 25 députés au Parlement. M. Demirel s'est lancé cette année dans une campagne sur les routes, haranguant des foules impressionnates. Il proclame que le Parti de la juste voie représente la continuité avec la formation qu'il dirigeait autrefois et qui fut dissoute par les militaires.

Cette continuité, c'est avant tout sa personne qui l'incarne : la même faconde, maniant aussi bien la statistique que la référence coranique, cette habilité à infléchir les conotations de son discours en fonction de l'auditoire et de la concurrence locale (celle du Parti religieux à Bingol, celle du Parti nationaliste à Gazaintep) ; le même chapeau de feutre pour saluer la foule, le même accent populaire pour déclarer : *« Je remercie Dieu de m'avoir permis de vous revoir après ces six années. »*

De ses six passages au pouvoir entre 1965 et 1980, les foules qui saluent le retour de *« Suleiman le magnifique »*, *« le père de l'ouvrier, l'ami du paysan »*, semblent avoir retenu les mesures sociales. Dans un grand bourg de la circonscription d'Ankara, la tribune est décorée de betteraves (*« un kilo pour une Marlboro »*) pour rappeler les difficultés du paysan *« qui ne peut acheter d'engrais »* et subit les effets du paiement à crédit par l'Etat. Les indemnités non payées aux mineurs victimes du grisou, l'importation – ruineuse pour le producteur turc – de produits agricoles subventionnés par la CEE, tout est bon pour dénoncer la politique gouvernementale, même si la façon dont M. Demirel compte dire *« non au pouvoir des holdings »* reste peu claire.

L'enjeu de dimanche pour M. Demirel n'est sans doute pas en premier lieu économique. En prônant l'avènement d'une *« Turquie sans interdits »*, il rêve de voir le parti du premier ministre tomber en dessous de 35%. Il serait ainsi en position de force pour contester, avant les élections législatives générales de 1988, la légitimité du pouvoir. Et donc pour réclamer la suppression des articles provisoires de la Constitution empêchant le retour à une démocratie véritable où les anciens politiciens joueraient le rôle que les électeurs les ont de tout temps appelés à jouer.

La présence, au côté de M. Demirel, du fils de Menderes, pendu par les auteurs du coup d'Etat militaire de 1960, est un symbole : celui de la légitimité supérieure de la société civile.

Cette société civile avait, en 1983, choisi M. Ozal contre les candidats des militaires. Elle affrontera, dimanche, des choix plus complexes.

MICHEL FARRÈRE.

Diplomatie

Les travaux de l'Assemblée générale de l'ONU

Polémique entre la France et la Nouvelle-Zélande

New-York. – La Nouvelle-Zélande a critiqué, vendredi 26 septembre, à la tribune de l'ONU, l'attitude de la France en Nouvelle-Calédonie, ainsi que sa politique nucléaire dans le Pacifique-Sud.

Le ministre néo-zélandais de la défense, M. Frank O'Flynn, qui prenait la parole devant l'Assemblée générale des Nations unies, a exprimé la *« profonde déception »* de son pays du fait que le gouvernement français *« ne semble plus avoir pour objectif l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie »*.

Il s'est également élevé contre des déclarations du ministre français des départements et territoires d'outre-mer, M. Bernard Pons, qu'il a qualifiées de *« ridicules »*, en brandissant une coupure de l'*International Herald Tribune* les rapportant. M. Pons avait déclaré à ce journal, vendredi : *« Lorsque l'Australie et la Nouvelle-Zélande plaident pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, elles plaident pour l'indépendance d'un territoire qui serait sous contrôle libyen. »* Il précisait en faisant allusion au FNLKS, qu'une faction prolibyenne était en train de prendre le contrôle du mouvement indépendantiste kanak.

M. O'Flynn a, par ailleurs, appelé à l'arrêt des essais nucléaires français dans le Pacifique. *« Le Pacifique*, a-t-il dit, *a servi trop longtemps de terrain d'essai aux puissances nucléaires. Deux d'entre elles* [les Etats-Unis et la Grande-Bretagne] *ont arrêté d'y faire des essais. Il est temps que la France suive cet exemple. »*

Répondant au ministre néo-zélandais, le représentant de la France à l'ONU, M. Claude de Kémoularia, a estimé que les critiques adressées à la France *« étaient de nature essentiellement politique »*. Après avoir fait valoir que *« l'opposition aux armes nucléaires devrait conduire ceux qui la formulent à s'adresser en priorité à d'autres puissances que la France »*, qui conduisent elles aussi des essais atomiques, il a insisté sur le caractère exclusivement défensif de la force de dissuasion française, et affirmé qu'il *« est hors de question que la France se prête à toute forme d'obsolescence planifiée de ses forces tandis que se maintiendrait la surabondance nucléaire des autres puissances »*.

En ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, le représentant français s'est contenté de noter que, dans moins d'un an, un référendum *« permettra aux populations calédoniennes de s'exprimer en toute liberté sur leur avenir, donc sur l'option de l'indépendance »*. *(AFP.)*



Politique

Un week-end électoral

Le RPR devrait être le principal bénéficiaire du scrutin sénatorial

Le renouvellement triennal du Sénat, l'élection législative partielle en Haute-Garonne, les scrutins organisés ce dimanche 28 septembre se déroulent sur fond d'incertitude : le président de la République signera-t-il ou non les ordonnances fixant les limites des 577 futures circonscriptions législatives? Trois solutions s'offrent au chef de l'Etat. L'hypothèse d'*« utiliser jusqu'à la corde les délais »* (selon la formule qu'il a employée à Andorre, vendredi) ne serait pas, estime-t-il, *« une bonne façon de faire »*. *« Je ne veux pas jouer sur les nerfs »*, a assuré M. François Mitterrand, qui a rappelé son regret du dépôt du texte devant le conseil des ministres. *« Dans la période que nous vivons,* a-t-il ajouté, *l'unité des Français est nécessaire pour résister moralement, physiquement, au terrorisme. Ce n'est pas la peine de se perdre dans des querelles qui, par rapport à celle-là, sont secondaires. Il me reste à traiter ce problème, à user de la faculté que j'ai d'apprécier l'utilité, le bien-fondé de cette ordonnance. »*

Reste au président de la République le choix entre signer ou ne pas signer. Son entourage avance deux séries d'arguments militant en faveur d'un refus : même si le découpage concocté par M. Charles Pasqua n'est pas scandaleux, il est insuffisamment équitable, et l'enjeu en est suffisamment important pour justifier un débat devant le Parlement.

Un scrutin-test en Haute-Garonne

Cette question du découpage n'a guère eu d'influence, ni dans la campagne électorale sénatoriale, ni en Haute-Garonne. Après l'annulation des élections de mars, le scrutin dans ce département prend valeur de test : d'une part pour la majorité qui, cette fois unie, voudrait – malgré les proclamations d'*« apolitisme »* de son chef de file, M. Dominique Baudis – obtenir un résultat tel qu'il puisse apparaître comme une approbation de la politique gouvernementale menée depuis six mois ; d'autre part, pour l'opposition, le souci est bien évidemment de faire la démonstration inverse. Cet objectif se double pour le PS d'un autre objectif : malgré les dissidences dans son camp, M. Lionel Jospin se doit de maintenir le potentiel de quatre sièges à l'Assemblée nationale obtenus par le PS en mars.

Dans les trente-trois départements et territoires où cent seize sièges sont à pourvoir, les grands électeurs, émanation des précédents scrutins cantonaux de 1982 et 1985, régionaux et législatifs en mars dernier, mais surtout municipaux de mars 1983, vont permettre à la majorité d'accroître son influence au palais du Luxembourg. Bien qu'elle ait réalisé l'union dans la majeure partie des départements, la majorité se voit confrontée ici et là à des cas de dissidences qui peuvent se solder par des gains inespérés pour le PS ou pour le PC. Pour les états-majors de l'UDF et du RPR qui, de renouvellement sénatorial en renouvellement sénatorial, manifestent de plus en plus une volonté de contrôler cette élection de notables, les scores que réaliseront ces francs-tireurs seront un premier test.

Dans le futur hémicycle du Sénat, le groupe RPR, qui devrait gagner plus de douze sièges, dépassera en effectifs le groupe centriste, jusqu'alors le plus important. Cette prépondérance nécessitera une redistribution des postes au bureau du Sénat et dans ceux des commissions.

La seule certitude réside ans la réélection de M. Alain Poher, le 2 octobre prochain, lors de l'ouverture de la session parlementaire. Dans un communiqué commun, les présidents des groupes de la majorité sénatoriale affirment que *« au moment où la France est confrontée à de graves défits, le président Poher à la tête du Sénat œuvrera pour le rassemblement et l'union »*.

A. Ch.

Contentieux à droite dans l'Essonne

Le tribunal d'Evry, en audience de référé, a rejeté, le vendredi 26 septembre, la demande formulée la veille par M. Jean Colin, sénateur UDF-CDS sortant et chef de file de la liste officielle de la majorité RPR-UDF aux sénatoriales, qui lui demandait d'interdire la diffusion de certains documents publiés par deux listes concurrentes conduites, l'une par M. Jean Simonin (RPR), l'autre par M. Alain Josse (RPR). M. Colin faisait grief à M. Simonin, d'une part, et à M. Josse, d'autre part, d'avoir diffusé des journaux électoraux titrant qu'ils conduisent respectivement *« la liste de la majorité »* et une *« liste d'union pour la nouvelle majorité »*.

Il estimait que l'emploi du terme *« majorité »* était de nature à créer une confusion dans l'esprit des électeurs.

Dans ses attendus, le président du tribunal, M. Michel Carmet, a considéré que *« les agissements reprochés ne revêtent pas le caractère illicite exigé par la loi pour donner compétence au juge des référés »*.

Cette décision n'empêche pas le demandeur d'instruire une action sur le fond, après les élections.

L'absence du Front national

De tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, le Front national est le seul à être absent du Sénat. Le prochain renouvellement ne lui donnera pas l'occasion de mettre un terme à cette situation. Il ne sera en lice que dans trois départements où il n'a guère d'espoir de succès : le Bas-Rhin, le Rhône, où M. Bruno Gollnisch, député, figure en dernière position de la liste « Pour l'union des élus de droite », et le Val-de-Marne.

Dans ce département où six sièges sont à pourvoir à la proportionnelle, RPR et UDF ont constitué une liste commune sous la houlette de M. Alain Poher, président du Sénat, et sur laquelle figure en deuxième position M. Michel Giraud (RPR). Les deux sénateurs sortants comptent sur un score suffisant pour permettre l'élection de leur troisième de liste, M. Jean Clouet (UDF-PR), maire de Vincennes.

Toutefois, la présence d'une liste conduite par M. Olivier d'Ormesson (qui, en mars dernier, avait préféré continuer de siéger à l'Assemblée des Communautés européennes plutôt qu'au Palais-Bourbon), sur laquelle figure en troisième position le premier adjoint au maire de Joinville-le-Pont, M. Raoul Dumas (RPR), peut être de nature à empêcher l'élection de M. Clouet. En ce cas, c'est la liste du PS qui, assuré d'ores et déjà de conserver le siège de M. Jean Carat, obtiendrait un second élu, en l'occurrence M. Pierre Tabanou, ancien député, maire de L'Hay-les-Roses. De son côté, le PCF, *qui avait trois sortants*, n'aura plus que deux élus, Mme Hélène Luc et M. Charles Lederman, tous deux sortants.

M. Poher est candidat à sa propre succession

Interrogé par Europe I, le jeudi 25 septembre, après la publication dans *le Monde* du 26 septembre d'un point de vue de M. Michel Vauzelle, ancien porte-parole de la présidence de la République, dans lequel, évoquant une démission de M. François Mitterrand, celui-ci estimait qu'*« un nouveau retour de M. Poher à l'Elysée serait un handicap considérable »*, M. Alain Poher a indiqué : *« Il est clair que le président de la République ne souhaite pas que je fasse un nouvel intérim. »* Le président du Sénat, qui de par la Constitution serait amené à assurer un tel intérim en cas de démission du chef de l'Etat, a affirmé : *« Je ne jouerai aucun jeu, mais ça les gênerait peut-être pour d'autres raisons, car celui qui tient l'Elysée dispose de moyens. »* Il a ajouté : *« Je n'ai jamais pensé que je ferais un troisième intérim* [intérims que M. Poher a assuré en 1969, après le départ du général de Gaulle, et en 1974, à la mort de Georges Pompidou]. *Je connais bien M. Mitterrand, il veut aller à la fin de son mandat et peut-être même se représenter. »*

Dans *le Figaro* du 6 septembre, M. Poher, qui évoque le rôle de *« rempart des libertés »* joué par le Sénat de 1981 à mars dernier, confirme que, *« si on* [lui] *propose le renouvellement de* [son] *mandat »* de président du Sénat, il ne dira pas non. A propos du Val-de-Marne, dont il est l'élu, il souhaite, au besoin par une modification de la loi électorale, que les futurs scrutins présidentiel et législatif *« ne se fassent pas à partir de listes* [électorales] *maquillées »*. *« Ma volonté,* dit-il, *c'est, grâce à l'union* [de la majorité], *commune par commune, de débarrasser le département de la tutelle communiste. »* A propos de la cohabitation, il rappelle qu'il n'y croyait guère, mais qu'*« aujourd'hui »* c'est une *« bonne chose »*.

CORRESPONDANCE

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON : ce que veut M. Pen

A la suite de l'article consacré par notre correspondant à Saint-Pierre-et-Miquelon à la préparation des élections sénatoriales dans cette collectivité territoriale, M. Albert Pen, député apparenté socialiste, candidat unique au scrutin du 28 septembre, nous prie de préciser :

«La population et les élus locaux ont parfaitement compris un retour au Sénat annoncé dès mon départ à l'Assemblée en 1981 pour obtenir le vote du statut, intention renouvelée en 1982 au moment de la décentralisation, encore affirmée en 1984, lors de mon abandon de la présidence du conseil général.

» Je me suis présenté aux législatives de mars 1986 contre mon gré en indiquant à mes amis que nous ferions le bilan du fonctionnement de nos institutions locales avant les sénatoriales, car j'estimais que ce bilan ne pourrait être satisfaisant.

» Le président du conseil général, Marc Plantegenest, n'a pu siéger au Sénat tandis que trop pris par le Palais-Bourbon, je ne pouvais revenir suffisamment dans l'archipel.

» Prenant acte de cette situation, les élus locaux et les membres du mouvement SPM-Avenir qui nous soutient ont décidé démocratiquement d'une nouvelle donne : Pen au Sénat, Plantegenest uniquement à la présidence du conseil général et un candidat saint-pierrais nouveau pour les futures législatives, vraisemblablement le président de SPM-Avenir Pierre Miadonnet. »

Le Monde publiera lundi dans son numéro daté mardi 30 septembre

LE RÉSULTAT COMPLET DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

En voyage dans la principauté

M. Mitterrand plaide pour l'évolution des institutions andorranes

ANDORRE
de notre envoyé spécial

« Prospérité » : ce mot magique en Andorre a été applaudi chaque fois que M. Mitterrand, coprince d'Andorre en sa qualité de président de la République française, l'a utilisé, le vendredi 26 septembre, à l'occasion de sa visite dans la principauté. En revanche, dans ce paradis fiscal divisé en sept paroisses, administré par un syndic général en bicorne et vingt-huit conseiller généraux en tricorne, dans lequel n'existent ni syndicat, ni droit de grève, ni parti politique, les propos tenus par le chef de l'Etat sur l'évolution du régime fiscal, la solidarité, voire la réforme des institutions, ont certes intéressé mais n'ont pas suscité l'enthousiasme dans une population massivement rassemblée sur son passage.

A Andorre-la-Vieille, M. Mitterrand s'est adressé à la foule nombreuse et lui a dit : *« En cette fin de vingtième siècle, on ne peut échapper à la nécessité de tenir compte dans les institutions, l'économie, la société, des turbulences du monde qui modifient les comportements et les relations humaines. »*

Déséquilibre démographique

Le coprince, en deux ou trois formules fort diplomatiques, a souligné quelques lenteurs d'évolution dans la principauté et suggéré quelques modifications souhaitables à ses yeux : *« Déséquilibre démographique – un quart de nationaux, trois quarts de résidents étrangers, avec, en corollaire, des disparités sociales et politiques auxquelles toutefois une solution raisonnable devra être trouvée, dans l'esprit d'équité ; nécessité d'un gros effort d'investissement au profit des équipements publics qui vous conduira peut-être à vous interroger sur le système fiscal à fixer dans l'avenir ; enfin, et surtout, longueur et retard dans la nécessaire adaptation des institutions à la société moderne, que vous avez su bâtir. »*

M. Mitterrand a également évoqué les conséquences pour Andorre de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne. *« Il faut,* a-t-il dit, *maintenir les fondements de la prospérité andorrane dans le respect des règlements communautaires. »* Le chef de l'Etat français a indiqué qu'une concertation tripartite (gouvernement andorran et les deux coprinces, M. Mitterrand et l'évêque d'Urgel) pourra s'engager dès que les négociations entre la principauté et l'Espagne auront abouti au même résultat qu'avec la France, c'est-à-dire à une liberté des échanges dans l'espace constituée par Andorre et la Communauté. Les trois parties défendront ensuite une position commune à Bruxelles.

J.-Y. L.

Les journées parlementaires

L'UDF, ou comment sauver les apparences

Tout arrive. Ils sont tous d'accord. PR, CDS, radicaux, giscardiens, léotardiens, barristes : les journées parlementaires UDF qui vont se tenir lundi 29 et mardi 30 septembre à Nancy doivent être un modèle de sérénité et de convivialité. La consigne a été passée : pas question de replonger dans l'innommable chahut des universités d'été. C'est l'heure de la rentrée, les parlementaires doivent travailler, et M. André Rossinot, l'hôte de ces journées, qui avait pourtant été l'un des premiers trublions, se trouve aujourd'hui l'un des premiers à soutenir *« que le Parlement ne doit pas être le lieu des démarquages et des prémices pour l'élection présidentielle »*.

Ce propos est de nature à réconforter le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, M. Jean-Claude Gaudin, qui, désireux de se poser plus que jamais en gardien des derniers vestiges du temple UDF, n'a cessé de répéter ces derniers jours que *« les turbulences et les aberrations de l'été ne sont plus de saison »*. Et MM. Lecanuet et Giscard d'Estaing sont prêts à entonner le grand couplet sur le rôle de l'UDF au centre de la vie politique française, sur sa nécessaire présence au sein de la majorité et son indispensable mission au côté du RPR. L'objectif est de donner un coup de projecteur sur ce qui tient encore debout dans la maison, plutôt que d'en inventorier les fissures.

Les circonstances font que, à l'heure où la solidarité nationale affronte le terrorisme, mettre à mal celle de l'UDF apparaîtrait bien secondaire. En outre, au même moment et à quelque distance de là, chez M. Séguin, à Epinal, les parlementaires du RPR vont préparer leur rentrée. Enfin, mardi matin, M. Balladur fera le déplacement de Nancy et, le lendemain, toute la majorité parlementaire RPR et UDF se retrouvera en terrain neutre, à Vittel, pour écouter M. Chirac.

Imagine-t-on les parlementaires UDF se présentant la bouche en cœur après avoir rompu des lances entre eux pendant quarante-huit heures ? Dans ce contexte, la mise au point du bureau politique de l'UDF, le 4 septembre dernier, établissant le mode d'emploi pour l'élection présidentielle, a permis de reposer le couvercle sur la marmite : *« On ne voit pas ce qui pourrait venir troubler la trêve observée »*, résume M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS.

Il s'agit bien d'une trêve, en effet, et, comme toujours en pareil cas, un rien suffirait à rouvrir les hostilités.

Ainsi sur le choix du présidentiable, qu'il est convenu de ne pas évoquer. Députés et sénateurs *« ne veulent pas être emmerdés avec ça »*, clame M. Gaudin. *« Les parlementaires comme moi,* assure-t-il, *nous ne sommes pas candidats à l'élection présidentielle, mais candidats aux législatives. Nous savons simplement que nous aurons bien besoin du succès d'un présidentiable UDF. »*

Les relations Giscard-Barre

MM. Barre et Giscard d'Estaing viendront à Nancy, le premier pour assister silencieux, aux travaux du lundi et écouter, le lendemain matin, à sa demande, le ministre de l'économie, le second pour prendre la parole mardi soir à Metz. Leur entourage continue à souffler le chaud et le froid : certains parlent de réchauffement, souhaitant, comme M. Charles Millon, que *« les contacts se multitiplient au niveau des entourages et des personnalités »* et laissent entendre qu'au cours de ces journées MM. Barre et Giscard d'Estaing pourraient, ne serait-ce que par un petit geste, montrer qu'ils sont dans de meilleures dispositions. D'autres ne souhaitent guère cette tentative de réconciliation. C'est le cas de M. Philippe Mestre, qui, évoquant la multiplicité des candidats au sein de l'UDF pour l'élection présidentielle, déclare dans le dernier numéro de *Paris-Match*, *« que tout le monde peut se présenter, surtout si on ne craint pas le ridicule »*, mais que *« tout le monde sait que deux candidats sont susceptibles de l'emporter, ce sont Jacques Chirac et Raymond Barre »*.

Un autre sujet, qui n'est pas inscrit *lui non plus* à l'ordre du jour, pourrait revenir sur le tapis : la constitution d'un groupe UDF au Sénat soudant, sous cette étiquette, les trois groupes actuels de l'Union centriste, de l'UREI et de la Gauche démocratique. Ce projet, qui a toujours été l'une des préoccupations de M. Lecanuet, ne pourra sans doute pas être écarté – sans discussion – au lendemain des élections sénatoriales qui devraient consacrer le RPR comme le groupe le plus important au Sénat. Un sénateur centriste et barriste, M. Claude Huriet, a relancé la semaine dernière le débat. La constitution *« d'un grand groupe UDF »* au Sénat est, à ses yeux, *« une question de clarification et de logique »*. MM. Léotard et Rossinot sont hostiles à ce projet qui, selon le président du Parti radical, serait *« une hérésie politique »* : *« Pourquoi supprimer la seule structure originale où cohabitent des forces politiques qui ne sont pas forcément d'accord sur l'analyse ? »*

Le dernier débat, prévu celui-là, portera sur la loi de finances pour 1987. M. Gaudin s'est déjà félicité *« de ce bon budget »*. M. Balladur a multiplié les petits déjeuners avec les experts du groupe UDF. M. Edmond Alphandéry, barriste, a été choisi pour s'exprimer au nom du groupe à l'Assemblée. Mais il ne semble pas que toutes ces précautions décourageront certains d'émettre leurs critiques.

On sait les barristes inquiets des carences de ce budget concernant notamment le développement de l'épargne des ménages, la relance de l'investissement des entreprises et l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale. Le lundi 15 septembre, le président giscardien de la commission des finances, M. Michel d'Ornano, a réuni les commissaires UDF pour étudier une offensive commune visant à faire réduire les aides qu'apporte le budget général à la Sécurité sociale. En vain, semble-t-il, les barristes considérant cette réduction de crédits par trop « démagogique ». Mais on peut s'attendre que cette question rebondisse cette fois au grand jour.

Si l'on y ajoute le découpage électoral qui continue de provoquer ici et là de fortes démangeaisons, les risques de dérapage non contrôlés ne manquent pas. En arrivant lundi à Nancy, les dirigeants de l'UDF sauront ce qu'ils ne doivent pas dire. Mais sauront-ils jusqu'au bout sauver les apparences ?

DANIEL CARTON.

Le projet de découpage électoral

Nous poursuivons aujourd'hui la publication de la composition des circonscriptions concernant les quatre départements d'outre-mer.

GUADELOUPE

1re circonscription

Cantons de : Les Abymes 1, 2, 3, 4 et 5, Capesterre-de-Marie-Galante, Grand-Bourg, Pointe-à-Pitre 1, 2 et 3, Saint-Louis.

2e circonscription

Cantons de : La Désirade, Le Gosier 1 et 2, Morne-à-l'Eau 1 et 2, Le Moule 1 et 2, Petit-Canal, Port-Louis, Saint-François, Sainte-Anne 1 et 2.

3e circonscription

Cantons de : Baie-Mahault, Capesterre-Belle-Eau 1 et 2, Goyave, Lamentin, Petit-Bourg, Pointe-Noire, Sainte-Rose 1 et 2.

4e circonscription

Cantons de : Basse-Terre 1 et 2, Bouillante, Gourbeyre, Saint-Barthélémy, Saint-Claude, Saint-Martin, Les Saintes, Trois-Rivières, Vieux-Habitants.

GUYANE

1re circonscription

Cantons de : Cayenne 1, 2, 3, 4, 5 et 6, Macouria.

2e circonscription

Canton de : Approuague-Kaw, Iracoubo, Kourou, Mana, Maripasoula, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, L'Oyapock, Rémire-Montjoly, Roura, Saint-Laurent-du-Maroni, Sinnamary.

MARTINIQUE

1re circonscription

Cantons de : L'Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Macouba, Gros-Morne, Le Lorrain, Le Marigot, Saint-Joseph, Sainte-Marie 1, 2, La Trinité.

2e circonscription

Cantons de : Case-Pilote, Le Carbet, Fort-de-France 1, 2, 3, 9 et 10, Le Morne-Rouge, Le Prêcheur, Saint-Pierre, Schoelcher 1 et 2.

3e circonscription

Cantons de : Fort-de-France 4, 5, 6, 7 et 8, Le Lamentin 1, 2 et 3.

4e circonscription

Cantons de : Les Anses-d'Arlets, Le Diamant, Ducos, Le François 1 et 2, Le Marin, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Le Robert 1 et 2, Saint-Esprit, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Les Trois-Ilets, Le Vauclin.

LA RÉUNION

1re circonscription

Cantons de : Saint-Denis 1, 2, 3 et 4.

2e circonscription

Cantons de : La Possession, Le Port, Saint-Paul 1, 2 et 3, Les Trois-Bassins.

3e circonscription

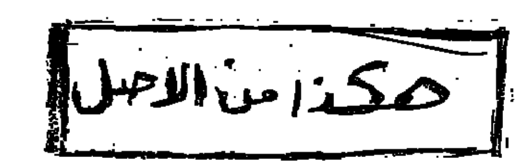
Cantons de : Les Avirons, Cilaos, Entre-Deux, L'Etang-Salé, Saint-Leu 1 et 2, Saint-Louis 1 et 2, Le Tampon 1 et 2.

4e circonscription

Cantons de : Petite-Ile, Saint-Joseph 1 et 2, Saint-Philippe, Saint-Pierre 1, 2 et 3, Sainte-Rose.

5e circonscription

Cantons de : Bras-Panon, La Plaine-des-Palmistes, Saint-André 1 et 2, Saint-Benoît, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Salazie.





Société

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

L'Elysée critique les « facilités » accordées à Mgr Hilarion Capucci

Dans l'entourage de M. Mitterrand, pendant sa visite en Andorre, on assurait, le vendredi 26 septembre, que l'Elysée n'avait eu aucun contact *« ni de près ni de loin »* avec Mgr Hilarion Capucci, qui a rencontré Georges Ibrahim Abdallah dans sa cellule de la Santé. « *L'Elysée*, ajoutait-on, *ne juge pas très souhaitables les facilités qui lui ont été accordées. Il a été traité avec des égards particuliers, des facilités exceptionnelles, et nous ne comprenons pas bien pourquoi.* »

Ancien vicaire grec catholique de Jérusalem, proche du président syrien et défenseur de la cause arabe et palestinienne, Mgr Capucci avait rencontré Georges Abdallah sur sa demande.

A cet égard, le porte-parole de Matignon, M. Denis Baudouin, avait assuré jeudi que *« le gouvernement avait estimé* [en autorisant cette visite] *qu'il pouvait faire passer un certain nombre de messages à Abdallah »*, mais que Mgr Capucci *« n'avait été chargé d'aucune mission par le gouvernement français, qui continue à ne parler qu'à des Etats »*.

« Je ne suis pas en visite mais en mission »

Des négociations sont actuellement en cours pour mettre un terme à la vague d'attentats antifrançais, a indiqué, le vendredi 26 septembre à l'AFP, Mgr Hilarion Capucci, qui a défini son séjour en France comme une *« misson de bons offices »*.

Le vicaire patriarcal n'a pas voulu préciser qu'étaient les interlocuteurs du Proche-Orient concernés par cette mission. Il a seulement indiqué que celle-ci, déjà marquée par plusieurs entretiens avec des responsables français et une visite à Georges Ibrahim Abdallah, peut l'amener à se rendre dans d'autres capitales. Lesquelles ? *« Là où l'intérêt de la France m'amènera. »* Y a-t-il des négociations en cours ? *« Je pense que oui. »*

Mgr Capucci a qualifié les entretiens qu'il a eus jusqu'à présent avec les responsables français de *« très courtois et excellents »*.

A la question de savoir s'il est à Paris de sa propre initiative ou sur la demande du gouvernement français, Mgr Capucci a répondu : *« Je ne suis pas en visite mais en mission, et je n'ai pas besoin de qui que ce soit pour accomplir mon devoir de prêtre chrétien. »*

Il a justifié ses *« efforts »* par sa volonté *« d'aider la France, qui passe actuellement des moments très difficiles (...), de défendre la cause sacrée des Arabes — la cause palestinienne, — parce que les crimes perpétrés en France se répercutent d'une façon on ne peut plus néfaste sur cette cause »*, qu'il *« sanctifie »*. Enfin, par son souci *« que les Arabes, et notamment les Libanais, résidant en Europe ne soient pas les victimes d'un racisme qui considère que tous les Arabes sont responsables des attentats »*.

Quelle impression Mgr Capucci a-t-il eu de Georges Ibrahim Abdallah ? *« J'ai eu l'impression d'être face à un idéaliste. Je l'ai vu en bonne santé, et, quand je lui ai demandé comment il était traité, il ne s'est pas plaint. J'ai pu comprendre qu'il condamne la violence et le terrorisme. C'est tout ce que je peux vous dire, parce que je lui ai avant tout rendu visite en tant que prêtre. »*

Est-ce que cette visite est liée aux tractations en cours ? *« Ça en fait partie, il s'agit d'un tout indissociable. »*

Le prélat a refusé de répondre sur l'existence d'un lien entre la vague d'attentats et une éventuelle promesse non tenue par la France de libérer Georges Ibrahim Abdallah. Il a également refusé de dire si la libération d'Abdallah est une condition nécessaire pour arrêter la vague terroriste.

Mgr Capucci a été plus précis sur les négociations qui ont abouti à la libération de M. Gilles Sidney Peyroles, ancien directeur du Centre culturel français de Tripoli, au nord du Liban, enlevé le 23 mars 1985 et libéré huit jours plus tard. Il a affirmé : *« J'ai effectivement participé et contribué, avec d'autres, à cette libération. »*

Mgr Capucci s'est, d'autre part, félicité de la politique française au Proche-Orient, qu'il s'agisse de la question palestinienne, du *« sacrifice »* des soldats français au Liban ou des efforts pour mettre fin à la guerre Irak-Iran. Il a salué la demande française au Conseil de sécurité de l'ONU d'un retrait total d'Israël du Liban et d'un déploiement de la FINUL jusqu'à la frontière internationale du pays, qualifiant cette demande de *« sensationnelle »*.

Pour Mgr Capucci, le problème du terrorisme lié au Proche-Orient ne sera radicalement résolu qu'avec la fin des conflits dans cette région, *« puisqu'en éliminant les causes on élimine les effets »*.

La fermeté du pouvoir face aux rumeurs de tractations

(Suite de la première page.)

Cette perspective prenait tellement corps que les *Etats-Unis*, par l'intermédiaire de Me Georges Kiejman, décidèrent alors de se constituer partie civile afin de contrecarrer, si possible, ce projet.

Aujourd'hui *« le gouvernement »*, a précisé, en insistant, M. Chalandon, écarte toute idée de non-lieu. Le procureur de la République, soumis hiérarchiquement au garde des sceaux, *fera tout ce qu'il peut* pour l'éviter. Plus : M. Chalandon fixe à la justice, pour la comparution d'Abdallah aux assises, un calendrier contraignant, tellement contraignant qu'il ne sera sans doute pas respecté : un mois pour clôturer l'instruction, auquel *s'ajoutent* les deux mois *maximum* accordés par le code à la chambre d'accusation pour se prononcer à son tour.

Outre que le garde des sceaux, comme l'a fait remarquer vendredi l'avocat d'Abdallah, Me Jacques Vergès, n'a pas le pouvoir de fixer un délai au juge d'instruction, celui-ci, pour ce qu'on en sait, ne touchera pas au but dans le mois qui vient. Ce magistrat, *M. Gilles Boulouque*, attend le *résultat* d'expertises et d'autres éléments d'information destinés à éclairer sa lanterne. Deux mois au minimum semblent nécessaires pour clôturer ce dossier, dit-on au palais de justice de Paris.

De leur côté, Mes Kiejman et Vergès peuvent intervenir pour demander que soit éclairci tel ou tel point litigieux. L'avocat de Georges Abdallah, *surtout*, a intérêt à faire traîner les choses. Le code le lui permet, Me Vergès peut exiger des expertises et des contre-expertises. M. Boulouque est en droit de les lui refuser, mais ce refus peut être soumis par l'avocat d'Abdallah au président de la chambre d'accusation.

S'il n'est pas acquis que Me Vergès usera des ressources, souvent insoupçonnées, de la procédure, il saute aux yeux qu'il n'a pas intérêt à *précipiter* la comparution de son client devant la cour d'assises. Encore sous le choc des attentats de ces dernières semaines, les jurés ne feraient sûrement pas de quartier.

Georges Abdallah est inculpé de complicité d'assassinat pour le meurtre, à Paris, en 1982, de deux diplomates, l'Israélien Yacov Barsimantov et l'Américain Charles Ray. S'il a été entendu par la police dans sa cellule de la Santé, après les récents attentats qui, en dix jours, ont fait neuf morts et plus de cent soixante blessés, ce n'est pas pour cela qu'il comparaîtra aux assises. Mais cette vague d'attentats pèsera lourd dans la décision des jurés.

Et d'autant plus, que, *à la différence d'Anis Naccache*, dont la libération est, elle aussi, réclamée par les poseurs de bombes, il se refuse à condamner ces attentats. Pressé vendredi sur Europe 1 par Me Kiejman d'exprimer une telle condamnation, Me Vergès s'y est refusé.

Aux assises, Georges Abdallah risque la réclusion criminelle à perpétuité. Même condamné à une ou plusieurs dizaines d'années d'emprisonnement, il ne pourrait alors bénéficier avant des années d'une *mise en liberté, sauf grâce*, inconcevable aujourd'hui, du président de la République.

C'est à *cette aune* qu'il faut mesurer les propos de M. Chalandon. Si M. Boulouque, puis la chambre d'accusation, qui refait l'instruction, exaucent les vœux du ministre, la route est barrée à toute transaction. Une condamnation de Georges Abdallah pourrait ouvrir *en même temps la voie à de nouveaux* attentats. C'est évidemment en pensant à ce risque que M. Chalandon a parlé.

Cependant le dossier Abdallah est plaidable. Ce n'est pas simplement Me Vergès qui le prétend, se félicitant, comme il l'a fait vendredi, que rien n'est venu l'étayer depuis le mois de juillet, mais aussi ceux qui ont pu l'examiner de près, objectivement.

L'inculpation de complicité d'assassinat repose sur la découverte dans une *« planque »* parisienne de *Georges Abdallah d'un pistolet automatique qui servit* à tuer les deux diplomates. C'est à la fois beaucoup et, pour des preuves judiciaires, trop peu.

Faux pas

Sans entrer dans les détails, il faut savoir qu'un « complice » ne peut être condamné que si la justice apporte la preuve qu'il a *« participé à l'action ou donné des instructions pour la commettre »*. Ou alors qu'il a *« procuré les armes ou tout autre moyen qui aura servi à l'action, sachant qu'il devait y servir »*. Ou encore qu'il a aidé ou assisté *« l'auteur principal dans la préparation et la réalisation »*.

En l'état actuel du dossier, rien de cela n'est prouvable contre Georges Abdallah. A la chancellerie, vendredi soir, on en était réduit à placer le débat sur un autre terrain, celui du bon sens : *« Il ne conteste pas son rôle au sein des FARL. Or les FARL ont revendiqué l'assassinat des deux diplomates. Donc Abdallah est impliqué dans ces assassinats. »* Seulement voilà, une telle démonstration n'est pas, judiciairement parlant, très solide. Me Vergès ne manquera certainement pas de le faire remarquer.

En réalité, la justice a fait un *faux pas*, difficilement réparable aujourd'hui, au début du mois de juillet, lors du premier procès d'Abdallah, à Lyon. Des renseignements accablants avaient été recueillis contre lui sur des faits qui ne peuvent faire l'objet aujourd'hui d'un nouvel examen des tribunaux. Ainsi le veut la procédure, ce faux pas pèsera lourd devant les assises de Paris.

A Lyon, Georges Abdallah risquait dix ans d'emprisonnement. Le parquet, que M. Chalandon invite aujourd'hui à la fermeté, en réclama... quatre et fut exaucé. Il faudra se souvenir de ce faux pas si Me Vergès *obtient, comme il le peut*, une condamnation minimum de son client, voire, contrairement au vœu du garde des sceaux, un non-lieu.

BERTRAND LE GENDRE.

M. Chalandon : les assises pour Abdallah

M. Albin Chalandon, garde des sceaux, a fait vendredi 26 septembre, en marge du congrès de la Chambre nationale des huissiers de justice auquel il assistait à Dijon, la déclaration suivante :

« Le gouvernement réitère sa position de fermeté et son refus de toute négociation avec des terroristes. L'information judiciaire actuellement diligentée à Paris doit être menée à son terme dans les plus brefs délais.

» J'ai prescrit au procureur de la République de prendre des réquisitions afin de faire renvoyer Abdallah devant la cour d'assises. La chambre d'accusation devrait ainsi être saisie dans un délai de moins d'un mois et elle aura, conformément à la loi, deux mois au maximum pour statuer.

» Dans ces conditions, et sous réserve de l'appréciation des juges qui, en toute indépendance, auront à connaître de cette affaire, le procès Abdallah s'ouvrirait en février prochain, devant la cour d'assises de Paris. »

Accusé du meurtre de son épouse

Edgar Brandys est acquitté par la cour d'assises de Vaucluse

Le verdict est la parfaite illustration de la règle selon laquelle le doute doit bénéficier à l'accusé.

CARPENTRAS
de notre envoyé spécial

« Brandys Edgar est-il coupable d'avoir volontairement donné la mort, le 7 août 1984, à Pernes-les-Fontaines, à Jocelyne Brandys, son épouse? La réponse est non. » Cette seule réponse, qui rendait sans objet les questions relatives à la préméditation et aux circonstances atténuantes, a donc été, le vendredi 26 septembre, peu avant vingt-trois heures, l'épilogue d'un procès exceptionnel. L'acquittement d'Edgar Brandys est la parfaite illustration d'une exacte application de la règle selon laquelle le doute doit bénéficier à l'accusé. Et, parce que cette règle n'est pas *toujours* règle d'or, l'arrêt de la cour d'assises de Vaucluse, rendu après trois heures de délibération, peut être tenu pour exemplaire.

Il fallait, en effet, pour en assurer la responsabilité, non seulement une grande conscience, mais aussi un courage certain. A Carpentras, l'affaire Brandys était « l'affaire » tout court, avec ce que cela peut impliquer de passions locales. La foule qui, durant quatre jours, se pressait à l'entrée du palais de justice jusqu'à l'indécence, avait, à maintes reprises, *par ses rumeurs* et *ses cris*, témoigné de l'hostilité qu'elle portait à l'accusé.

Ce n'est pas un mince mérite pour ceux qui avaient à juger d'avoir montré qu'ils n'en avaient cure. Ils avaient aussi un autre obstacle à surmonter en proclamant, comme ils l'ont fait, que l'enquête menée par la gendarmerie tout comme l'information judiciaire, conduite par un jeune juge d'instruction, n'avaient finalement pas réuni des charges suffisantes, jugées pourtant encore comme telles par la chambre d'accusation de Nîmes, qui avait *renvoyé* Edgar Brandys devant les assises.

Une réquisition surprenante

Ces charges, pourtant, le représentant du ministère public, *Mlle Christiane Poli, les avait tenues* pour probantes puisqu'elle avait requis consciencieusement vingt ans de réclusion criminelle. Si, dans l'esprit de Mlle Poli, Brandys était l'auteur du meurtre, s'il fallait croire que c'était lui qui ensuite avait organisé une *mise en scène pour faire* croire à un crime de rôdeur, si enfin, reparti à Lyon, c'est lui qui avait, par son comportement et ses appels téléphoniques, amené sa fillette de sept ans, Stéphanie, à découvrir la première la mort horrible de sa mère, la demande de *cette* peine de vingt ans pour un crime tenu de surcroît comme ayant été prémidité et faisant encourir la réclusion criminelle à perpétuité pouvait sembler singulière et attester d'un défaut de logique. La défense ne manqua pas de le relever.

Pour autant, sa tâche *n'était* pas facile. Elle l'était d'autant moins que siégeait, en qualité d'assesseur, Mme Solange Roussel, juge des tutelles à Carpentras et qui, en cette qualité, avait décidé, après le crime, le placement de la fille d'Edgar Brandys, la petite Stéphanie, auprès d'un frère de la victime. Du même coup, les témoignages que devait donner l'enfant avant cette décision de placement et après elle s'étaient révélés tout à fait *contradictoires*. *Autant elle ne paraissait* point défavorable à son père à l'origine, autant ensuite elle devait l'accabler.

Assurément, Mme Roussel n'avait pas eu à connaître du dossier criminel instruit contre Edgar Brandys. Sa présence *parmi les magistrats composant* la cour d'assises n'était assurément pas illégale. Mais, tout au long des débats, elle avait montré par ses questions multiples combien elle s'impliquait personnellement. Au point que, venu le *moment* des *plaidoiries*, les défenseurs furent amenés à constater qu'elle recopiait certains éléments du dossier comme si elle entendait user, ensuite, de ses notes pendant la délibération. Or la loi veut que, au cours de *cette délibération*, le dossier soit laissé dans la salle d'audience aux mains du greffier afin que l'on ne puisse soupçonner quiconque d'utiliser à ce moment telle ou telle pièce qui n'aurait pas fait l'objet d'un débat public contradictoire.

C'est pourquoi non seulement la défense se fit donner acte de cette analyse, mais annonça qu'elle saisissait le premier président de la cour d'appel de Nîmes d'une demande de réquisition de Mme Roussel.

Sans frime et sans grandiloquence

Ces mines astucieusement posées sont devenues sans objet. Mais dans quelle mesure *leur* pose *n'a-t-elle* pas, *malgré tout*, joué un rôle en neutralisant le magistrat ainsi visé, en en faisant, vis-à-vis des jurés, un interlocuteur moins dangereux pour Edgar Brandys ?

Cela n'aurait pu suffire si le dossier avait été inébranlable. *Il ne* l'était *pas*. Restait à *en convaincre* les jurés. Les défenseurs, Mes serge Billet, Henri Coupon et Yves Kleniec, savaient qu'ils s'adressaient à un auditoire réceptif.

Ce n'est point trop dire que tous furent exemplaires. Leur manière fut, de bout en bout, *sans frime et sans grandiloquence*. Tout fut dit qui devait l'être, avec courage et rigueur. La rigueur n'est pas chose innée. Quant au courage, il est l'honneur même de la profession d'avocat.

Mais, si la *défense* est à *louer*, le *magistrat qui présida* ces débats difficiles, M. Jacques Martin, ne doit pas l'être moins, qui mena sans faute ce procès compliqué et fut le premier à y relever ce qu'il en appela, dès le premier jour, *« des contradictions »*.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

L'enquête sur les attentats revendiqués par Action directe

Marina Da Silva est inculpée d'association de malfaiteurs

Interpellée, *mercredi* 24 septembre, dans l'enquête sur les récents attentats à Paris, pour lesquels elle a été mise hors de cause, Mlle Marina Da Silva, vingt-huit ans, proche de Frédéric Oriach, le militant d'extrême gauche propalestinien interpellé lui aussi, a été inculpée vendredi par M. Gilles Rivière, juge d'instruction chargé de l'enquête sur plusieurs attentats revendiqués par Action directe, d'association de malfaiteurs et de complicité de destruction et de dégradation volontaires de biens immobiliers et d'objets mobiliers appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive. Elle a été placée sous contrôle judiciaire.

Cette inculpation fait suite à la découverte au domicile de Marina Da Silva d'une *machine à écrire* qui, selon la police, aurait pu servir à la frappe de plusieurs *revendications* d'attentats commis par Action directe, et notamment celle de l'attentat à la voiture piégée contre l'OCDE le 21 *juillet dernier*. Le rapport écrit du laboratoire de la préfecture de police devra cependant *confirmer cette première indication*.

Marina Da Silva a déjà été condamnée à seize mois de prison ferme et à 900 000 francs de dommages et intérêts par le tribunal correctionnel de Paris, le 10 novembre 1983, pour sa participation — qu'elle a toujours niée — au saccage du musée de la Légion d'honneur à Paris, le 22 avril de la même année. Elle avait été libérée au printemps.

Remise en liberté de Frédéric Oriach

De son côté, Frédéric Oriach, *lui aussi remis en liberté*, a été inculpé par M. Claude Grellier, juge d'instruction, d'obtention indue de documents administratifs (un passeport pour lequel il avait présenté une fausse déclaration de domicile) et d'apologie de crimes et de meurtres.

Cette deuxième inculpation vise une interview à Europe 1, le 12 juin dernier, au cours de laquelle Frédéric Oriach avait déclaré qu'il ne regrettait pas la mort du général René Audran, tué dans un attentat revendiqué par Action directe, parce que c'était *« un trafiquant d'armes »*.

L'hebdomadaire « VSD » condamné à dissimuler la photo des gardiens de Georges Ibrahim Abdallah

M. Pierre Culié, vice-président du tribunal de grande instance de Paris, a ordonné, le vendredi 26 septembre, en *référé* à l'hebdomadaire *VSD* de dissimuler l'image des deux gardiens de la prison de la Santé dont la photo, prise clandestinement, alors qu'ils sont en compagnie de Georges Ibrahim Abdallah, est publiée dans le dernier numéro de l'hebdomadaire.

Les deux gardiens, MM. Daniel Lhussier, surveillant chef, et Noël François, surveillant, avaient demandé, vendredi, la saisie du journal.

Le *magistrat* a pris cette mesure sous astreinte de 50 francs *par* numéro vendu en infraction. Il a en outre attribué une provision de 70 000 francs de dommages-intérêts à M. Lhussier et de 35 000 francs à M. François.

Lors de l'audience, Mes Chanut et Herzog avaient plaidé qu'il n'était *« pas admissible que des gardiens de prison soient photographiés pour vendre du papier. On n'imaginerait pas que les juges d'instruction chargés de ces affaires de terrorisme le soient, or ils courent les mêmes risques que les gardiens »*. Me Illouz, conseillé de *VSD*, avait souligné, pour sa part, que la saisie serait inefficace, le journal étant en vente depuis deux jours, et les gardiens n'étant pas vraiment reconnaissables.

M. François Siegel, directeur de publication de l'hebdomadaire, a indiqué son intention de faire appel de cette décision. *« Les 400 000 exemplaires du journal ont été mis en vente jeudi. Il nous est impossible d'aller dans les 40 000 points de vente et de retoucher la photo des deux gardiens dans chaque exemplaire encore sur le marché. »* M. Siegel a en outre *« contesté »* la décision du juge des référés, estimant qu'*« il devient de plus en plus difficile de faire de la presse et de publier des informations »*. *Tout cela*, a-t-il conclu, *relève d'un processus couramment admis, qu'on peut taper sur les journaux et qu'il y a de l'argent à prendre. »*

Quatre mois après son évasion de la Santé

Michel Vaujour est arrêté au cours d'un hold-up

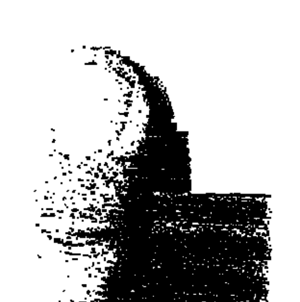
Quatre mois jour pour jour après sa spectaculaire *évasion* (à bord d'un hélicoptère piloté par son épouse) de la prison de la Santé, Michel Vaujour est retombé entre les mains des policiers après un hold-up *manqué*, le vendredi 26 septembre, dans le vingtième *arrondissement* de Paris.

Vers 15 heures, armés de gros calibres, Michel Vaujour et deux complices — tous trois grimés et portant postiches — pénètrent dans une agence du Crédit lyonnais rue Belgrand. Après s'être emparés du contenu de la caisse, les malfaiteurs, prenant une employée en otage, tenter de gagner la *porte* de *Bagnolet* où les attendent deux motos relais. Mais à deux reprises ils vont se trouver nez à nez avec des policiers : une équipe du commissariat de Charonne qui effectuait une ronde, puis un fourgon de police alerté, semble-t-il, par la banque. Policiers et malfaiteurs échangent des coups de feu : *l'employée de la banque est blessée* au bras et au dos (on *ne sait par qui* elle a été atteinte, gangsters ou policiers), un gardien de la paix gravement touché au ventre devra être évacué par hélicoptère, trois autres sont légèrement atteints par des éclats de verre.

Parmi les trois malfaiteurs appréhendés, deux sont blessés. Grièvement atteint à la tête, Michel Vaujour est reconnu grâce à ses empreintes digitales et à ses tatouages. Le butin a *été récupéré*. Les policiers recherchent un quatrième complice qui aurait pu attendre à bord d'une voiture à proximité de la banque. Nadine Vaujour, qui avait épousé Michel Vaujour en prison — avait organisé l'évasion de son mari en mai dernier, a été interpellée en *Dordogne*, tôt samedi *matin*. Après avoir appris à piloter un hélicoptère, *elle* avait réussi à lui *faire* quitter la *cour* de la prison de la Santé accroché au *patin* de *son* appareil. Depuis, selon les policiers, ils auraient quitté la France pour l'Amérique du Sud. A cours d'argent, ils seraient revenus pour se remettre à flot. Après une dizaine de condamnations pour vols de voitures et attaques à main armée, Michel Vaujour avait été condamné en 1983 à une peine de dix-huit ans de réclusion pour une tentative d'homicide sur un policier qu'il a toujours niée. Sa *sixième* belle n'aura duré que quatre mois.

● **« Greenpeace » : M. Bianco et le général Saulnier se désistent de leur action contre *VSD*.** — *Les procès en diffamation intentés* à l'hebdomadaire *VSD* par le général Jean Saulnier, chef d'état-major des armées, et M. Jean-Louis Bianco, secrétaire général de l'Elysée, n'auront pas lieu, les deux plaignants s'étant désisté de leur action.

Dans *un article intitulé* : « Coulez le *Greenpeace* : ceux qui *ont donné* l'ordre », publié dans le numéro daté du 15 août 1985, *VSD* citait plusieurs personnes, dont M. Bianco et le général Saulnier, à l'époque chef d'état-major particulier de la présidence. Une citation à comparaître devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris avait été adressée à *VSD pour « diffamation publique envers un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions »*, et les plaignants demandaient le versement du franc symbolique de dommages et intérêts.



Société

SCIENCES

A la conférence de Vienne sur le nucléaire

Le débat sur la résolution finale a fait apparaître les difficultés de la coopération internationale

VIENNE
de notre envoyée spéciale

Deux conventions signées, une résolution adoptée : l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et les gouvernements des pays membres *« ont bien travaillé »* concluait, le vendredi 26 septembre, un délégué français à l'issue de la première conférence extraordinaire de l'Agence réunie pendant trois jours à Vienne. Cette nouvelle réunion de l'après-Tchernobyl doit surtout être le *« point de départ d'un nouveau processus de coopération internationale sur la sûreté nucléaire »*, a indiqué, pour sa part, le ministre ouest-allemand de l'environnement, M. Walter Wallmann.

Les représentants de cinquante et un pays (sur les quatre-vingt-quatorze présents) se sont solennellement succédé sous les lustres du palais impérial de la Hofburg pour parapher les textes de deux conventions. La première oblige tout Etat signataire à avertir *« sans délai »* en cas d'accident nucléaire, les pays voisins qui pourraient être physiquement touchés par les rejets radioactifs. Ce texte couvre toutes les installations nucléaires civiles et militaires, à l'exception des armes et effets atomiques. Cependant, les cinq puissances nucléaires militaires – Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et URSS – se sont publiquement engagées à prendre en compte ces derniers.

Il s'agit là d'un *« document important »*, selon M. Gérard Errera, le gouverneur français à l'AIEA. La catastrophe de Tchernobyl n'aurait, selon lui, *« pas provoqué la même angoisse et la même panique dans les pays d'Europe occidentale si les Soviétiques avaient plus rapidement fait toute la lumière sur l'accident »*. L'attitude de Moscou *« a mis en relief le manque d'accord politique international »*, relatif à l'information rapide, a souligné M. Errera. Voilà cette lacune comblée par un texte qui pourra entrer en vigueur trente jours après sa signature.

La seconde convention concerne *« l'assistance mutuelle en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique »*. Elle précise que les services rendus peuvent, dans certains cas, être remboursables par le pays assisté. Cette disposition a fortement déplu au gouvernement luxembourgeois, qui trouve *« profondément injuste »* que l'Etat assistant, s'il est à l'origine de l'accident, ait la possibilité de demander aux pays voisins le remboursement de son aide. Sur cette déclaration luxembourgeoise planait évidemment l'ombre de la centrale mosellane de Cattenom, même si la France *« particulièrement concernée »* par ces propos, a fait preuve d'*« une attitude de compréhension et d'ouverture »*. Le Luxembourg a donc refusé d'approuver cette convention – toute comme la première – mais il est resté minoritaire.

Seize amendements

Si l'adoption de ces conventions s'est faite sans grande difficulté, il en a été tout autrement pour l'approbation de la résolution finale de la session ministérielle. Ce texte, général et vague, réaffirme la responsabilité de chaque Etat engagé dans des activités nucléaires civiles ; il appelle à un renforcement de la coopération internationale sur la sûreté, souligne l'importance du rôle de l'AIEA dans ces domaines...

Pourtant, sur ce *« dénominateur commun »*, selon les termes de M. Errera, ont été déposés seize amendements. Le premier paragraphe, reconnaissant que *« l'énergie nucléaire va continuer à être une importante source d'énergie pour le développement social et économique »*, n'était par exemple pas du goût de pays comme la Suède. Quant au Mexique, parlant au nom d'un certain nombre de pays en voie de développement, il réclamait des *« échanges d'informations entre pays fournisseurs* (d'installations nucléaires) *et Etats bénéficiaires sur la sûreté nucléaire »* et demandait en quelque sorte que soient rendus obligatoires les transferts de technologie.

Il a finalement été décidé que toutes ces propositions seraient examinées plus tard par le conseil des gouverneurs de l'Agence et, après de nombreuses heures de discussions, la résolution a pu faire l'objet d'un consensus.

La semaine prochaine, une session ordinaire de l'Agence discutera de l'expansion du programme de sûreté de l'AIEA et du budget qui lui sera accordé. En novembre, un groupe d'experts réfléchira sur le plus long terme et réexaminera les normes de sûreté internationale. *« Des centaines de réunions de techniciens seront organisées »*, a indiqué le directeur général de l'AIEA, M. Hans Blix. Et cela dans l'espoir que la triste expérience de Tchernobyl ne se renouvellera pas. Même si, comme l'a dit M. Blix, *« la sûreté d'une installation nucléaire ne pourra jamais être assurée à 100 % »*.

ELISABETH GORDON.

Comment en sortir ?

« Arrêtons l'énergie nucléaire maintenant. Greenpeace veut un avenir sans nucléaire » : les Viennois qui, tôt dans la matinée du jeudi 25 septembre, arpentaient les allées du parc d'attractions de la capitale ont pu lire cette déclaration sur une large banderole que les militants de l'organisation écologiste avaient accrochée au plus haut de la roue géante. Les autres ont pu suivre sur leurs écrans de télévision cette manifestation pacifique contrôlée par quelques policiers, surtout inquiets d'un éventuel accident.

Vendredi, c'était au tour d'une centaine de membres du mouvement Anti-atom international de manifester. Une vingtaine d'entre eux ont été interpellés par la police alors qu'ils apportaient au directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique une déclaration résumant leur contre-réunion sur *« l'(in)sécurité nucléaire »*. Ils y explorent les *« voies de sortie »* du nucléaire.

« De nombreuses études de différents pays montrent que cette sortie est possible à court terme, indique Anti-atom international dans sa déclaration finale. *Un système rationnel d'énergie qui utilise les surcapacités existantes ainsi que des économies d'énergie et le développement des ressources renouvelables pourrait permettre de s'affranchir des besoins en énergie nucléaire. »*

MÉDECINE

Un ou deux vaccins contre la grippe ?

Le virus A/Singapour/6/86 va-t-il toucher l'Europe cet hiver ? Les responsables de la santé publique aimeraient bien connaître la réponse à cette question, car d'elle dépend la manière dont on va vacciner contre la grippe cette année. Le problème est simple : soit le virus Singapour reste confiné en Extrême-Orient, là où on l'a détecté au début de l'été dernier. Dans ce cas, le vaccin antigrippal est prêt, sa formule étant A/Mississippi/85, B/Ann-Arbor/86, A/Chili/83. Soit, au contraire, il se décide à voyager jusqu'en Europe. Il faudra alors procéder à une deuxième vaccination, dès que le centre de référence international pour la grippe, qui se trouve à Londres, aura repéré sa présence à nos frontières.

La composition du vaccin antigrippal est déterminée vers le mois de mars. Cette année, les spécialistes ont, par rapport à l'an dernier, procédé à deux changements, le virus B/Ann-Arbor remplaçant le virus B/URSS et A/Mississippi chassant le A/Philippines. Immédiatement, commence alors la fabrication des lots de vaccins. Il était donc trop tard pour intégrer dans ce vaccin le virus Singapour, dont on n'avait pas noté la présence depuis plus de vingt-cinq ans. *« De ce fait,* explique le professeur Claude Hannoun (directeur du Centre national de la grippe, Institut Pasteur), *il nous a fallu préparer, à titre de précaution, un vaccin monovalent, dirigé contre ce seul virus Singapour. »*

On ne connaît pas encore la virulence de ce nouveau virus, de type H 1 N 1. On sait seulement qu'il a tendance à s'attaquer, de préférence aux personnes jeunes, donc *a priori* celles chez lesquelles la grippe est la moins grave. S'il s'avérait malgré tout qu'il existe un danger quelconque, il faudrait vacciner une deuxième fois contre ce seul virus les personnes déjà immunisées. Ce deuxième vaccin est en cours de fabrication, et tout sera prêt au début de l'hiver en cas d'alerte.

Ce n'est pas la première fois qu'un virus surprise se manifeste tardivement. En 1976, des milliers de lots de vaccin contre la grippe porcine avaient été préparés en toute hâte. En vain, le virus ne s'étant pas manifesté dans nos contrées.

Rappelons que la vaccination contre la grippe est particulièrement recommandée aux personnes âgées et à certains malades chroniques souffrant d'affections cardiaques, respiratoires, rénales, endocriniennes... Elle est gratuite pour les plus de soixante-quinze ans.

F. N.

DÉFENSE

1 800 réservistes en manœuvre

Les maquis de Bourgogne

DIJON
de notre correspondant

Les collines de l'Anxois, à l'ouest de Dijon, ont vécu trois jours au rythme des escarmouches de tirs d'armes automatiques, de passages rasants d'hélicoptères et des spectaculaires débarquements de commandos disparaissant en quelques instants au plus profond des forêts locales. Mardi 23 septembre, l'encadrement du 10e régiment interarmes divisionnaire (RIAD) se réunissait à Sens et à Digoin (Saône-et-Loire). Le lendemain, c'était au tour des hommes du rang de rejoindre leur unité. Tous les effectifs de ce 10e RIAD, encadrement comme hommes de troupe, sont des réservistes, placés sous l'autorité du lieutenant-colonel Staghelimi, commandant l'école militaire d'Autun. Il allait avoir, pendant trois jours, à défendre le territoire bourguignon dont tous ses hommes (environ 1 800) sont issus contre un ennemi figuré par une unité de gendarmes mobiles ou par une poignée d'hommes du contingent.

C'était la première fois que ce 10e RIAD évoluait ainsi sur le terrain. Il n'a été constitué qu'à la mi-1985 et on lui a remis son drapeau le 7 juin de cette année-là, à Alésia, haut lieu historique de Bourgogne. C'est pour le moins un symbole. *« Après l'exercice Maconge,* dit le général Hailaud, commandant la 64e division militaire territoriale, *le 10e RIAD est véritablement devenu le régiment de Bourgogne. »*

Nouvelle, cette conception d'affectés constitués de réservistes régionaux et appelés à combattre sur leur terrain ? Pas tout à fait, répondent les hommes de l'état-major, mais il s'agit tout de même d'une totale réorganisation de la réserve.

En fait, tout au long de l'exercice Maconge 86, l'accent a été mis sur la nécessaire coopération qui devrait s'établir entre la gendarmerie, la population et le 10e RIAD. *« En cas de menace »*, peut-on lire sur le *« message à faire passer à la population »* diffusé avant la manœuvre par la 64e division militaire, *« la population et les unités de l'armée présente sur le terrain auront comme but la défense de nos libertés »*.

En cas de conflit, la rapidité et l'efficacité des moyens de guerre actuels feraient que le territoire pourrait être investi fort rapidement. La bataille ne serait plus alors un face-à-face entre unités strictement militaires. Il n'y aura plus de front, mais une sorte de corps à corps entre un envahisseur et des maquis.

D'où ces unités qui tiennent tout à la fois de supplétifs des corps francs et des anciens gardes nationaux. D'où, aussi, cette toile d'araignée que constituent les régiments interarmes divisionnaires accrochés à leur propre terrain.

DIDIER CORNAILLE.

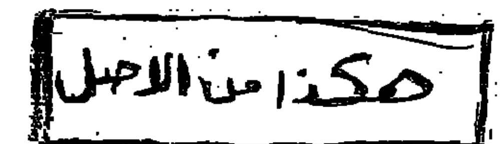
ÉDUCATION

Les universités à la découverte de la télématique

Le colloque « Vidéotex et universités » organisé avec le soutien du *Monde*, vient de réunir pendant trois jours à l'université Paris-Dauphine plus de deux cents participants, universitaires (responsables de cellules d'information, informaticiens, responsables administratifs) et professionnels du secteur privé. L'ampleur – inattendue – de cette participation dit assez l'intérêt des universités pour les nouvelles technologies de la communication et l'espoir qu'elles placent dans la télématique pour améliorer et développer leur politique de communication.

Les exemples de premières réalisations télématiques en milieu universitaire (*le Monde-Campus* du 24 septembre) et le contrepoint permanent des services vidéotex grand public qui se multiplient actuellement, ont surtout permis de montrer aux universitaires que la télématique suppose pour être viable, voire rentable, une appréciation sérieuse des missions qui lui sont confiées et des publics visés, et des méthodologies rigoureuses de conception, de mise en œuvre et de marketing. Autant de terrains sur lesquels les universitaires manquent d'expérience et ont tout à gagner à multiplier les réseaux et les partenariats.

Comme l'a rappelé en conclusion M. Denis Varloot, directeur de la DBMIST (Direction des bibliothèques des musées et de l'informatique scientifique et technique, au ministère de l'enseignement supérieur), *« même si l'écart existe entre les utilisations de la télématique dans les entreprises et à l'université, les universitaires ne doivent pas se décourager, mais, au contraire, s'appuyer sur l'expérience des autres »*. Le ministère entend bien poursuivre son action de sensibilisation, d'information et de formation, et aussi d'incitation financière, mais de manière non directive. *« Le développement du vidéotex à l'université ne relève surtout pas d'une politique centralisatrice,* a déclaré M. Varloot. *La communauté universitaire tout entière doit savoir s'approprier les moyens télématiques en évitant que ce soit la chose d'un seul service ou d'une seule équipe. »*



Le Carnet du Monde

Naissances

– M. Jacques LOUVET
et Mme, née Marie-Raphaèle GROCHE

laissent à *Guillaume la joie d'annoncer* la naissance de

Arthur,

le 18 septembre 1986.

26, rue de l'Yvette,
75016 Paris.

Décès

– Jacqueline Chabrol
et sa famille,
Bernard Henri
et sa famille,
Dominique Henri
et sa famille,
Alain-Noël Henri
et sa *famille*,
Les familles Briquet-Lesluin, Vido, Braunbard,

Le conseil d'administration,
La directrice,
Le personnel et les élèves de l'Institut national des jeunes aveugles,

Le président,
Le conseil d'administration et les membres de l'Association Valentin-Haüy pour le bien des aveugles,

Le président,
Le conseil d'administration et les membres du Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes,

ont *la douleur de faire* part du décès de

Pierre HENRI,
professeur honoraire
à l'Institut national des jeunes aveugles,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le *24 septembre 1986*, dans sa quatre-vingt-huitième année.

On se réunira le mercredi 1er octobre, à *15 h 30*, en l'église *Saint-Jacques* de Montrouge, pour lui dire un dernier adieu et prier.

34, avenue Emile-Boutroux,
92120 *Montrouge*.

– M. et Mme Patrick Joussaume,
Edouard et Valérie,
M. et Mme Daniel Azoulay,
Karine et Lionel,
Le docteur
et Mme Bernard Joussaume,
Bastien et Aurélie,
Mme Katherine Joussaume,
ses enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur André JOUSSAUME,

survenu le *25 septembre 1986*, dans sa soixante-douzième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Angers (49000), dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, Maplebranch Path
Etobicoke M9F 3T5 (Ont)
Canada.
3, *rue* Jules-Simon,
92100 Boulogne.
Place de l'Eglise,
83150 Bandol.
2, rue Corot,
75016 Paris.

– Mme Hélène Kressmann
et sa fille, Muriel,
Les familles parentes et alliées,

ont la *profonde* douleur de faire part du décès de

M. Henry KRESSMANN,

enlevé à leur affection, le 24 septembre 1986, *dans sa soixante-dix-neuvième* année.

Les obsèques auront lieu le mardi 30 septembre, à 14 h 30, au temple protestant *de Guebwiller*.

Selon la volonté du défunt, son corps sera incinéré.

Les familles en deuil :
Kressmann, Bourcart, Engelbach, Finiels.

68500 Guebwiller.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean SITRI,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 21 septembre 1986, à Barcelonnette.

De la part de
Mme Jean Sitri,
son épouse,
M. et Mme Jean-François Sitri,
Jean-Daniel, Anne et Laure,
Mme Claude Sitri,
M. et Mme Marc Farge,
Mathieu,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Pierre Vaz,
sa sœur.

Les obsèques ont eu lieu à Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence), dans la plus stricte intimité.

04400 Barcelonnette.
91380 Chilly-Mazarin.
75116 Paris.
95300 *Pontoise*.

– *Mme Lucien Uzan*,
née Nelly Bellaïche,
M. et Mme Michel Uzan
et leurs filles,
M. et Mme *Claude Uzan*
et leurs fils,
Les familles Uzan, Sarfati, Guez, Setbon, Bellaïche,
neveux et nièces,

ont la douleur de faire part du décès de *leur cher et regretté*

M. Lucien UZAN.

Les obsèques auront lieu le lundi 29 septembre 1986.

Réunion à la porte principale du cimetière parisien de Pantin, à 14 h 30.

Anniversaires

– Que ceux qui ont connu et aimé

Jacques et Cécile GUEZ

aient, en ce jour anniversaire, une pensée émue à leur intention.

– Il y a trois ans

Michel POMEY,
conseiller d'Etat,
vice-président fondateur
de la Fondation de France,

nous quittait.

Le prix *Michel-Pomey – Fondation* de France, a été attribué le 21 janvier 1986, à Jean Chapot pour son film *le Regard dans le miroir.*

Son souvenir reste vivant dans nos cœurs.

– Pour le premier anniversaire du décès de

André SUBES,

une *messe* sera célébrée à son intention le lundi 29 septembre 1986, à 18 heures, en l'église Notre-Dame de Clignancourt, à Paris-18e.

Légion d'honneur

Sont nommés chevalier à titre posthume ;

– Marcel Basdevant, commissaire principal de la police nationale, tué le 9 juillet lors d'un attentat d'Action directe contre le siège de la brigade de répression du banditisme à Paris.

– Jean-Pierre Davenet, pilote ; Roland Denard, mécanicien ; Jack Lebel, mécanicien, et Jacques Ogier, pilote, *tous tués le 19 juillet, en* combattant à bord d'un bombardier d'eau DC-6 un incendie de garrigues dans la province de Gérone (Espagne).

Sports

VOLLEY-BALL

Sans-faute français

L'équipe de France de volley-ball a réussi un parcours sans faute à Montpellier, au premier tour du championnat du monde, en se qualifiant, sans concéder le moindre set, pour la suite de la compétition à Toulouse, du 29 septembre au 1er octobre. Après avoir battu les Vénézueliens et les Chinois, les Français ont triomphé, vendredi 26 septembre, des Italiens, troisième aux Jeux olympiques de Los Angeles, par 3 sets à 0 (16-14, 15-7, 15-5), en moins d'une heure et demie de jeu.

Après un départ très laborieux, les Français, crispés par l'enjeu, ont rétabli la situation en fin de premier set, pour s'imposer avec l'entrée en jeu d'Eric Bouvier, écarté du début de ces championnats par une contracture au mollet (*le Monde* du 27 septembre). Malgré quelques imperfections, notamment à la réception, ils ont ensuite pris l'ascendant sur les Italiens, dont les plus jeunes éléments, vice-champions du monde espoirs en 1985, ont perdu une partie de leurs moyens face à la *furia* française, soutenue par le public en délire.

Les genoux dans la glace

MONTPELLIER
de notre envoyé spécial

Jean-Luc Guédé rêvait de succéder à Ivan Curkovic ou à Jean Castaneda dans les buts de l'Association sportive de Saint-Etienne. Trois stages infructueux chez les « verts » l'ont persuadé que son avenir était plutôt dans la kinésithérapie. Mais c'est la rencontre avec des volleyeurs au Bataillon de Joinville qui l'a incité à changer de sport et à se mettre, à vingt-cinq ans, au service de l'équipe de France pour sa préparation du championnat du monde. Une présence qui n'était pas superflue.

« Les volleyeurs sont beaucoup plus sollicités physiquement que les footballeurs, estime-t-il. *Au Mundial, les footballeurs avaient au moins trois jours de repos entre deux rencontres. En compétition, les volleyeurs jouent tous les jours, avec des durées de match qui peuvent atteindre cinq heures. »* Or, même s'il n'est pas un sport de contact, le volley-ball ne met pas ses pratiquants à l'abri des blessures, le plus souvent au niveau des articulations (entorses de cheville, de doigts, blocage du dos) et des tendons (tendinites d'épaule, du genou, du quadriceps, ou du tendon rotulien).

Pour les volleyeurs de l'équipe de France, en *stage depuis dix-huit mois*, ces risques étaient encore accrus par le passage de trois ou quatre entraînements hebdomadaires à deux séances quotidiennes, auxquelles se sont ajoutées les fatigues de tournées en Asie, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, en Europe et des cent douze rencontres *internationales disputées* en un peu moins de cinq cents jours.

Préparer les organismes

« Avec les entraîneurs et le médecin, Charles Marcovitch, nous avons orienté notre travail vers la prévention, en s'efforçant de préparer les organismes à mieux supporter ce surcroît de travail et de fatigue », explique Jean-Luc Guédé. Pour prévenir les tendinites, le kinésithérapeute de l'équipe de France a institué des exercices d'étirements spécifiques, en fonction des séances de musculation, de saut ou d'entraînements plus techniques. Genoux et épaules sont systématiquement enveloppés de sachets de glaçons à la fin des entraînements et des matches.

Dans le même but, le corps médical fait aussi appel à la diététique. *Une mauvaise alimentation* et un manque d'hydratation peuvent, en effet, favoriser l'apparition d'une tendinite, même s'ils n'en sont pas la cause. Les joueurs sont donc invités à éviter les viandes rouges, les abats, les graisses animales. Des massages systématiques réduisent aussi les effets de la fatigue musculaire.

Plus délicate est la prévention des problèmes au niveau des articulations. Ces dernières et le dos sont très sollicités en volley-ball. Pour attaquer ou contrer, un joueur peut effectuer près de cinq cents sauts dans un match en cinq sets. Le renforcement de la musculature et la recherche de la perfection du geste *technique* peuvent ici limiter les sources d'accident. Les Français procèdent en particulier à un travail proprioceptif sur des plateaux instables, pour renforcer la musculature péri-articulaire des genoux et des chevilles, tout en améliorant leur schéma moteur.

Le talon d'Achille des volleyeurs reste pourtant... les doigts, amenés à contrer le ballon, qui peut dépasser 200 kilomètres-heure sur un smash. *« Cela peut provoquer des petits arrachements osseux ou des fractures et, plus fréquemment, des entorses du pouce ou des autres doigts*, explique Jean-Luc Guédé. *Là aussi, on applique de la glace pour réduire les phénomènes congestifs et la douleur et on fait un bandage simple pour limiter les mouvements extrêmes. Cela fait très mal, mais cela n'entraîne de forfait qu'en cas d'arrachement ligamentaire ou osseux. »*

GÉRARD ALBOUY.

LES RÉSULTATS

POULE A
(Montpellier)

Chine b. Venezuela, 3-0 ; France b. Italie, 3-0.

Class. – 1. France, 6 pts ; 2. Italie, 5 ; 3. Chine, 4 ; 4. Venezuela, 3.

POULE B
(Tourcoing)

Pologne b. Taiwan, 3-0 : URSS b. Cuba, 3-1.

Class. – 1. URSS, 6 pts ; 2. Cuba, 5 ; 3. Pologne, 4 ; 4. Taiwan, 3.

POULE C
(Clermont-Ferrand)

Bulgarie b. Egypte, 3-0 ; Brésil b. Tchécoslovaquie, 3-0.

Class. – 1. Brésil, 6 pts ; 2. Bulgarie, 5 ; 3. Tchécoslovaquie, 4 ; 4. Egypte, 3.

POULE D
(Orléans)

Japon b. Grèce, 3-0 ; Etats-Unis b. Argentine, 3-0.

Class. – 1. Etats-Unis, 6 pts ; 2. Argentine, 5 ; 3. Japon, 4 ; 4. Grèce, 3.

● **CYCLISME : nouveau record du monde pour Francesco Moser.** – C'est le temps de la « recordite ». L'Italien Francesco Moser a battu le record du monde de l'heure en basse altitude, vendredi *26 septembre* au vélodrome Vigorelli de Milan, en effectuant 48,543 kilomètres. Il détenait déjà la meilleure performance en altitude avec 51,151 kilomètres bouclés, le 23 janvier 1984 à Mexico.

Météorologie

Evolution probable du temps en France entre le samedi 27 septembre à 0 heure et le dimanche 28 septembre à 24 heures.

Les hautes pressions vont prédominer sur la France. Mais, en bordure du courant perturbé sur les îles *Britanniques*, le nord du pays sera touché par des passages nuageux. D'autre part, l'air instable en Méditerranée ne concernera plus que la Corse.

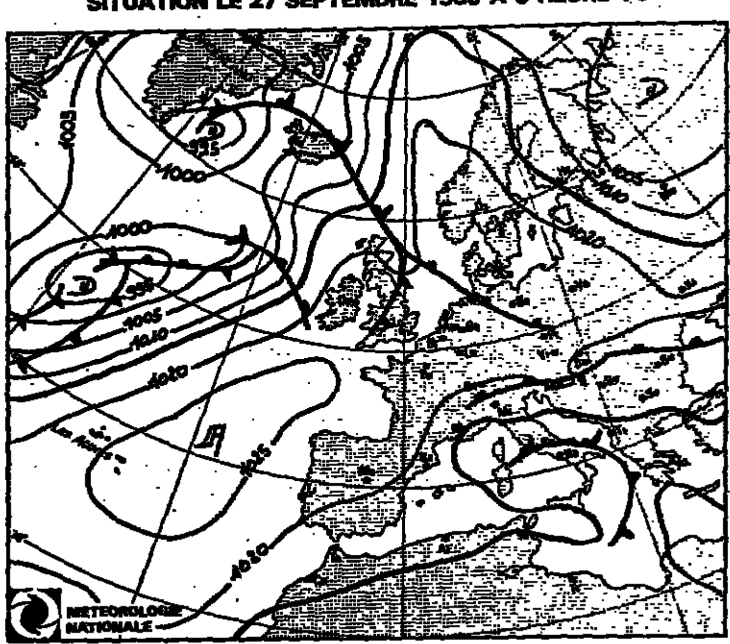
Dimanche : de la Bretagne et des pays de Loire au Bassin parisien et Flandres, la matinée sera assez nuageuse, et le ciel sera même souvent couvert du Cotentin au Nord. Du Sud-Ouest au Lyonnais, Bourgogne et tout le Nord-Est, des bancs de brouillard se formeront çà et là. Enfin, sur la Corse, des nuages instables donneront quelques ondées.

Pour la journée, les moins favorisées seront les régions du Pas-de-Calais et de la Somme aux frontières du nord, où les nuages prédomineront. *Par ailleurs*, les *brouillards auront* du mal à se dissiper près du Lyonnais et dans les vallées de l'Auvergne. Sur les autres régions, il fera beau. Le ciel sera par moments voilé des côtes de la Manche au Bassin parisien, à l'Alsace et au Jura. Les Alpes et les côtes méditerranéennes auront, par contre, du soleil dès le matin.

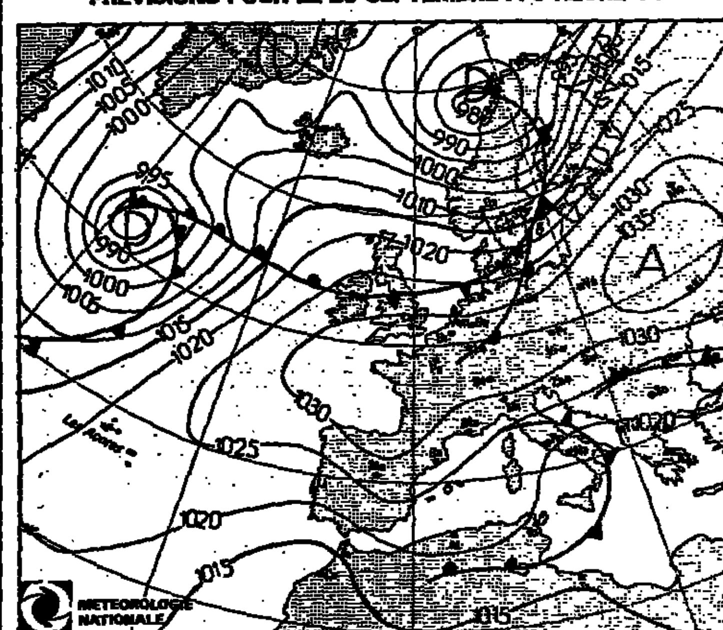
Côté températures : les minima iront de 4 à 6 degrés du Nord-Est au Massif Central (et même localement 2 degrés), jusqu'à 6 à 10 degrés dans le Sud-Ouest, et 8 à *12 degrés* sur le Nord-Ouest et la Méditerranée.

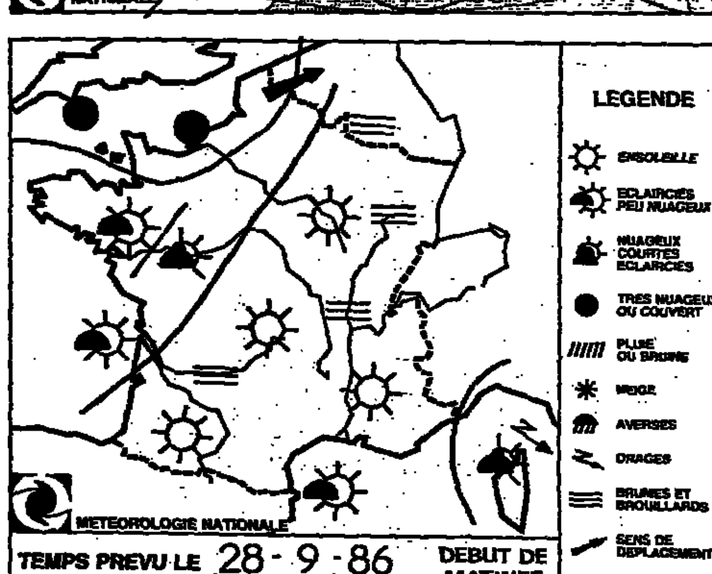
Les maxima seront de saison sur la moitié nord du pays, avec 16 à 20 degrés. Ils atteindront 22 degrés du Midi-Pyrénées à la basse vallée du Rhône, et 24 à 26 degrés sur la Provence et sur la Corse.

SITUATION LE 27 SEPTEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 29 SEPTEMBRE A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 26-9-1986 à 6 h TU et le 27-9-1986 à 6 h TU

Temps observé le 26-9-1986 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	23	16	N
BIARRITZ	18	15	N
BORDEAUX	20	8	S
BOURGES	18	4	B
BREST	16	6	B
CAEN	16	7	B
CHERBOURG	15	8	N
CLERMONT-FERR.	15	7	B
DIJON	18	7	S
GRENOBLE-ST-M-H	16	13	C
LILLE	17	6	B
LIMOGES	16	11	S
LYON	15	9	S
MARSEILLE-MAR.	22	13	N
NANCY	17	4	B
NANTES	19	7	S
NICE	23	16	S
PARIS-MONTS.	19	8	B
PAU	18	8	C
PERPIGNAN	22	17	N
RENNES	18	6	B
ST-ÉTIENNE	15	9	B
STRASBOURG	18	5	S
TOURS	18	5	S
TOULOUSE	16	12	C
POINTE-À-P.	23	23	S

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	29	14	S
AMSTERDAM	17	7	B
ATHÈNES	27	20	S
BANGKOK	33	25	N
BARCELONE	22	16	C
BELGRADE	16	10	P
BERLIN	14	9	C
BRUXELLES	16	5	N
LE CAIRE	32	21	S
COPENHAGUE	13	9	C
DAKAR	31	24	N
DELHI	28	22	N
DJERBA	27	23	N
GENÈVE	17	9	C
HONGKONG	30	26	N
ISTANBUL	25	16	S
JÉRUSALEM	28	19	S
LISBONNE	23	16	S
LONDRES	17	9	C
LOS ANGELES	21	13	S
LUXEMBOURG	16	7	S
MADRID	20	8	S
MARRAKECH	29	16	S
MEXICO	26	13	A
MILAN	21	15	C
MONTRÉAL	18	8	S
MOSCOU	6	0	A
NAIROBI	30	14	S
NEW-YORK	29	19	O
OSLO	12	-2	S
PALMA-DE-MAL.	26	14	N
PÉKIN	25	10	S
RIO-DE-JANEIRO	23	20	P
ROME	24	17	O
SINGAPOUR	31	24	O
STOCKHOLM	8	-4	S
SYDNEY	25	19	S
TOKYO	26	18	N
TUNIS	28	18	N
VARSOVIE	12	4	C
VENISE	21	13	C
VIENNE	16	7	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

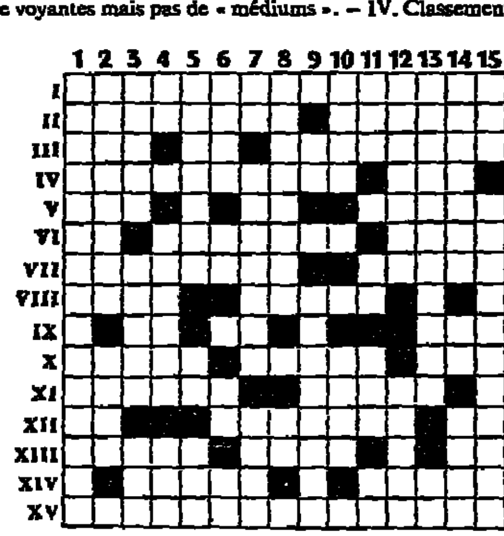
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4322

HORIZONTALEMENT

I. Du grand art pour une petite œuvre. – II. Une étape pour un coureur. Ne fait pas partie des verbes actifs. – III. Témoin lumineux. Personnel. Peut-être qualifiées de voyantes mais pas de « médiums ». – IV. Classement par ordre. Sont un bon moyen d'avoir la ligne. – V. Plante à fourrage. Est au régime minimum. A peine suffisant ou tout à fait convenable. – VI. Note. Réunion champêtre de cavaliers. La nullité la plus totale. – VII. Ne semble pas toucher terre. Instrument de taille. – VIII. Exprime la force. Saillie de cheval. – IX. Divinité grecque. Agrément slave. Sécurité de « coffres ». – X. Marque de passage d'un alpiniste. En voilà un qui ira loin ! Série d'articles. – XI. Sorti tout droit d'une fable. Débarrassée d'un poids ou encombrée d'un fardeau. – XII. Préposition. Peuvent donc être condamnées mais ne sont pas châtiées. Symbole. – XIII. Loupe ou peut tout faire louper. Domaine qui connaît plus d'un essor. Fait un grand tour et puis s'en va. – XIV. Qui consomme beaucoup d'énergie. N'a rien à nous montrer. – XV. Eventail de collection.



VERTICALEMENT

1. Est à ranger dans la classe des taupes. – 2. Un maître de la défense. Fleuve d'Italie. – 3. Punaises de lit. Dicter sa loi. Ni oui ni non. – 4. Dans le coup. Bas de caisse. Consuma en consommant. – 5. Peut se faire en piquant ou en piqué. Négation. Cran de ceinture. – 6. Couper le souffle. Symbole de l'étain. Jalon. Cent divisé par deux. – 7. Cite. Surface de « garage ». Ne vous fait pas craindre les « éclats » de verre. – 8. Avoir un regain d'affection. Lettre grecque. – 9. Passé heureux. Emis par un sifflet. – 10. Gaulois et Romains se la mirent à dos. Sort de l'ordinaire. – 11. A toujours le mot pour rire. Elu abrégé. Sol mineur. Abréviation hôtelière. – 12. Question qui reste rarement sans réponse. Ville d'Allemagne occidentale. – 13. Un tiers de trop. Fleuve. – 14. Mettait bien des gens au pas. Symbole. Bande dans le milieu. – 15. Entraînent donc un surcroît de population. Réanime la flamme.

Solution du problème n° 4321

Horizontalement

I. Bureau. Ca. – II. Usés. Sari. – III. Vis. Lérot. – IV. Anus. R.A.U. – V. Rille. ITE. – VI. Détartrer. – VII. Reloue. – VIII. Os. – IX. An. Mineur. – X. Roi. Outra. – XI. Insensées.

Verticalement

1. Buvard. Mari. – 2. Usinier. Non. – 3. Résulte. IS. – 4. Es. Slalom. – 5. Erosion. – 6. User. Tu. Nus. – 7. Araire. Eté. – 8. Crotite. Curé. – 9. Aït. Ere. Ras.

GUY BROUTY.



OPÉRA

« Le Rêve dans le pavillon rouge »

Une histoire triste en opérette

Le second spectacle chinois accueilli par le Festival d'automne est influencé par l'exemple européen.

Pour donner une idée du monde qui sépare les deux spectacles d'opéra chinois présentés au Théâtre Mogador par le Festival d'automne : *le Pavillon aux pivoines* et *le Rêve dans le pavillon rouge*, il faudrait mettre en parallèle un opéra-ballet français du dix-septième siècle, interprété selon les conventions du temps, et *le Pays du sourire*, de Franz Lehar, à cela près que l'histoire de Lin Daiyu et de son cousin Jia Baoyu finit plus mal que celle de la comtesse Lisa et du prince Sou-Chong : en outre, ce spectacle de la compagnie yueju de Shanghai participe autant de la pantomine et de la danse que du théâtre chanté.

Fondé au début du siècle, rénové dans les années 40, le yueju s'est rapidement distingué par une préférence marquée pour les sujets sentimentaux, par la grâce un peu facile de sa musique et par le fait que tous les rôles sont tenus par des femmes. Un petit orchestre, dans la fosse, accompagne les airs où s'expriment les sentiments des personnages ; entre les airs, les percussions soulignent certains moments cruciaux des dialogues et certains gestes brusques avec un synchronisme parfait.


MANAUD/ENGUERAND

La musique respecte les valeurs traditionnelles : gamme pentatonique, voix de fausset, modes de jeu et instruments caractéristiques, mais, dans les moments pathétiques, enrichie à l'occidentale. Le jeu des acteurs, le goût des décors réalistes et des costumes d'époque ont été influencés par l'exemple européen en sorte que, malgré l'obstacle de la langue, le spectateur français suit sans peine les épisodes de cette tragique histoire d'amour contrarié tirée du roman de Cao Xueqin. Il y a des moments très forts : lorsque Jia Baoyu manque de mourir sous les coups de son père, le désespoir furieux du jeune homme en apprenant le départ de sa cousine, puis la mort trop réelle de cette dernière qu'il croyait épouser alors qu'une autre avait pris sa place sous le voile de mariée. Le soin et l'art avec lequel le moindre geste est réglé font de chaque scène un tableau vivant auquel l'harmonie colorée des décors et des costumes ajoute un charme supplémentaire. Un tel raffinement ne permet pas de parler d'art mineur, même si c'est plus ou moins de cela qu'il s'agit. Cela tient sans doute aux qualités intrinsèques de cette troupe fondée en 1955 et dirigée depuis par Yuan Xuefen, qui fut précisément le réalisateur du genre yueju en 1942.

GÉRARD CONDÉ.

★ 27, 28, 29 septembre au Théâtre Mogador, les 3 et 4 octobre à Grenoble, 7 et 8 octobre à Villeurbanne, 12 et 14 octobre à La Rochelle, 18 et 19 octobre à Nancy et le 23 octobre au Havre.

CINÉMA

« La Rage de vivre », de Moshe Mizrahi

L'amour dans la tourmente

Heurs et malheurs d'une famille juive polonaise pendant la dernière guerre, ou quand la réalité vous prend à la gorge.

Pendant l'été 1939, à Varsovie, Jacek, adolescent juif, s'éprend de sa jeune voisine, Halina. La guerre éclate, le père d'Halina l'emmène loin de la capitale bombardée. Puis les nazis occupent la Pologne et parquent les juifs dans les murs, construits exprès, du ghetto. Jacek devient voleur et contrebandier pour survivre, retrouve Halina, qui a perdu sa famille et se cache chez des catholiques. Elle le rejoint au ghetto. Ils en affrontent les horreurs ensemble.

Moshe Mizrahi a tiré ce film d'un récit autobiographique de Jack Eisner, qui fut Jacek, seul survivant, avec sa mère, d'une famille juive polonaise exterminée, comme tant d'autres, par les nazis. La comparaison avec *Au nom de tous les miens* s'impose car, de Martin Gray à Jack Eisner, c'est la même épouvantable expérience, la même « rage de vivre », en effet, contre la faim, les persécutions, les déportations, le monde des bourreaux et des massacreurs. Sauf qu'ici le récit se termine en 1945 et que l'histoire d'amour arrive telle une chronique de l'adolescence, au premier plan de la fresque. Le côté romantique et sentimental de Moshe Mizrahi y trouve son compte, et la sincérité, la sensibilité, la fougue de Sebastian Keneas et de Kyra Sedgwick, émeuvent, bouleversent, même si la scène finale rappelle plus les mélos hollywoodiens que le drame historique.

Romanesque et bonnes intentions

D'ailleurs – Jack Eisner luimême étant producteur, Menahem Golan et Yoram Globus distributeurs, – on sent, tout au long du film, la volonté de toucher le public par les moyens qui réussirent si bien, naguère, à Hollywood : grands sentiments, grand spectacle, alliance de l'intimisme et des tableaux de genre, de foule.

Les scènes de persécution, l'insurrection enfiévrée du ghetto, les trains de déportation et les camps de la mort (ce qui concerne Varsovie a été tourné à Budapest) sont mis en images de façon à frapper fort. A peine s'étonne-t-on de voir, longtemps, bien habillés, tous les Polonais écrasés sous la botte.

On ne peut pas chicaner les conceptions trop romanesques et les bonnes intentions appuyées de cet ouvrage, car les crimes du nazisme restent si intolérables qu'au-delà du spectacle la réalité des années 40 déborde et vient nous prendre à la gorge.

JACQUES SICLIER.

THÉATRE

« Selon toute ressemblance », à la Gaîté

La famille, encore

Une jeune femme en mal de famille, un vieux couple en mal d'enfant une ressemblance. C'est la seconde pièce de Denise Chalem.

Denise Chalem avait écrit une première pièce, *A cinquante ans elle découvrait la mer*, qu'elle a interprétée avec Isabelle Sadoyan, sous la direction de Gabriel Garran. Ce récit d'un amour exaspéré, qui se nourrit de culpabilité, entre une fille et une mère, était simple, émouvant, et a été très bien accueilli.

Avec sa seconde pièce, *Selon toute ressemblance*, Denise Chalem retrouve un thème voisin. Il s'agit d'un vieux couple (Marthe Villalonga et Gilles Segal) de juifs errants, qui pensent avoir trouvé enfin une stabilité, et se sont installé à Marseille. Les enfants ont essaimé un peu partout dans le monde, comme depuis toujours la famille. Ils s'apprêtent à finir leurs jours dans la solitude, mais ne s'y résignent pas, et commencent à gamberger sur le visage d'une comédienne vue à la télévision, le portrait craché de la tante Clara.

Leur rencontre, c'est encore la confrontation de deux générations de la Diaspora, celle qui est née ici, celle qui est née ailleurs. Deux mentalités, presque deux cultures. Mais les traditions jamais apprises font surface chez la jeune femme, qui enseigne à la mère éternelle à prendre soin de sa vie. Et peu importe si en fin de compte, les spéculations familiales se révèlent fausses. L'amitié demeure.

Denise Chalem a écrit pour faire rire et pleurer. Pour s'émerveiller du destin du peuple juif, déchiré, mais qui se rejoint et se reconnaît autour d'un livre saint, d'une boulette de viande aux épices, d'une photo d'enfance. Un peuple d'artistes, de psychanalystes et de tailleurs... Denise Chalem empoigne les clichés avec bonne conscience, ce ne serait pas grave si quelqu'un les avait montrés avec humour. Seulement, Denise Chalem a cru pouvoir se passer d'un metteur en scène. Elle en a assumé la tâche, sans savoir comment s'en sortir. Elle n'a pas le sens du rythme, ne sait pas placer les acteurs qui s'arrêtent de parler dès qu'ils font un mouvement. Ils sont coincés, même Marthe Villalonga, ça doit être la première fois que ça lui arrive.

COLETTE GODARD.

★ Gaîté-Montparnasse, 20 h 45.

ARTS

L'affaire Magritte

Problèmes autour de l'héritage Magritte. La Belgique se mobilise pour éviter une « catastrophe culturelle nationale » : la dispersion des tableaux du peintre surréaliste aux quatre coins du monde.

René Magritte est mort en 1967 et sa femme Georgette en février dernier. Pas d'héritiers directs. Pas de testament définitif, seulement quelques legs à des musées belges, au Centre Georges-Pompidou. Restent cent trente tableaux, aquarelles et dessins du peintre estimés à 13 millions de francs français et une douzaine de parents éloignés. Ceux-ci peuvent bénéficier de l'héritage moyennant le versement de taxes d'environ 75 % de la valeur de leur part. Le paiement des droits de succession en œuvres d'art n'étant pas encore possible en Belgique – une loi sur les dations existe depuis peu, mais non les arrêtés pour la faire appliquer, – le risque est grand d'une dispersion des œuvres en vente publique et leur rachat par des musées et collectionneurs étrangers.

Face à cette probable dispersion de l'héritage Magritte, le ministre belge des finances, M. Marc Eyskens, le ministre communautaire flamand de la culture, M. Dewael, et le ministre-président de l'exécutif de la communauté française, M. Monfils, se sont mis d'accord pour créer une association chargée de collecter les fonds permettant de racheter les œuvres aux héritiers. Les participants à ce fonds devraient bénéficier d'abattements fiscaux importants.

Si cette *« catastrophe culturelle nationale »* (pour reprendre les termes employés par M. Eyskens) que serait le départ des Magritte hors des frontières semble réunir Flamands et Wallons dans un même combat, l'affaire n'en déclenche pas moins quelques polémiques à propos de la gestion du patrimoine. Ainsi M. Monfils qui, de son côté, a déclaré avoir déjà trouvé de 80 à 100 millions de francs belges (soit environ de 12 à 15 millions de francs français) pour Magritte (*le Soir* du 25 septembre), ne manque-t-il pas de critiquer, à l'occasion, la construction coûteuse du nouveau musée d'art moderne de Bruxelles, alors que celui-ci ne dispose que de *« six misérables millions »* pour acheter des œuvres d'art.

Par ailleurs (et toujours dans *le Soir* du 25 septembre), le poète Marcel Mariën, vieux complice de Magritte, s'amuse visiblement de la situation. Selon lui, il va de soi que les instances en émoi *« se fichent du quart comme du tiers de Magritte, mais qu'il y va de leur prestige, de leur logique électorale »*. Et d'ajouter qu'on surestime l'héritage, que c'est *« pour affoler les marchands, une sorte de coup publicitaire »*, comme cela s'est déjà produit autour de Magritte dans les années 60. Pour lui *« militer pour que Magritte rentre au musée revient à le dénaturer »*. L'important étant son capital spirituel, *« il suffit d'avoir des reproductions, et que ses écrits soient publiés »*. Et Mariën de trouver enfin *« un peu fort qu'un pays qui s'accommode si bien, la plupart du temps, de n'être qu'un tout petit pays dans tous les sens du terme, ait de temps à autre des soubresauts ridicules et s'étonne que ses musées n'aient pas des moyens comparables à ceux des États-Unis »*.

G. B.

L'année prochaine à Paris

Strehler, l'Odéon, l'Athénée, le TEP

Le Théâtre de l'Europe reste à l'Odéon. Giorgio Strehler en a présenté le programme. Francis Huster ira à l'Athénée et il est question du TEP pour Robert Hossein.

Giorgio Strehler invite au Théâtre de l'Europe, le Portugal (du 9 au 14 décembre) avec un *Dom Juan*, de Molière, mis en scène par Jean-Marie Villégier. Le Piccolo Teatro de Milan avec *la Grande Magie*, d'Eduardo de Filippo (du 6 au 18 janvier), l'URSS, du 4 au 15 février, avec *la Cerisaie*, *les Bas-fonds*, deux mises en scène d'Anatoli Efros, successeur de Lioubimov à la Taganka de Moscou (deux pièces que Strehler a lui-même mises en scène il y a quelques années). Un comédien soviétique parlant français, Serguei Yourski, donnera parallèlement un spectacle poétique et en collaboration avec le Gœthe Institut, le Théâtre de l'Europe propose une soirée « carte blanche » à de grands acteurs allemands – Mathieu Carrière, Ingrid Caven, Edith Clever, Andrea Jonasson, Jutta Lampe, Bernhard Minetti, Angela Winkler...

Giorgio Strehler monte sa nouvelle version de *l'Opéra de quat'sous* au Châtelet (du 31 octobre au 8 février) parce que la grande salle de l'Odéon est en travaux. Mais le Petit-Odéon est disponible. Michel Touraille y présente des textes d'Albert Cohen, du 14 octobre au 15 novembre, du 25 novembre au 27 décembre, ce sera une pièce de Danièle Sallenave, par Brigitte Jacques, du 6 au 31 janvier *le Maître-nageur*, de Jacques-Pierre Amette, par Jean-Louis Jacopin, du 3 au 28 février, *Paysages humains*, de Nazim Hikmet (*« La Divine Comédie contemporaine »*, dit Strehler.), par Mehmet Ulusoy – le programme a été établi avec Lucien Attoun.

Strehler dit qu'il admire les acteurs français de pouvoir jouer dans une salle aussi minuscule et mal commode que le Petit-Odéon. Mais enfin elle est là, et il est heureux d'avoir réussi à s'entendre avec Jean Le Poulain pour que le Théâtre de l'Europe reste à l'Odéon, non plus de septembre à mars, mais en fin de saison. Les nouvelles dates conviennent mieux aux déplacements des grandes troupes étrangères. Il souhaite cependant pour le Théâtre de l'Europe, avec ou sans lui, un financement du Parlement européen et une salle à part entière ; il est vraiment regrettable que la Gaîté-Lyrique soit transformée en centre de loisirs...

Francis Huster, quant à lui, va prendre la succession de Josiane Horville à l'Athénée, à la fin de la saison 1987, et Robert Hossein serait d'accord pour diriger le TEP dans sa nouvelle salle. Son actuel directeur (et fondateur) Guy Rétoré souhaite garder celle où il s'est installé en attendant que la construction soit achevée. Encore faudrait-il que les problèmes d'accès et de sécurité soient réglés de façon définitive.

Autre salle à problème, le Théâtre de Paris. Eliane Lublin en a pris la direction artistique, mais son contrat est précaire, la question des dettes précédentes reste en suspens, de même le financement de travaux indispensables. Pourquoi faut-il attendre toujours que les bâtiments soient complètement délabrés pour qu'on s'inquiète et qu'on fasse les comptes ?

C. G.

VARIÉTÉS

A l'Olympia

Catherine Lara magique

Drôle d'aventure que celle de Catherine Lara, premier prix de violon et de musique de chambre au Conservatoire de Paris et qui, à la sortie de celui-ci, découvre les musiques populaires, part dans une longue quête de soi, engrange des vibrations, accumule rencontres et échanges, multiplie les expériences, d'abord en accompagnant Claude Nougaro en tournée avec un quatuor classique, puis en se frottant au jazz avec John McLaughlin, au folk, au hard rock, à la musique orientale, aux recherches polyphoniques. Catherine Lara roule ainsi sur la route dans les années 70, sans jamais s'arrêter en chemin, sans s'enfermer dans un cul-de-sac ou se prendre de nostalgie. Ce vagabondage fécond (elle a publié une quinzaine d'albums depuis 1973) ne se fait pas évidemment sans folies ni sans déprimes. Mais avec le bonheur aussi de s'appuyer peu à peu sur un public – pas vraiment nombreux sans doute – mais fidèle.

Et puis, au début des années 80, la vitalité de Lara rencontre la pulsion rock et trouve son harmonie. Dès lors, tout change. Elle d'abord, plus heureuse que jamais d'écrire et de chanter, plus belle dans le succès (*la Rockeuse de diamants*, *Nuits magiques*) et dont l'extraordinaire énergie a soudain moins de dureté, laisse de la place à de la douceur, de la tendresse, voire parfois une émotion au bord des larmes. Le public, ensuite, qui se multiplie, s'élargit massivement aux douze-dix-huit ans.

Le spectacle, dans un bel écrin de glaces et de lumières, que Catherine Lara offre à l'Olympia est superbe. Les chansons sont des bijoux d'harmonie, les musiciens ont, comme la chanteuse, une vaste culture musicale et une belle fraîcheur d'âme. Le concert, très rigoureux, plein de chaleur et de swing, raconte aussi une histoire d'amour avec un public qui fait ici un triomphe à chaque titre.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia, 20 h 30, jusqu'au 5 octobre.

Calendrier variétés-rock

Ousmane Kobyate au New-Morning, samedi 27 septembre ; Pan African System à la chapelle des Lombards, samedi 27 ; Karim Kacel à l'Olympia, le 29 ; ZZ Top au Palais omnisports de Bercy, les 29 et 30, à Brest le 1er octobre, au Palais des sports de Lyon le 3, aux arènes de Fréjus le 4, aux arènes de Nîmes le 5 ; Jacques Higelin parraine deux jeunes groupes français au Splendid, les 28 et 29 septembre ; Peter Murphy à Paris Opéra-Night, le 30 ; Pierre Desproges au Théâtre Grévin, à partir du 1er octobre ; Marianne Sergent au Palais des glaces, depuis le 26 septembre ; l'Orchestre national de jazz au Festival des musiques du vingtième siècle, au Centre des congrès d'Angers, le 4 octobre ; Level 42 à la Bourse du travail de Lyon, le 1er ; au Théâtre de verdure de Nice, le 2 ; au Théâtre du moulin de Marseille, le 4 ; au Grand Odéon de Montpellier, le 4 ; Woodentops à Lyon, le 1er ; à l'Élysées-Montmartre, le 2.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LES FEMMES SAVANTES, TBB Boulogne (46-03-60-44), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE SANS TITRE OU LA RÉGÉNÉRATION, Th. du Marais (42-78-03-53), 20 h 30.

Y A-T-IL UN OTAGE DANS L'IMMEUBLE ? Daunou (42-61-69-14), sam. 21 h, dim. 15 h.

LA CLÉ, Chaillot (47-27-81-15), sam. 20 h 30, dim. 15 h.

TEL QUEL, Studio des Champs-Elysées (47-23-35-10), sam. 18 h, dim. 15 h 30.

LILA, Th. d'Ivry (46-72-37-43), sam. 20 h 30, dim. 17 h.

LE HORLA, Escalier d'Or (45-23-15-10), sam. 18 h 30, dim. 17 h 30.

MON PANTHÉON EST DÉCOUSU, Gymnase (42-46-79-79), sam. 20 h 40, dim. 16 h.

L'HOMME GRIS, Petit Marigny (42-56-04-41), sam. 21 h, dim. 15 h, 18 h.

LA TOUR DE NESLE, Carré Silvia Monfort (42-77-50-97), sam. 20 h 30, dim. 16 h.

DIX ANS DE SES VICES, MARIANNE SERGENT, Palais des Glaces (46-07-49-93), 20 h 30.

B. 29, Porte Saint-Martin (46-07-37-53), sam. 18 h, 21 h, dim. 15 h.

HÉLOISE ET ABELARD, Th. de l'Aquarium, Cartoucherie (43-74-99-61), sam. 20 h 30, dim. 16 h.

Les salles subventionnées

OPÉRA (Palais Garnier) (47-42-57-50), sam. 18 h 30 : Don Carlos.

COMÉDIE FRANÇAISE (40-15-00-15), dim. 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; sam. 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; dim. 14 h 30 : Bérénice.

THÉATRE SILVIA MONFORT (42-77-50-97), sam. 20 h 30, dim. 16 h : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.

CHAILLOT (47-27-81-15), sam. 20 h 30, dim. 15 h : La Clé, d'Eugène Labiche et Alfred Duru.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17) sam. 20 h 30 : la Repasseuse.

ANTOINE (42-08-77-71) sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE-THÉATRE (43-38-19-70) sam. 20 h 30, dim. 17 h. : Motus-Théâtre (mimes).

ATELIER (46-06-49-24) sam. 18 h 30, dim. 15 h 30 : Adrians Monti.

BOUFFES DU NORD : voir Fest. d'automne.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) sam. 21 h, dim. 15 h 30 : les Amoureux de Molière.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (42-77-50-97) 20 h 30 : la Tour de Nesle.

CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74) sam. 20 h 30, dim. 16 h. : Héloïse et Abélard, « Jours tranquilles en Champagne ».

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50) sam. 20 h 30, dim. 17 h. : Buddy et Fladdo brûlent les planches.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) 20 h 30 : la Parpaillotte - Souricette - l'Histoire du tigre.

CITHEA (43-57-99-26) sam. 20 h 30 : Savez-vous faire cuire un œuf ? – Sylphide.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) sam. 17 h 30, 21 h, dim. 15 h 30 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) sam. 17 h 30, 21 h, dim. 15 h 30 : Poil de carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) 20 h 30 : Phèdre.

DAUNOU (42-61-69-14) sam. 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

EDOUARD-VII (47-42-57-49) sam. 16 h 30, 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Répétition.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10) sam. 21 h, dim. 15 h : Scapin ; sam. 18 h 30, dim. 17 h 30 : le Horla.

ESPACE CARDIN (42-66-27-81) sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : la Villa bleue.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) sam. 20 h, dim. 17 h : Théâtre de feu.

ESSAION (42-78-46-42) sam. 17 h, 20 h 30, dim. 17 h : Aux armes citoyens.

FONTAINE (48-74-74-40) sam. 17 h : Vingt ans de pianos forcés.

GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18) sam. 20 h 45, dim. 15 h : Selon toute ressemblance.

GALERIE 55 (43-26-63-51) sam. 21 h : Happy Days.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61) sam. 19 h : P. Léautaud, ce vieil enfant perdu ; sam. 21 h : Loup entouré de chiens à la tombée de la nuit.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) sam. 20 h 15 : la Dragne ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

GRAND HALL MONTERGUEIL (42-96-04-06) sam. 20 h 30 + dim. 18 h : la Meute.

HUCHETTE (43-26-38-99) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) sam. 18 h, 21 h : le Système Ribadier.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) sam. I : 19 h 30 : Embrassons-nous Folleville ; 21 h 30 : l'Amour goût. – II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ecoute petit homme.

MADELEINE (42-65-07-09) sam. 16 h 30, 21 h, dim. 15 h : le Silence éclaté.

MARIGNY (42-66-20-75) sam. 21 h, dim. 14 h30, 18 h 30 : les Brumes de Manchester ?

MARIE-STUART (45-08-17-80) sam. 18 h 30 : Dad ; 20 h 30 : la Bête dans la jungle ; 22 h : le Lieutenant Gustel.

MATHURINS (42-65-90-00) sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : les Petits Oiseaux.

MICHEL (42-65-35-02) sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MODERNE (48-74-10-75) sam. 17 h 30, 21 h, dim. 16 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.

MONTPARNASSE (43-22-77-74) Grande salle : sam. 17 h 30, 20 h 45, dim. 15 h 30 : la Maison du lac ; Petite salle : sam. 21 h, dim. 16 h : Violences.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : le Mal court.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52) sam. 20 h 45, dim. 15 h : l'Escalier.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule.

PLAINE (42-50-15-65) sam. 20 h 30, dim. 17 h : Un bain de ménage – Mon Isménie.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53) sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : B 29.

POTINIÈRE (42-61-44-16) sam. 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : sam. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours. – II : sam., 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos.

RENAISSANCE (42-08-18-50) sam. 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.

SALLE BEAUMARCHAIS (43-29-60-22) sam. 20 h 30 : les Vagues.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) sam. 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE SAINT-GEORGES (48-78-63-47) sam. 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

TINTAMARRE (48-87-33-82) sam. 20 h 15 : A Star is beur ; 22 h 30 : Mémoire à suivre.

TOURTOUR (48-87-82-48) sam. 18 h 30 : Namouna : 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) sam. 21 h : American Buffalo.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tombeur.

Danse

BASTILLE (43-57-42-14), 21 h : Kazuo Ohno.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Avec Rainer Maria Rilke.

PALAIS DES CONGRÈS (47-58-14-94), sam. 14 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h et 20 h 30 : Ballet Bolchoï.

18-THÉATRE (42-26-47-47), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Compagnie Hors Taxe.

Samedi 27 - Dimanche 28 septembre

Les concerts

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

La Table verte, 22 h : P. Silvestre (Chopin Ravel, Prokofiev...)

Eglise St-Merri, 21 h : V. Lorand, Th. Pecou (Bach, Alain, Messiaen).

Eglise suédoise, 18 h : M. Rodin, M. Nystrom (Stenhammar, Petersson-Berger).

Centre Bösendorfer, 18 h 30 : L. Lopez-Cosani (Soler, Beethoven, Chopin) ; 21 h : F. Corna (Bach, Mozart, Chopin).

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE

Eglise Saint-Merri, 16 h : P. Marrouflet (Bach, Mozart, Chopin...).

Notre-Dame, 17 h 45 : G. Krogh (Bach, Liszt, Gade)...

FIAP, 19 h 30 : Musique de l'Inde.

Eglise des Billettes, 17 h : Ph. Pelissier, O. Bensa (Haendel, Telemann, Purcell...).

Galerie Peinture fraîche, 18 h : Ch. Ralf, F. Maciocchi (Wagner, Schubert).

Festival d'automne

(42-96-12-27)

Mogador, sam. 20 h 30, dim. 14 h 30 et 20 h 30 : le Rêve dans le pavillon rouge.

Théâtre national de Chaillot, sam. 20 h 30, dim. 15 h : Twyla Tharp.

Bouffes du Nord, sam. 20 h 30, dim. 15 h : le Discours des animaux.

Bobigny, MC 93, sam. 21 h, dim. 16 h : Alcestis.

Comédie-Française, dim. 14 h 30 : Bérénice.

Vitry, Studio-Théâtre, sam. 20 h 30, dim. 17 h : la Métaphysique d'un veau à deux têtes.

Centre G.-Pompidou, sam. 20 h 30 : Images Dance Company.

En région parisienne

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace J.-Prévert (48-68-00-22), dim. 16 h : Furia andalouse.

CHEVILLY-LARUE, CC (46-86-54-48), sam. 19 h 30 : Cabaret conteurs.

MARNE-LA-VALLÉE, Troisième Festival de jazz (60-05-64-87).

SCEAUX, Vingt-huitième Festival de l'Orangerie (46-60-07-79), sam. 17 h 30 : Ensemble vocal M. Piquemal (Schubert, Brahms) ; dim. 11 h : J. Bourges-Maunoury (Schubert) ; 17 h 30 : P. Fontanarosa, J.-C. Pennetier (Beethoven).

cinéma

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 15 h, Koenigsmark, de M. Tourneur ; 17 h 15, les Mutinés de l'« Elseneur », de P. Chenal ; 19 h, Liebelei, de M. Ophüls (version allemande) ; Hommage à Georges Franju : 21 h, les Rideaux blancs, de G. Franju ; Un chien de sa chienne, de G. Franju ; Une chance sur un million, de G. Franju.

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE

Les grandes restaurations de la Cinémathèque française. Films primitifs du cinéma français : 15 h, Don Quichotte ; Werther, de H. Pouctal ; la Dame aux camélias, de H. Pouctal et A. Calmettes ; Madame Sans-Gêne, de H. Desfontaines et A. Calmettes ; 17 h, Toboggan, de H. Decoin ; Septembre 36, les films à l'affiche : 19 h 15, Une nuit à l'Opéra, de S. Wood ; Hommage à Georges Franju : 21 h, la Ligne d'ombre, de G. Franju.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

15 h, Les Gaz mortels, de A. Gance ; 17 h, A Bill of Divorcement, de G. Cukor (v.o.) ; 19 h, la Mariée des Andes, de S. Hani ; 21 h 15, l'Amour à vingt ans, de F. Truffaut, R. Rossellini, S. Ishihara, M. Ophüls, A. Wajda.

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE

15 h, Maldone, de J. Gremillon ; 17 h, Ivan, de A. Dovjenko (v.o.) ; 19 h, Gengis Khan, de L. Salvador (v.f.) ; 21 h, The Crimson Kimono, de S. Fuller (v.o.).

LES FILMS NOUVEAUX

AUTOUR DE MINUIT, film franco-américain de Bertrand Tavernier, v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

HOUSE, film américain de Stephen C. Miner, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

NUIT D'IVRESSE, film français de Bernard Nauer : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES, film américain de Gene Wilder, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LA RAGE DE VIVRE, film américain de Moshe Mizrahi, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE TANGO DE NOTRE ENFANCE, film soviétique de Albert Mkrtchian, v.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

THERESE, film français d'Alain Cavalier : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

AVANT-PREMIÈRE

MISSION, film britannique de Roland Joffé : Club de l'Etoile, 17e (43-80-42-05), sam. 20 h et 22 h.

Le Monde
ECONOMIE

La privatisation des soixante-cinq entreprises nationales prévue au programme gouvernemental entre en application. Saint-Gobain, Paribas et les Assurances générales de France seront les premières ; mais, parallèlement, le gouvernement commence à vendre des actions d'ELF pour ramener sa part à environ 50 %. Le passage de la propriété collective du capital à la propriété privée représente une rupture très importante. Le « moins d'Etat » *est destiné, selon le gouvernement, à augmenter les libertés économiques et à faire reculer le* « dirigisme ». *Après avoir examiné quelles pourraient être les conséquences de la privatisation pour l'industrie, les banques et les assurances, et ses modalités* (« le Monde de l'économie *daté 23 septembre), la seconde partie du dossier est consacrée à l'accueil que réservent les épargnants et les salariés des sociétés à l'opération. Le gouvernement veut* « démocratiser » *la Bourse, rendre les Français propriétaires de grandes entreprises et les encourager à « participer » en développant l'actionnariat populaire. L'enjeu est autant sociologique qu'économique.*

LE LANCEMENT DE LA PRIVATISATION

La Bourse au coup par coup

« L'ARGENT *est toujours préférable à la pauvreté ; ne serait-ce que pour des raisons financières...* », affirme Woody Allen. Faisant sien l'aphorisme du comédien-humoriste new-yorkais, le gouvernement compte fermement sur la Bourse — réservoir naturel de capitaux — pour réussir son opération de privatisation. Encore faut-il que la bonne santé dont elle fait preuve actuellement (les actions françaises ont grimpé de 48 % au cours des sept derniers mois et de 400 % environ depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir) ne soit pas compromise par une arrivée massive de capitaux sur un marché incapable de les absorber.

Les sommes en jeu sont colossales pour cette opération de privatisation, la plus importante jamais menée par un gouvernement en un laps de temps aussi court (cinq ans). De quelque 140 milliards de francs, lorsque les premiers calculs ont été établis (*le Monde de l'économie* du 1er octobre 1985), on est rapidement monté à quelque 240 milliards pour l'ensemble des 65 entreprises industrielles et financières fermement invitées à quitter le secteur public. Sans compter les 2 à 5 milliards de francs — personne ne se hasarde à avancer la moindre hypothèse chiffrée — provenant de la privatisation de TF 1.

De quoi susciter des interrogations face à une Bourse qui, certes à pris du poids, mais où l'avalanche de nouvelles émissions d'actions, de certificats d'investissement, de titres participatifs et de quantité de produits obligataires plus élaborés les uns que les autres fait craindre à certains observateurs un « effet d'éteignoir » préjudiciable à l'inverse de l'« effet d'entonnoir » qui avait dopé la cote en 1981-1982. La mise sur le marché des entreprises dénationalisées représenterait environ 40 milliards de francs par an, qu'il faut rapprocher des 68 milliards d'actions nouvelles émises en 1985 et des quelque 80 milliards escomptés pour cette année. Mais la Rue de Rivoli ne semble pas préoccupée outre mesure.

« Je ne vois pas de difficulté énorme face à cette masse de titres qui va s'abattre sur un marché parisien en montée de puissance », affirme, en privé, M. Edouard Balladur. *« A travers cette opération, notre stratégie vise, en fait, à mettre le pays à niveau avec les autres pays industrialisés. »* Le propos est noble.

PANCHO.

Le risque d'éteindre un marché très sollicité

Une fois réalisées les principales privatisations, la capitalisation boursière des actions françaises (calculée en multipliant le nombre de titres en circulation par leur prix en Bourse) avoisinera les 1 000 milliards de francs, ce qui représentera alors 25 % du produit intérieur brut (PIB), hissant ainsi la France au voisinage de l'Allemagne fédérale (31 %) ou mieux encore des Etats-Unis (44 %), sans espérer toutefois rejoindre de sitôt le Japon et la Suisse, où ce taux est de plus de 60 %.

Dans le même temps, l'actionnariat direct — une idée fixe des pouvoirs publics — devrait fortement progresser, accentuant l'intérêt manifesté par les Français à l'égard de la Bourse depuis qu'elle leur à permis d'engranger des plus-values substantielles. Joue aussi le coup de pouce donné à l'épargne publique par le lancement, en 1978, des fameuses « Sicav Monory », aujourd'hui transformées en comptes d'épargne en actions (CEA), en attendant de subir une nouvelle mutation si l'on en croit quelques récents propos officiels.

Les premières ventes

Il faudra séduire l'investisseur — français et étranger — ainsi que le salarié de l'entreprise, et procéder aux première ventes d'actions. Les chiffres précédemment évoqués doivent, à ce sujet, être affinés : si plus de 200 milliards de francs doivent théoriquement être proposés au public, c'est en réalité un chiffre inférieur qui sera concerné, compte tenu de la part déjà présente dans le public. A titre d'exemple, sur une dizaine de sociétés prochainement privatisables et qui totalisent environ 175 milliards de francs de capitalisation boursière à elles seules, ce sont moins de 140 milliards de francs qui devraient normalement se retrouver au palais Brongniart (voir tableau page X).

De plus, la loi de privatisation du 7 août dernier prévoit l'échange d'emprunts d'Etat contre des actions d'entreprises dénationalisées, de façon à atténuer le recours à l'« *argent frais* ». Lorsqu'il est recouru aux procédures du marché financier, *« les titres d'emprunt d'Etat ou les titres d'emprunt dont le service est pris en charge par l'Etat sont admis en paiement des actions détenues par l'Etat, à concurrence de 50 % au plus du montant de chaque acquisition »*, précisent les textes.

Reste le problème de la décote (différence entre l'estimation du prix d'une action et son prix de vente proposé au public, généralement inférieur afin de stimuler l'intérêt de l'acheteur) que certains experts, proches de l'actuelle majorité, n'avaient pas hésité à évaluer à 20 %. Si ce rabais (maximum) sur le prix de cession a effectivement été retenu par le gouvernement, il s'applique aux seules actions vendues au personnel des entreprises privatisées. Pour le reste, il est clairement indiqué que les prix d'offre et de cession, ainsi que les parités d'échange, sont certes arrêtés par le ministre de l'économie, mais il est entendu que *« ces prix et parités ne peuvent être inférieurs à l'évaluation faite par la commission de la privatisation »*.

SERGE MARTI.

(Lire la suite page 12.)

Chez Saint-Gobain : ni chaud ni froid

MARS 1978 : la victoire de la gauche aux élections législatives paraît assurée. Au programme commun : la nationalisation de grandes entreprises industrielles et financières. La gauche ne l'emportera que trois ans plus tard, et les nationalisations ne se feront qu'en 1982. Aujourd'hui, le chemin est parcouru en sens inverse, et le groupe Saint-Gobain, nationalisé à 100 % sous le gouvernement Mauroy, sera le premier privatisé.

En mars 1978, une enquête avait été menée par *le Monde* dans deux usines du groupe pour prendre le pouls du personnel, à la veille de l'éventuelle nationalisation. Les salariés de la verrerie de Cognac (Charente), comme ceux de la verrerie de Sucy-en-Brie (Val-de-Marne), vivaient *« entre le rêve et l'inquiétude »* (*le Monde* daté 19-20 mars 1978). Le rêve d'un pouvoir plus partagé au sein de l'entreprise. L'inquiétude d'une liberté de manœuvre mise à mal devant un avenir incertain.

Huit ans plus tard, il était tentant de refaire l'enquête aux mêmes lieux. Entre-temps — avant la nationalisation — les deux verreries ont vu leurs effectifs tomber de 1 200 salariés à 883 à Cognac, et de 1 000 à 825 à Sucy-en-Brie. Les productions ont augmenté sans changer fondamentalement de nature : 1,8 million de bouteilles de vin chaque jour à Cognac, 3 millions de flacons pour la pharmacie ou la parfumerie courante à Sucy-en-Brie.

Le rêve s'est lentement brisé, tandis que l'inquiétude changeait d'objet et se faisait plus diffuse. Après quatre années de nationalisation, ouvriers, agents de maîtrise et cadres tiennent à peu près un même langage de déception et de « réalisme ».

LES immenses mâchoires grises des refroidisseurs Robertson prennent toujours en tenaille un pan de ciel mouillé au-dessus des trois fours. Aux portes de Cognac, la verrerie Saint-Gobain gronde en sourdine pour couver ses 1 000 tonnes quotidiennes de bouteilles. Rien n'a changé depuis quelques années, sinon que l'usine n'est plus le premier employeur du canton. Le cognac la talonne et la devance en saison. Un signe des temps. Avec ses 888 salariés, Hennessy a dépassé de 5 emplois la verrerie Saint-Gobain.

Rien n'a changé, à un autre détail près. Depuis 1982, comme les 149 000 salariés du groupe, les verriers de l'usine de Cognac appartiennent à une entreprise nationalisée. Plus pour longtemps, il est vrai. Les voici donc aux rives d'un deuxième changement de statut : privés, nationalisés, et bientôt privés à nouveau. Le tout en quatre ans. La révolution permanente.

« Autant revenir au privé »

La révolution ? Ils éclateraient de rire. Eux, n'ont rien vu. A se demander si la nationalisation a été autre chose qu'une acrobatie de langage à usage politique. Cet agent de maîtrise de cinquante et un ans, qui travaille à la fusion, ne cache pourtant pas qu'il avait espéré : *« En 1981, je voyais la nationalisation comme un mieux social. On allait devenir Renault en restant compétitifs. Et je n'ai rien vu. »* Peu importe désormais : *« La nationalisation m'a déçu. Alors autant revenir au privé. »*

Son cadet, grosse moustache, trente-huit ans, spécialiste de pyrométrique, n'en pense pas moins. Plutôt davantage, même ; car, lui, a quitté la CFDT : *« Comme c'était un gouvernement de gauche qui nationalisait, on attendait un plus. Sur le dialogue avec la direction, sur les salaires. Il y a eu des petits trucs, du bouillon de moules, comme les conseils d'atelier. Mais je n'ai jamais eu besoin d'un conseil d'atelier pour exiger qu'on change le papier aux WC. »*

L'amertume avec la déception. Du coup, on frise le paradoxe. Un ouvrier électromécanicien, présent à la verrerie depuis quatorze ans, ne renie rien de son appartenance à la CGT. Ce qui ne l'empêche pas de lâcher tout crûment : *« Le retour au privé ? C'est un bien. »* Et de développer : *« Avec l'Etat, on pouvait faire huit ans de grève, ça ne gênait personne. Avec des capitalistes, ils perdront de l'argent. Alors, ils lâcheront. »*

Les deux agents de maîtrise disent à peu près la même chose : *« Autrefois, on demandait une augmentation de salaire à quelqu'un qui voulait gagner de l'argent. Au temps de la nationalisation, on nous modérait : ne revendiquez pas trop, vous aggraveriez les difficultés de la boîte et du pays. »*

« Pour voir »

Peut-être du côté des employés ? Ils sont une trentaine dans cette usine qui compte moins de dix cadres. Et peu de femmes. Secrétaire, elle est ici depuis vingt-deux ans. *« Privatisation ? Nationalisation ? Ça m'est indifférent. »* S'il fallait à tout prix choisir entre les deux termes, elle pencherait finalement en faveur de la dénationalisation, *« pour voir »*...

Dans la jeune génération, celle qui aborde la vie active et découvre Saint-Gobain, même son de cloche. Electrotechnicien, titulaire du bac F3, cet ouvrier de vingt-deux ans, fils d'agriculteurs, s'est persuadé que *« la dénationalisation, ce sera mieux. — Pourquoi ? — Les patrons auront plus de liberté pour augmenter les salaires, pour améliorer la production. »*

« Pour licencier aussi ? » La question ne provoque aucun embarras ; la réponse est là, déjà entendue chez d'autres, agents de maîtrise, carristes : *« S'il faut licencier, il faut licencier. Nationalisé ou pas. Ce qui compte, c'est de résister à la concurrence. »* Tout au plus, l'un d'eux concède-t-il : *« Ce sera plus facile de nous licencier, plus violent peut-être, mais à cause des nouvelles lois, pas parce qu'on sera dans une boîte privée. »*

Les raisons ne sont pas les mêmes, si l'opinion coïncide, chez le directeur de l'usine. Guy Beys est arrivé à Cognac en février, sachant que la privatisation de Saint-Gobain se profilait à l'horizon — ce qui ne révèle pas une allergie aux nationalisations puisqu'il venait d'une filiale d'ELF-Aquitaine.

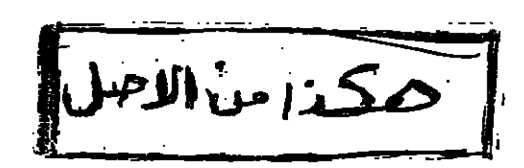
Le privé offre, cependant, à ses yeux *« une plus grande liberté d'action pour un groupe dans le choix de ses options stratégiques et de ses opérations de diversification »*. A quoi il ajoute : *« Pour l'usine de Cognac, la dénationalisation sera sans conséquence. La seule chose importante est la nécessité d'être performant. »*

Seule réserve en définitive émise par un jeune ingénieur : la dénationalisation risque de *« réactiver les tensions sociales endormies »*.

A Sucy-en-Brie, la proximité de Paris n'a pas suffi à ôter aux anciennes Verreries de la Brie, devenues Saint-Gobain Desjonquères, une couleur quasiment provinciale. La tradition ouvrière, la syndicalisation, la réputation de combativité y demeurent néanmoins vivaces. Et pourtant, l'état d'esprit des salariés ressemble fort à celui des verriers de Cognac.

CHARLES VIAL.

(Lire la suite page 12.)



LE LANCEMENT DE LA PRIVATISATION

Les entraves du Conseil constitutionnel

par DIDIER PÈNE (*)

Les neuf « sages » peuvent faire perdre de l'argent à l'Etat

FACE à des critiques plus politiques que techniques, le Conseil constitutionnel s'efforce, avec raison, de maintenir une jurisprudence aussi insensible que possible aux aléas conjoncturels. Mais ce qui est bon en général peut être mauvais dans un domaine particulier comme la privatisation où l'on peut craindre que l'enfer ne soit pavé des bonnes intentions des neuf « sages ». C'est même précisément à cause d'un souci excessif de continuité, en imposant le carcan juridique de la nationalisation à la réalité économique et financière différente de la privatisation, ainsi qu'en entrant excessivement dans les détails que le Conseil constitutionnel semble être allé trop loin.

Le premier point concerne *le prix de vente* des sociétés privatisables. En interdisant la vente en dessous du prix d'équilibre, le Conseil peut entraver la privatisation et même faire perdre de l'argent à l'Etat. En effet, en affirmant que des entreprises publiques ne sauraient être « *cédées pour des prix inférieurs à leur valeur* » et que la déclaration des droits de l'homme « *protège la propriété privée des particuliers, mais aussi, à titre égal, la propriété de l'Etat et des personnes publiques* », le Conseil semble n'admettre les privatisations qu'à un seul prix, qu'on peut identifier sur un marché boursier au prix d'équilibre entre une offre et une demande « normales ». Quoi de plus juste en apparence ? Le Conseil ne fait qu'appliquer sa jurisprudence sur la nationalisation à l'opération inverse.

Toutefois, la vente en dessous du prix d'équilibre peut se révéler nécessaire. La dénationalisation n'est pas, financièrement parlant, le pendant de la nationalisation. Cette dernière ressemble à une vente forcée et il est normal que le Conseil constitutionnel protège l'actionnaire sans défense que l'Etat peut voler légalement, alors que dans la dénationalisation, acheteur et vendeur sont sur un pied d'égalité. Le gouvernement peut même ne pas privatiser si les circonstances lui paraissent défavorables et l'actionnaire est libre d'acheter ou non à un prix donné.

La privatisation s'apparente plutôt à l'introduction en Bourse dont le succès dépend certes de l'argent qu'elle rapporte au vendeur, mais aussi de la vente de la totalité des titres offerts, ainsi que d'un cours d'introduction dont le niveau prudent n'hypothèque pas la carrière ultérieure de l'action. En outre, quand on vend d'un seul coup un nombre de titres très supérieur aux transactions habituelles, il est parfois nécessaire de proposer un prix inférieur au cours normal pour décider rapidement l'acheteur en lui laissant espérer une plus-value.

Certains inconvénients

Certes, la vente en dessous du prix d'équilibre, qui a été souvent utilisée aussi bien lors des dénationalisations britanniques que des introductions sur le marché parisien, présente certains inconvénients. Le prix d'offre avantageux peut provoquer un excédent considérable de la demande sur l'offre et poser de redoutables problèmes de répartition de la pénurie de titres. De plus, cette méthode ne permet pas en principe à l'Etat vendeur de maximiser ses revenus.

Mais la vente au prix d'équilibre peut présenter des risques supérieurs. Comme le prix d'offre n'est, par définition, pas incitatif, les acheteurs peuvent manquer d'enthousiasme et l'Etat et ses intermédiaires risquent de ne pas vendre tous les titres offerts. Or, garder invendues un nombre important d'actions peut finalement rapporter moins à l'Etat qu'une vente en dessous du prix d'équilibre de la totalité des titres.

Si l'action baisse après l'introduction, les premiers acheteurs risquent d'estimer qu'on a abusé de leur bonne foi et leur réaction peut jeter le discrédit sur la privatisation elle-même. Le manque à gagner pour l'Etat sera, dans ce cas, encore plus important. Enfin, la recherche d'un premier cours coté qui soit en même temps le prix d'équilibre n'est pas un problème techniquement simple.

Le choix entre ces deux méthodes est une question d'opportunité qui devrait relever, pour chaque cas, de professionnels. Or, en excluant les ventes en dessous du prix d'équilibre, le Conseil constitutionnel imposerait des contraintes dont, par exemple, Mme Thatcher n'a pas eu à souffrir. Il prendrait le risque de faire échouer la dénationalisation, risque d'autant plus grand que le marché est plus maussade.

On en a eu un aperçu au printemps 1986 quand la BNP et le Crédit lyonnais ont émis des certificats d'investissement à un prix pourtant jugé avantageux, mais à un moment où le marché a malheureusement baissé de 15 % en quelques semaines. Après une souscription enthousiaste, le cours a diminué au lieu de monter et les émetteurs ont été obligés d'acheter massivement pour éviter que le titre ne descende trop en dessous du prix d'émission.

Des entreprises peu performantes

Le second point concerne *les techniques mêmes de l'évaluation de l'entreprise*. La décision du Conseil risque de rendre inconstitutionnelle la privatisation de sociétés peu ou moyennement performantes, ce qui serait un paradoxe puisque l'un des objectifs de la dénationalisation est précisément de rendre plus efficaces des entreprises qui ne le sont pas assez.

Afin de comprendre ce point, il faut entrer un peu dans les techniques d'évaluation. Pour simplifier, on peut dire qu'il faudra, selon le Conseil constitutionnel, prendre en considération, d'un côté la valeur patrimoniale (actifs, bénéfices passés, filiales), de l'autre, la valeur réelle de rentabilité (perspectives d'avenir, valeur boursière) et interdire le transfert dans le cas où le prix proposé par les acquéreurs ne serait pas supérieur ou au moins égal à l'évaluation résultant d'une pondération appropriée à chaque cas de ces valeurs.

Ce raisonnement paraît logique, mais il néglige un point capital. Les spécialistes de l'évaluation savent que valeur patrimoniale et valeur de rentabilité coïncident rarement. La valeur patrimoniale reflète le coût de remplacement des biens de l'entreprise. Si l'on estime que celle-ci générera plus d'argent que le coût des biens nécessaires pour le gagner, la valeur de rentabilité sera supérieure à la valeur patrimoniale. Si l'on pense, au contraire, que la firme sera incapable de récupérer les sommes dépensées pour acquérir ces biens, la valeur patrimoniale sera supérieure à sa valeur de rentabilité.

Une entreprise performante a donc une valeur de rentabilité supérieure à sa valeur patrimoniale. Pour celle-ci, il n'y a pas de difficultés. Le cours boursier, qui reflète, comme la valeur de rentabilité, les perspectives d'avenir et les revenus futurs de l'entreprise, a toutes les chances d'ête supérieur à la moyenne pondérée des valeurs patrimoniales et de rentabilité. Si l'entreprise performante A a une valeur de rentabilité de 1 000 et une valeur patrimoniale de 500, un cours proche de la valeur de rentabilité de 1 000 sera supérieur à la moyenne de 1 000 et de 500, soit 750.

Mais, dans le cas d'une entreprise dont la valeur patrimoniale serait supérieure à la valeur de rentabilité, le cours et donc le prix proposé par les acquéreurs aura toutes les chances d'être inférieur à la moyenne des valeurs de base. Si l'entreprise B, peu performante a, à l'inverse de la précédente, une valeur patrimoniale de 1 000 et une valeur de rentabilité de 500, un cours proche de la valeur de rentabilité de 500 sera inférieur à la moyenne de 500 et de 1 000, à savoir 750, quelle que soit la pondération des deux valeurs. Or une vente à ce cours risque d'être inconstitutionnelle !

La menace

Comme la liste des sociétés à privatiser comprend un certain nombre d'entreprises fragiles, la menace existe bien. Et si le marché est médiocre, le nombre de sociétés dont le cours baissera en dessous de leur valeur patrimoniale ne peut qu'augmenter.

C'est sans doute pour parer à cette menace que le gouvernement a renforcé dans la loi qui a remplacé l'ordonnance les dispositions qui multiplient les possibilités de privatisation complexes ou hors Bourse des sociétés. On voit ainsi apparaître des modalités comme des augmentations de capital contre apport de titres ou d'actifs, des dissolutions et liquidations d'entreprises, des transferts de portefeuilles, etc.

Ces nouveaux moyens de transfert de propriété ont deux points en commun. Le premier est de permettre d'échapper aux comparaisons entre une valeur calculée par des experts et un cours boursier, et d'éviter ainsi qu'un écart entre les deux aux dépens de l'Etat ne provoque la réprobation du Conseil constitutionnel. Le second est d'obliger de s'en remettre totalement à l'avis des experts.

Or l'intervention de ces derniers présente, en matière de transparence, trois inconvénients par rapport au prix fixé par le marché :

– la multiplicité des valeurs : on sait que l'expert du vendeur trouve toujours une valeur supérieure à celle de l'expert de l'acheteur. Et un troisième expert appelé comme arbitre trouvera une autre valeur ;

– le risque de manipulations comptables : la tentation de faire descendre la valeur patrimoniale au niveau de la valeur de rentabilité pour éviter les foudres du Conseil sera, dans certains cas, très forte ;

– enfin, l'aptitude, si besoin est, à concevoir des montages financiers tellement complexes que les experts sont seuls capables de les comprendre.

Ainsi, la décision du Conseil risque d'empêcher la réussite de la privatisation, soit en limitant excessivement la marge de manœuvre du gouvernement, soit en obligeant ce dernier à recourir à des manipulations qui susciteront au mieux la suspicion, au pis des contentieux interminables. Resterait la vente de blocs d'actions à des acquéreurs prêts à payer une prime pour la prise de contrôle de l'entreprise. Mais la généralisation de ce procédé serait contraire à la volonté du gouvernement de démocratiser l'actionnariat.

Pour éviter ces inconvénients, il faudrait, d'abord, que le souci de vendre l'entreprise à sa valeur réelle n'exclue pas des prix d'offre inférieurs au prix d'équilibre, si telle est la condition de la vente de l'ensemble des actions au meilleur prix possible pour l'Etat ; ensuite, ne pas prendre le terme de pondération, que le Conseil, semble-t-il, n'utilisait d'ailleurs pas en 1982 au pied de la lettre.

Le patrimoine public et la liberté de manœuvre du gouvernement seraient ainsi respectés. La privatisation aurait une chance supplémentaire de réussir et le Conseil constitutionnel perdrait une occasion de se faire accuser d'outrepasser ses droits.

* Professeur au centre HEC-ISA.

CHEZ SAINT-GOBAIN

Ni chaud ni froid

(Suite de la page 11.)

Le même mot circule, en tout cas, après quatre ans de nationalisation. Un ouvrier chaudronnier de quarante-neuf ans en use à trois reprises. « *Aujourd'hui, c'est la déception...* » « *Le retour au privé, ça passe bien, puisqu'il y a eu tant de déception.* » « *La déception, on ne s'en relève pas comme ça.* » Il confie encore : « *Avant la dénationalisation, il y avait plus de participation du personnel, par exemple à des commissions pour la restructuration.* »

Il reconnaît que « *les gens sont devenus individualistes* ». Mais il s'accroche, comme s'il voulait se rassurer, attraper quelques débris d'espoir. « *Les verriers ne laisseront pas faire n'importe quoi. Déçus, mais pas passifs...* »

« Les mêmes problèmes »

Anna, cependant, s'avoue « *résignée* ». Pour cette ouvrière visiteuse, la dénationalisation « *ça fait ni chaud ni froid* ». Le jeune délégué du personnel CFDT confirme : « *Les gens s'en foutent parce qu'ils n'ont rien gagné. Quand je parle avec mon père retraité, qui a longtemps travaillé ici, je m'aperçois que mes problèmes et ceux qu'il avait sont les mêmes.* »

La résignation, le « *fatalisme* », comme disait un ouvrier de Cognac, ou, selon sa propre expression, le « *réalisme* », le délégué les explique sans mal : « *J'ai une copine qui a le bac, elle ne trouve pas de boulot. Alors moi qui n'ai pas de diplôme, je n'ai pas intérêt à perdre ma place.* »

Un chef d'équipe serrurier à l'usine de Cognac, ancien militant CGT, confiait : « *Ce qui compte pour moi maintenant, c'est mon boulot et ma paie.* » Les temps ont changé ; des prises de conscience sont nées. « *Nous sommes dans une guerre économique* », rappelle Alain Kéraudren, qui à trente ans, dirige l'usine de Sucy-en-Brie. « *Et la guerre durcit les gens* », constate en écho un chef de sécurité.

L'enjeu ne leur échappe pas. « *Ce qui compte, c'est d'avoir des commandes* », entend-on répéter. René Caussignac, responsable de l'atelier de parachèvement à Sucy-en-Brie, a la fierté d'être « *né dans l'usine* ». Il y travaille depuis trente-cinq ans et se définit comme « *un amoureux de la verrerie* ». Dans quelques mois, il ouvrira le musée de la verrerie qu'il aménage au sein de l'usine.

Sa position sur la dénationalisation résume celle de beaucoup d'autres : « *Si l'on fait de bons flacons pas chers, le statut, le circuit de l'argent importent peu.* » Cela peut tout juste concerner « *les grosses têtes* » comme le dit Guy, ouvrier fraiseur. « *Les PDG, là-haut, au siège* », selon la formule d'un chef de quart, responsable de soixante-dix-sept ouvriers.

Pour faire de bons flacons pas chers, pour avoir des commandes, ils s'en remettent à « *leur bonne vieille maison* ». Annie, agent de maîtrise coloriste, n'a pas d'inquiétude. Son entreprise, née à Saint-Gobain au temps de Colbert, « *en a vu d'autres. La dénationalisation, elle sera capable de supporter ça.* »

CHARLES VIAL.

La Bourse au coup par coup

(Suite de la page 11.)

A cet égard, le cas d'Elf-Aquitaine sera porteur d'enseignements. La part de l'Etat dans cette compagnie pétrolière (dont la capitalisation boursière avoisine les 35 milliards de francs) sera ramenée de 68,8 % à un peu plus de 50 % dans le cadre d'une opération à plusieurs volets récemment annoncée. Officiellement mise en place le 22 septembre, la Commission de privatisation a été appelée à se prononcer sur ce dossier préalablement à la première « vraie » privatisation, celle du groupe Saint-Gobain, prévue pour la fin de l'année.

On se trouve confronté à un double problème : déterminer (au vu des renseignements fournis par les cabinets d'audit et les organismes financiers retenus comme « conseillers » (Paribas et la BNP) un juste prix à l'action Elf-Aquitaine au regard des paramètres applicables aux autres grands noms du secteur pétrolier international, et, parallèlement, fixer un prix de vente très légèrement inférieur à cette première évaluation (afin de motiver les 7 millions de porteurs de valeurs mobilières en France, dont la moitié sont des détenteurs directs). Il s'agit d'éviter une « fourchette » trop basse qui prêterait inévitablement le flanc à la critique, l'opposition pouvant alors reprocher aux pouvoirs publics d'avoir dilapidé les biens de la nation.

Avec prudence

Aussi, le gouvernement a-t-il prudemment choisi de procéder au coup par coup avec le tiercé Saint-Gobain, Paribas et les Assurances générales de France (AGF). Le groupe de M. Jean-Louis Beffa offre le double avantage d'englober une série d'entreprises industrielles et de services bien connues du grand public et d'avoir réalisé, à la suite de sa récente émission de certificats d'investissement sans droit de vote, une opération voisine de ce que souhaite le gouvernement.

Saint-Gobain, dont la capitalisation boursière est d'environ 15 milliards de francs, a émis en juin dernier huit millions de certificats d'investissement au prix de 300 F chacun, dont 18,30 % ont été souscrits par le public. Pour sa part, la demande des investisseurs étrangers a été satisfaite à hauteur de 17 %, un pourcentage proche de la barre de 20 % fixée par la loi. Le personnel de la firme, qui fait actuellement l'objet d'une consultation sur l'opportunité de souscrire à de futures actions Saint-Gobain, a réservé un accueil favorable à cette émission, sans être aussi empressé que l'auraient souhaité les dirigeants.

Parmi les 7 500 cadres, sur les 75 000 personnes que compte Saint-Gobain en France, la moyenne des souscriptions a été de 50 titres. En outre, pour les autres catégories de salariés, la proposition qui avait été faite (un prix de faveur de 5 % inférieur au prix d'offre, avec un délai de paiement jusqu'à la fin de l'année, entraînant en contrepartie une non-négociabilité avant cette date) n'a pas été ressentie comme suffisamment attrayante, car le quota maximum de 10 % réservé aux salariés « *n'a pas été entièrement satisfait* », concède M. Jacques-Henri David, directeur financier de la compagnie, dans un entretien accordé au magazine financier *Investir*.

Cette question de la réceptivité de l'actionnariat salarié est importante et on a bien conscience, dans les milieux financiers et Rue de Rivoli, que tous les candidats à la privatisation ne sont pas logés à la même enseigne. Si Paribas peut se vanter d'avoir vu les deux tiers de son personnel souscrire à son émission de certificats d'investissement, le Crédit lyonnais, qui procédait de même quelques semaines plus tard (dans un contexte boursier, il est vrai, très dégradé), était contraint de racheter une partie des titres sur le marché, pour éviter une chute excessive des cours. La part du personnel ayant participé à la souscription atteignait péniblement 3 % des titres offerts.

Un cinquième des actions dans le public

(Début juin, en millions de francs)

	Capitalisation boursière potentielle totale	Dont partie inscrite à la cote
	27 181	5 599 (20,6 %)
BNP	26 863	6 716 (25,0 %)
UAP	23 677	5 919 (25,0 %)
Paribas	19 685	4 000 (20,3 %)
Suez	17 490	4 373 (25,0 %)
AGF	16 927	1 357 (8,0 %)
Rhône-Poulenc	15 813	2 670 (8,7 %)
Société générale	12 835	3 209 (25,0 %)
GAN	9 914	1 812 (18,3 %)
Pechiney	5 093	1 223 (24,0 %)
CIC		
Total	175 478	36 878 (21,0 %)

(Source : Bulletin mensuel de la Société Générale).

Pour la dernière catégorie d'investisseurs, la plus volumineuse, celle du grand public, les interrogations sont au moins aussi nombreuses. A en croire le tout dernier sondage réalisé sur ce sujet par *l'Express*, 7 % seulement des personnes interrogées s'affirment impatientes d'acheter des actions de sociétés privées, tandis que 23 % d'entre elles se disent vaguement intéressées, le plus fort pourcentage – 55 % – n'ayant que faire de cette nouvelle race de titres. *Investir*, qui s'adresse, lui, à une clientèle de financiers, offre une série de réponses très différentes : 85 % des lecteurs se disent intéressés par l'acquisition de titres de sociétés à privatiser, alors que 67 % d'entre eux répugnent à investire dans TF 1. Quant aux types d'entreprises privatisées qui a la préférence, les assurances viennent en tête (52 %), suivies par les banques, les holdings financiers et les groupes industriels rassemblé dans un mouchoir de poche, avec 37 % à 38 % d'avis favorables dans chaque cas.

Voilà de quoi inciter à la réflexion les artisans de la privatisation. Au demeurant, ceux-ci ont encore en tête la chute des cours de Bourse en RFA, qui a accompagné, en juillet dernier, l'annonce de la prochaine dénationalisation des participations étatiques de 20 % et 25 % dans Veba et Volkswagen, les équivalents d'ELF-Aquitaine et de Renault.

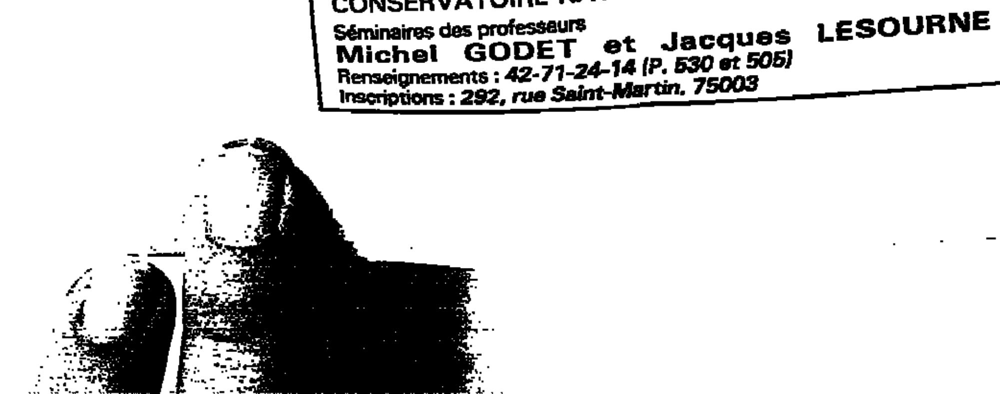
De l'autre côté de la Manche, la « dame de fer » aborde avec prudence la suite de son programme de transfert au privé de la quasi-totalité des intérêts de l'Etat dans les entreprises publiques. L'opposition travailliste a beau jeu, en effet, d'invoquer la baisse de l'action British Telecom (30 % depuis le début de l'année) pour programmer d'ores et déjà la renationalisation du géant des télécommunications – si elle remporte les prochaines élections.

Imperturbable, Mme Thatcher envisage pour janvier prochain la privatisation de British Airways, qui figurait pourtant en tête de liste sur son programme de dénationalisations établi en 1979. Prévue pour l'été 1986, la privatisation de Rolls Royce est, elle, reportée à avril prochain. Entre-temps, il faudra mettre sur le marché British Gas et ses 6 milliards de livres, l'équivalent de toutes les cessions opérées depuis cinq ans.

Le gouvernement français, lui, entend bien doser calendrier et état du marché boursier, en l'agrémentant au besoin de quelques mesures supplémentaires d'incitation à l'épargne. Son engagement est formel : les 65 entreprises prévues – (auxquelles il faut ajouter TF 1) – seront privatisées. Mais il n'a jamais été dit qu'elles seraient toutes introduites en Bourse...

Par le simple jeu des participations, il suffit de dénationaliser 24 ou 25 principaux groupes (à commencer par 7 ou 8 d'entre eux en deux ans) pour que l'ensemble se trouve « libéré » de la tutelle de l'Etat. Il y a là davantage qu'un simple exercice de style. C'est tout le succès de l'opération de privatisation qui repose sur des bases beaucoup plus réalistes.

SERGE MARTI.



LE LANCEMENT DE LA PRIVATISATION

Des millions d'actionnaires ?

THÈME cher à l'héritage gaulliste, l'actionnariat populaire devrait entrer prochainement dans les faits *via* la mise progressive sur le marché du capital des entreprises publiques. A l'occasion de l'émission télévisée « L'heure de vérité », M. Edouard Balladur a réaffirmé, le 10 septembre, qu'à travers les privatisations le gouvernement voulait *« diffuser la propriété entre des millions d'actionnaires »* (10 % des actions devraient être réservées au personnel). Le développement de ce *« capitalisme populaire »* devrait être favorisé également par un nouveau texte qui doit *« toiletter »* l'ordonnance du 7 janvier 1959 sur l'intéressement et celle du 17 août 1967 sur la *« participation aux fruits »* (système obligatoire pour les entreprises dont l'effectif atteint ou dépasse cent salariés et qui dégagent des résultats).

Les accords de participation — qui peuvent prévoir, après homologation interministérielle, une formule de calcul dérogagoire — étaient au nombre de 10 336 en 1985 et concernaient 4 594 900 salariés, ce qui a traduit une légère diminution par rapport à 1984. La réserve spéciale de participation est indisponible pendant cinq ans (1) — mais l'ordonnance pourrait ramener cette durée à trois ans, moyennant un nouveau régime fiscal — et elle doit être gérée de façon à procurer un revenu aux salariés.

Le rachat

Les sommes de la réserve spéciale (47,2 milliards de francs en cumulé de 1968 à 1982 inclus et 6 milliards en 1983) sont ainsi placées soit en comptes courants bloqués et obligations (56,83 % en 1982), soit en parts de fonds communs de placement (42,27 %), soit en SICAV (0,53 %), soit en attribution d'actions de l'entreprise (0,37 %). Le revenu dégagé pour le salarié est exonéré d'impôt à condition d'être réinvesti.

D'après un rapport du Conseil national du crédit, 40 % des salariés dont les droits sont gérés par des fonds communs de placement (plus de 3 000) *« ne réclament pas le rachat de leurs parts à l'expiration de la période d'indisponibilité »*. Mais la participation *« aux fruits »* a un coût budgétaire important, en raison des moins-values fiscales résultant des exonérations (évaluées globalement à 5,3 milliards de francs) auquel s'ajoute le coût des exonérations de charges sociales.

A côté du système obligatoire de participation, il existe un système facultatif de plans d'épargne d'entreprise (environ 1 200) qui recueillent des versements volontaires des salariés (qui ne peuvent excéder le quart de leur rémunération annuelle et un abondement de l'entreprise). L'ordonnance pourrait porter cet abondement de 3 000 F par an et par salarié à 10 000 F.

Deux mécanismes

Sur le modèle des *« stocks-options »* du droit américain, la loi du 31 décembre 1970 a institué *les « plans d'option sur actions »*, celle du 27 décembre 1973 les *« plans de souscription ou d'achat d'actions »*. Le premier mécanisme permet à des salariés d'acheter des actions de leur société. La loi de 1984 sur l'initiative économique a levé pour l'essentiel les obstacles juridiques et fiscaux, et cent plans ont été soucrits depuis.

Très peu utilisé, le second mécanisme donne la possibilité aux sociétés cotées de rendre leurs salariés actionnaires individuellement ou collectivement (avec une exonération d'impôt dans la limite de 3 000 F par an et un abondement équivalent de l'entreprise). Participant aux assemblées générales, les salariés actionnaires peuvent par conséquent être élus au conseil d'administration.

Quant à l'intéressement de l'ordonnance de 1959, il est d'une philosophie différente — ce qui rendrait difficile une *« fusion »* avec l'ordonnance de 1967 — car, comme le souligne le Conseil national du crédit, *« il s'inspire davantage de considérations tendant à compléter la rémunération des salariés par d'autres moyens que le salaire fixe que d'une volonté de favoriser l'épargne »*. Les entreprises distribuent des primes calculées sur leurs résultats ou leurs gains de productivité, qui sont déductibles fiscalement et exonérées de charges sociales.

Les salariés en bénéficient immédiatement, mais doivent les inclure dans leur revenu imposable. Ce système facultatif est en progression constante depuis 1980 : en 1985, 1 180 accords couvraient 364 500 salariés. Sur cette formule, comme sur les autres, le gouvernement pourrait procéder à quelques simplifications.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Lorsque le bénéfice de l'exercice diminué de l'impôt correspondant dépasse 5 % du montant des capitaux propres, le produit de la moitié de cet excédent par le rapport des salaires à la valeur ajoutée constitue la *« réserve spéciale de participation »*.

BIBLIOGRAPHIE

• Privatisation. L'art et la manière.

Dans le contexte général de la privatisation, l'ouvrage réalisé par le COPS (Centre d'observation et de prospective sociale), sous la direction d'Edouard Cointreau, présente une approche thématique et pratique qui, sans avoir la prétention d'être exhaustive, a le mérite de la clarté et de la concision. Après une brève présentation par secteurs, les grandes lignes du programme de privatisation dans dix-neuf pays y sont examinées, ainsi que dix exemples concrets parmi lesquels British Telecom, Telefonica, et plus bizarrement la Lufthansa et Médiamétrie, bien qu'appartenant toujours au secteur public.

COPS, Editions L'Harmattan, 188 pages, 90 francs.

• Techniques de privatisation des entreprises publiques.

Guide exclusivement consacré aux techniques et aux modalités juridiques de la privatisation. De très nombreux aspects de droit public et privé y sont abordés sous des formes diverses. Entreprises publiques de premier rang, filiales, émission ou cession d'actions, introduction en Bourse : toute cette matière complexe est abondamment développée et commentée. Un manuel destiné aux juristes d'entreprises publiques ou privées concernés par la privatisation, ainsi qu'aux nombreux étudiants en droit des affaires.

Lucien Rapp, Librairies Techniques, 118 pages, 135 francs.

• Dénationaliser, les leçons de l'étranger.

Dénationalisations au Japon, privatisations en Allemagne fédérale et en Grande-Bretagne, motivations, financement, processus, et enfin bilan de ces expériences, tels sont les nombreux aspects rétrospectifs développés dans la perspective de l'actualité de l'Hexagone.

Ouvrage collectif aux éditions Economica, 309 pages, 95 francs.

• Comment réussir la privatisation.

Ecrit par un orfèvre en la matière (le cabinet de Jean Loyrette a apporté son concours technique à certains opposants aux nationalisations de 1982, avant de travailler d'arrache-pied sur les privatisations), cet ouvrage a le mérite de s'attarder sur la capacité d'absorption du marché financier et sur la participation des salariés. Des deux mesures proposées par la droite et reprises par l'auteur, la première (le rapprochement des régimes d'imposition des obligations et des actions) est entrée dans les faits. La seconde (la création de comptes individuels d'épargne-retraite à impôt différé), inspirée des « Sicav Monory », n'a pas encore retenu l'attention des pouvoirs publics.

Jean Loyrette, Editions Dunod, 190 pages, 85 francs.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 22 au 26 septembre

Un round d'observation

AVEC l'annonce officielle de la cession au public de 11 % du capital d'ELF-Aquitaine (10,8 millions d'actions), la Bourse s'est mise à l'heure des privatisations. Aussitôt connu le prix de vente des titres offerts (305 F l'unité), les professionnels ont tenu pour *« quasi certaine »* la réussite de ce galop d'essai. Sous les lambris, nul ne voulait donner écho à la polémique alimentée par les socialistes, qui jugent insuffisant le prix fixé. Les boursiers se réjouissent au contraire de la décision de M. Balladur, et de l'estimation préalable de la commission de privatisation (elle avait recommandé un plancher de 300 F). A leurs yeux, ce choix d'un prix modéré laisse au titre une marge de progression non négligeable — le dernier cours connu était de 339 F, — susceptible d'attirer les investisseurs, en particulier les petits porteurs.

« Tout a été fait pour favoriser le petit actionnaire », entendait-on près des piliers. Outre le prix de cession jugé attractif, certains notaient avec satisfaction que les demandes des personnes physiques françaises ou résidentes ne dépassant pas dix titres seraient servies en totalité.

Il apparaît, dès lors, et c'est de bonne guerre, que le gouvernement a voulu donner un bon départ aux privatisations, convaincu que l'opération ELF fera figure de test pour la suite. En prenant le pouls de la Bourse, très irrégulier ces temps derniers, les pouvoirs publics ont probablement conclu qu'il ne fallait pas placer la barre trop haut pour éviter de décourager les acheteurs. Cette allégeance au marché a-t-elle prévalu sur l'impératif de ne pas *« brader »* le capital ? Le débat, ouvert jeudi, devrait rester en filigrane des prochaines étapes de la dénationalisation.

Si on a beaucoup bavardé cette semaine autour de la corbeille, l'activité est en revanche restée limitée. Une fois n'est pas coutume, les boursiers n'ont porté qu'un intérêt modéré au tableau lumineux, l'indicateur de tendance ne brillant guère, il est vrai, par son relief. Au lendemain de la liquidation négative de septembre (– 4,10 %), la cote a surpris son monde en gagnant brusquement 2,52 % mardi. Le marché réagissait au redressement intervenu la veille à Wall Street, et bénéficiait des achats qu'effectuent habituellement les opérateurs au début de chaque mois boursier. Mais dès mercredi, la stagnation reprenait le dessus, reflétant un réel attentisme des investisseurs. A la clôture du 25 septembre, la tendance restait ainsi étale : 0,00... Au terme de la dernière séance, en recul de 1,3 %, le score hebdomadaire s'établissait en légère hausse (+ 0,8 %).

Les appétits de De Benedetti

Peu motivés par l'évolution des cours, les boursiers ont été, en revanche, tenus en haleine par les événements touchant des sociétés françaises. Outre ELF-Aquitaine, les Presses de la Cité, Usinor et Sacilor et Hervillier (repris par DMC) ont ainsi défrayé la chronique. Dès mardi, le marché était chauffé à blanc avec la suspension du titre Presses de la Cité. La veille, 13,8 % du capital auraient changé de mains. On apprenait rapidement que M. De Benedetti montrait ainsi son appétit pour le numéro deux de l'édition en France. Par le biais de la holding CERUS, son bras séculier dans l'Hexagone, et de Pechelbronn (groupe Worms), l'industriel italien souhaite acquérir au total environ 34 % du capital des Presses. Une offre publique d'échange (OPE), sur la base d'une action Presses de la Cité pour trois titres CERUS, à laquelle s'ajoutera un complément en espèces (soulte), payé par Pechelbronn, devrait lui permettre de parvenir à ses fins. On se souvient qu'en juin dernier M. De Benedetti avait finalement obtenu l'autorisation des pouvoirs publics de prendre le contrôle de Valéo (leader français de l'équipement automobile), avec la possibilité de porter de 19 % à 30 % sa participation dans le capital. Cette opération avait renforcé l'assise de la CERUS, cette entité dirigée par MM. Claude Pierre-Brossolette et Alain Minc, et qui vient précisément de copiloter l'affaire des Presses. Valéo a par ailleurs refait parler d'elle en annonçant une prochaine augmentation de capital. Son résultat net a été bénéficiaire au premier semestre 1986 de 131 millions contre une perte de 43 millions de francs au premier semestre 1985.

Autre sujet brûlant pour les investisseurs concernés, la réduction à zéro du capital social d'Usinor et Sacilor, destinée à apurer les pertes, s'est traduite par la dévalorisation complète des titres détenus par les porteurs. Cette opération *« annule les actions existantes et réduit à zéro leur valeur. L'actionnaire ne possède plus rien, sauf le droit de souscription à l'augmentation de capital »*, ont fait savoir les dirigeants. Devant l'émotion de nombreux petits porteurs, qui avaient misé, souvent lourdement, sur ces titres, la Commission des opérations de Bourse (COB) va se pencher sur la manière dont l'information ayant trait aux actions Usinor et Sacilor a été faite. Il semble, en l'espèce, que les sociétés n'ont jamais caché leur situation précaire aux actionnaires. Les publicités décrivant l'acier comme un produit d'avenir, destinées à l'origine à recruter des cadres pour ce secteur, ont cependant pu être perçues par des petits épargnants comme un indice de la meilleure santé des industries sidérurgiques. La COB précise néanmoins que, dès les premières réductions de capital d'Usinor et Sacilor, elle avait informé les actionnaires des risques liés à la détention de ces titres. Son enquête devrait s'orienter vers certains intermédiaires qui auraient (ce n'est qu'une hypothèse) sensibilisé une clientèle crédule et peu avertie à ces placements.

Dans un marché où les grandes manœuvres se sont ainsi succédé, les boursiers ont joué de prudence et de sélectivité, réservant leurs faveurs aux sociétés affichant des résultats positifs. L'Air liquide (qui vient de proroger au 20 octobre son DPA sur Big Three) a ainsi tiré parti de l'annonce de son bénéfice net consolidé semestriel, publié pour la première fois, qui atteint 616 millions de francs contre 555 millions de francs l'an dernier (chiffre reconstitué). Le bâtiment (Maisons Phénix, GTM-Entrepose, Bouygues) a, de son côté, confirmé son retour en grâce.

A l'inverse, Imetal (– 14,9) a été sanctionné, victime du mauvais effet provoqué par la chute de son bénéfice semestriel à 0,6 million de francs, contre 107,1 millions de francs au premier semestre 1985 (1). Olida Caby (– 4,51 %) a, de son côté, fait les frais des rumeurs concernant une perte de 160 millions de francs pour 1986. Si un démenti de la direction a empêché le titre de céder plus de terrain, cet épisode a montré combien le marché est redevenu très sensible aux résultats. Il est vrai que les boursiers devront bientôt faire preuve d'une extrême vigilance, pour juger sur pièces les titres qui leur seront proposés dans le cadre de la privatisation.

ÉRIC FOTTORINO.

(1) Poclain (– 29,1 %) et Fives-Lille (– 23,5 %) ont subi des revers encore plus importants, pour des motifs similaires, cette dernière venant d'annoncer qu'elle cédait sa participation dans NASA Electronique.

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 26 septembre

COURS	ÉCHÉANCES				
	Sept. 86	Oct. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Premier	–	111,05	111,90	111,85	111,60
+ haut	–	111,05	112,30	112,20	111,80
+ bas	–	111	111,90	111,85	111,50
Dernier	–	111,05	112,25	112,20	111,80
Compensation .	–	111,05	112,25	112,20	111,80

Nombres de contrats : 4 624.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	22 sept.	23 sept.	24 sept.	25 sept.	26 sept.
RM	1 964 901	1 728 292	1 428 600	1 194 763	–
Comptant R. et obl. .	6 336 677	7 129 576	6 782 328	5 564 337	–
Actions ..	289 865	263 991	153 135	345 408	–
Total	8 591 443	9 121 859	7 364 063	7 104 508	–
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)					
Françaises	144,5	148,2	148,1	142,8	–
Etrangères	110,4	112,9	112,8	112,8	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 28 décembre 1985)					
Tendance .	146,7	146,5	147,8	149,5	147,9
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	350,1	388,8	387,8	389,3	386,4

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 19 sept.	Cours 26 sept.
Or fin (kilo en barre) ...	88 500	91 950
— (kilo en lingot) ...	88 900	92 550
Pièce française (20 fr.) .	548	551
Pièce française (10 fr.) .	401	400
Pièce suisse (20 fr.) ...	579	596
Pièce latine (20 fr.)	520	528
• Pièce tunisienne (20 fr.)	501	532
Souverain	651	671
Souverain Elizabeth II ..	655	665
• Demi-souverain	330	350
Pièce de 20 dollars	3 270	3 310
— 10 dollars	1 552	1 600
• — 5 dollars	1 085	1 005
— 50 pesos	3 380	3 475
• — 20 marks	646	631
— 10 florins	540	560
• — 5 roubles ...	350	360

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Peugeot SA	299 960	289 430 618
Moët-Hennessy ..	98 975	210 543 509
Lafarge-Coppée .	157 516	209 751 874
Michelin	65 767	199 567 531
Thomson CSF ...	116 223	154 658 834
Schneider SA ...	200 100	142 489 904
Total	356 115	129 492 733
Carrefour	38 505	122 153 330
Chargeurs	94 680	117 453 728
BSN	29 645	115 424 683
Dumez	74 374	109 066 279
Midi	16 040	96 561 860
L'Oréal	26 430	95 164 110
Navigation mixte	79 767	86 780 899
Air Liquide	104 874	80 817 592
Source Perrier ...	104 742	80 511 224
Club Méditerran.	110 276	61 074 274
Bancaire	51 921	59 870 697

(*) Du 7 au 11 juillet inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Maisons Phénix	+ 15,8	Poclain	– 29,1
GTM-Entrep. .	+ 13,6	Fives Lille	– 23,5
Pechelbronn ..	+ 13,2	Min. Penarroya	– 20,4
St-Louis Bouch.	+ 13,2	Imetal	– 14,9
Compt. Mod. ..	+ 12,5	Schneider	– 8,1
Legrand	+ 11,8	Nord-Est	– 7,3
Alsac. Superm.	+ 11,2	CFDE	– 6,3
Bouygues	+ 10,2	VIC	– 5,7
Valeo	+ 10	UFB	– 5,2
Colas	+ 9,8	Vallourec	– 5

BONS DU TRÉSOR

Séance du 26 septembre 1986

Echéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Déc.	93,20	93,16	93,17	– 0,03
Mars 87 .	93,39	93,37	93,39	–
Juin 87 ..	93,41	93,39	93,39	– 0,02
Sept. 87 ..	93,40	93,40	93,40	–0,01

Volume estimé : 421 (437).

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Hésitant

La tendance est demeurée volatile la semaine passée à Wall Street dans un marché calme. L'indice des valeurs industrielles a terminé avec des gains de 7,17 points par rapport à la clôture de vendredi dernier, à 1 769,68.

Toute reprise s'est en effet accompagnée d'une faible activité et a porté sur des titres dits secondaires ou bénéficiant de situations particulières, les valeurs vedettes étant négligées. Par ailleurs, la faiblesse des indices boursiers risque de déclencher à tout moment les ventes en arbitrage des institutions financières. Un tel mouvement avait amplifié, le 11 septembre dernier, l'effondrement des titres boursiers. L'indice avait alors accusé une perte record absolue de 86,62 points et il faudra un certain temps avant que le malaise suscité par cet événement historique se dissipe.

	Cours 19 sept.	Cours 26 sept.
Alcoa	36 1/2	36 3/4
ATT	23 1/8	23
Boeing	54 5/8	53 1/2
Chase Man. Bank ..	37	36 5/8
Du Pont de Nemours	81	79 1/2
Eastman Kodak ...	53 1/8	54 1/8
Exxon	66	65 3/4
Ford	52 3/4	50 7/8
General Electric ...	71 1/2	72 5/8
General Motors ...	68 1/4	68 1/2
Goodyear	31 1/4	32 1/2
IBM	137 1/4	135 1/2
ITT	49 1/8	48
Mobil Oil	35 7/8	36 5/8
Pfizer	59	58 1/4
Schlumberger	31 1/2	33 1/4
Texaco	31 1/4	33 5/8
UAL Inc.	55 5/8	56 3/4
Union Carbide	21 1/2	20 7/8
US X Corp	20 1/8	23 5/8
Westinghouse	53 1/2	52 3/8
Xerox Corp	53 3/8	52 3/8

LONDRES

Effritement

La demande s'est ralentie pendant la semaine écoulée au Stock Exchange de Londres, à cause de l'émission de la Trustee Savings Bank (TSB), la plus grosse émission que le Stock Exchange ait connue jusqu'à présent si l'on exclut les privatisations du gouvernement, qui a épongé une grande partie des liquidités, son montant de 1,5 milliard de livres ayant été couvert cinq fois. Ce facteur et le spectre d'un relèvement du coût du crédit bancaire par suite de la baisse record du sterling ont pesé lourdement sur la cote, entraînant une baisse de 30,7 points de l'indice Financial Times des vedettes industrielles, qui a terminé vendredi à son plus bas niveau depuis le début d'août, soit 1 238,4. Le volume des transactions a diminué à 99 862, contre 101 748 la semaine précédente.

Indices « F.T. », industrielles : 1 238,4 contre 1 269,1 ; mines d'or, 328,3 contre 331,2 ; fonds d'Etat, 83,39 contre 84,28.

	Cours 19 sept.	Cours 26 sept.
Beecham	401	390
Bowater	323	313
Brit. Petroleum ...	653	658
Charter	271	266
Courtaulds	281	285
De Beers (*)	795	740
Free State Gedul (*)	13 12/16	12 3/16
Glaxo	992	935
Gt. Univ. Stores ...	14 5/8	14 1/8
Imp. Chemical	10 31/32	10 13/16
Shell	893	898
Unilever	17 29/32	17 51/64
Vickers	408	393
War Loan	35 1/2	34 7/8

(*) En dollars.

FRANCFORT

Raffermissement

Le marché a évolué en dents de scie. Après un bon démarrage en début de semaine sous la conduite des valeurs automobiles et des grands magasins, la baisse de Wall Street ainsi que l'incertitude sur le résultat de la réunion du groupe des Cinq ont ensuite incité les boursiers ouest-allemands à une extrême prudence. Les valeurs ont toutefois progressé en moyenne de 1,5 %. L'indice de la Commerzbank a clôturé à 1 985,1 points, soit 30,8 de plus que vendredi dernier.

	Cours 19 sept.	Cours 26 sept.
AEG	305,50	309
BASF	271,50	274,10
Bayer	291,50	294
Commerzbank	333	315,50
Deutschebank	772	787
Hoechst	260	260
Karstadt	421	435
Mannesman	177	167,80
Siemens	667	679,50
Volkswagen	480	477,50

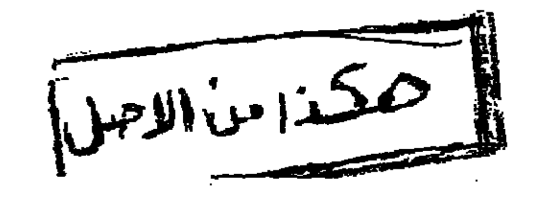
TOKYO

Reprise

Après deux semaines consécutives de forte baisse, la Bourse de Tokyo a connu une nette reprise, les hausses étant conduites par les valeurs à forte capitalisation.

L'indice Nikkeï a fini la semaine à 18 181,21 yens contre 17 523,45 le vendredi précédent. L'indice général s'est établi à 1 529,81 (contre 1 447,24), compensant ainsi largement ses pertes de la semaine précédente (51,67 points).

	Cours 19 sept.	Cours 26 sept.
Akaï	375	363
Bridgestone	660	620
Canon	960	945
Fuji Bank	1 700	1 700
Honda Motors	1 290	1 210
Matsushita Electric	1 650	1 670
Mitsubishi Heavy ..	585	590
Sony Corp.	3 280	3 190
Toyota Motors	1 890	1 890



Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Sous le signe du Taureau et de l'Ours

Si le calme est provisoirement rétabli sur le marché international des capitaux et sur les principales Bourses mondiales dans l'attente de la réunion annuelle du FMI à Washington, l'atmosphère reste *toutefois empreinte* d'incertitude. Nul ne sait très bien dans quelle direction les taux d'intérêt vont se diriger, tandis que l'équivoque demeure sur le marché des *changes*. Pour combattre cette irrésolution, l'instrument à double tête chercheuse que sont les émissions « haussières/baissières » (Bull & Bear, *le Taureau et l'Ours*) a vu son *champ* d'action s'amplifier au cours des derniers dix jours.

Jeudi, le royaume de Suède a lancé au pair, sous la direction du CCF, un emprunt Bull & Bear sur cinq ans. D'un montant de 800 millions de francs français *divisés en deux tranches égales* dont l'une haussière et l'autre baissière, son remboursement sera lié à l'indice publié par la Compagnie des agents de change (CAC), *c'est-à-dire à celui de la Bourse de* Paris, où sera également cotée la transaction. La tranche haussière sera remboursée à un prix qui sera le pair multiplié par le prix de l'indice *final* du CAC *après un an*, *divisé par* l'indice initial en vigueur lors du lancement. Le prix de remboursement de la tranche baissière sera deux *fois* le pair minoré du prix *auquel sera remboursée la* tranche haussière. Le prix maximal de remboursement ne pourra excéder 140 % et le prix minimal 60 %. Le coupon sur les deux tranches sera de 3,75 % pendant la première *année, puis de 8 % par* la suite, l'ensemble est assorti pour les banques d'une commission globale de 1,875 %.

La grande innovation de l'emprunt suédois par rapport à l'émission Bull & Bear lancée au début du mois par *EDF* est que le *prix du premier sera fixe* dans un an et non pas à échéance, c'est-à-dire au bout de cinq années. Cela combiné avec le choix pour la Suède d'un coupon « *brise* » – qui *permet en quelque sorte* après douze mois de transformer en emprunt euro-obligataire ce qui au départ est une option sur l'évolution de la Bourse de Paris – a plu, *tout particulièrement* à *certains* investisseurs institutionnels. La tranche haussière est attrayante pour ceux qui, n'ayant pas d'engagements en actions libellées en *francs français, sont assurés par* suite du coupon de 3,75 % d'une rentabilité supérieure au rendement moyen net de la Bourse de Paris, qui est inférieur à 2 %. La *tranche baissière devrait, pour sa* part, tout particulièrement intéresser les investisseurs désireux de protéger leurs positions en actions *françaises*.

Il faut noter que l'emprunt suédois *B & B, ou H & B si l'on pré*fère s'exprimer en français, a vu le jour en remplacement d'une euro-émission traditionnelle à taux fixe *en francs français pour BSN. Cette* dernière y a apparemment renoncé parce que le marché de l'eurofranc à taux fixe est dans un état déplorable par suite de la persistante *faiblesse de la devise française au* sein du SME. Dans les circonstances actuelles, BSN aurait dû certainement offrir un coupon d'autant plus onéreux que ce *groupe français est encore très peu* connu sur la scène financière internationale.

Profitant du renouveau d'attraction pour l'or, le royaume de Danemark avait, quelques jours aupara*vant, offert*, sous la direction de la Société générale, une émission haussière/baissière dite « dorée » parce qu'indexée sur le prix du métal jaune. D'une durée de sept ans et d'un *montant de 120 mil*lions de dollars divisé en deux tranches égales, l'une haussière (Bull) et l'autre baissière (Bear), la proposition danoise a été lancée avec un coupon annuel de *3 %* sur un *prix de 100,125. Sous la formule* retenue pour déterminer le prix de remboursement, le plus élevé peut être de 228 % si le cours de l'or passe de 430 à 820 dollars pendant les sept prochaines années. Le plus *bas sera de 50 % si le prix du* métal jaune fléchit, durant la même période, de 430 à 170 dollars.

ELF le bon génie

En avant-goût du mouvement de privatisation en France, ELF Aquitaine a, jeudi, lancé avec beaucoup de succès une euro-émission sur sept ans de 200 millions de dollars dotée de *warrants qui permettront* d'acquérir des actions du groupe pétrolier français. A chaque euro-obligation de 5 000 dollars assortie d'un coupon annuel de 3 % sont attachés *170* warrants. Chacun d'entre eux *donne au porteur la possibilité* d'acheter, au cours des quatre prochaines années, une action ELF à un prix de 315 francs français. Paribas dirige ce placement international, *qui s'inscrit en parallèle avec* la vente directe par ERAP de 10,8 millions d'actions ELF, à un prix de 305 francs par titre, sur le marché français.

Les investisseurs étrangers ont d'emblée préféré l'europroposition qui s'est tout de suite traitée avec *une décote de 1,50-1 sur le marché* gris. C'est très peu par rapport à la commission bancaire globale de 2,25 % et encore dans les limites de la seule eurocommission de ventes de 1,50 %. Le succès de l'euro-*émission réside principalement* dans le fait que les warrants attachés aux euro-obligations peuvent être exercés sur quatre ans, tandis que les actions directement cédées par ERAP *doivent être libérées immé*diatement. Une période de réflexion de quatre ans confère un levier de décision qui n'a pas de prix. Indépendamment de cette considération, l'action ELF Aquitaine a des *charmes* intrinsèques évidents. Le bénéfice net par action ELF devrait atteindre 45 francs en 1986. Sur cette base, le PER, c'est-à-dire le ratio rapport/prix, n'est que de 6,8. *C'est le plus faible de toutes* les compagnies pétrolières mondiales. Un porte-parole de ELF a déjà laissé *sous-entendre* qu'il n'était pas impossible que, dans l'avenir, ELF modifie sa politique de dividende, c'est-à-dire se montre plus généreuse dans ce domaine.

Le produit de l'euro-émission ELF sera de l'argent frais qui va *permettre à la compagnie pétrolière française* de « casser la baraque ». Il va lui donner la possibilité de refinancer une partie de sa dette à un coût très bas, puisque de 3 % seulement. *Outre les 200 millions de dol*lars de l'emprunt euro-obligataire, ELF obtiendra également 320 millions de dollars si tous les warrants sont exercés.

Signalons pour terminer la très intelligente opération mise sur pied par la Société générale pour le *compte* du Crédit national. D'une durée de dix ans, elle s'élève à 300 millions de dollars et se présente sous la forme d'une ligne de crédit à options multiples (MOF) destinée à *cautionner l'euro-émission ultérieure* de papier en dollars ou ECU ou d'avance bancaire à court terme. La transaction comporte une commission d'engagement de 0,04 % pendant les cinq *premières années, puis* de 0,05 % par la suite. Etant donnée la prime que commande la République française, garante de l'opération, des conditions encore plus *sévères pour les prêteurs auraient été possibles*. Néanmoins, le Crédit national n'a pas voulu leur tordre le cou. La politique plus réaliste de l'agence tricolore est de réunir un syndicat bancaire dont la solidité *s'exprimera au travers du « Tender* Panel », c'est-à-dire du syndicat soumissionnaire aux euronotes que le Crédit national entend émettre en attendant sa venue sur le marché de *l'europapier commercial*.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

L'attente

« Arrêtons d'utiliser les médias pour influer sur le cours du dollar », demandait, lundi 22 septembre, M. Gerhard Stoltenberg, ministre ouest-allemand des finances, appelant ainsi à une pause sur le front des déclarations. La semaine précédente, M. Karl Otto Poehl, le président de fer de la très sourcilleuse *Bundesbank, avait réitéré* un « nein » vigoureux à toute diminution supplémentaire des taux directeurs de la banque, laissant entendre que le deutschemark pourrait encore *monter par rapport* au dollar, comme contribution au redressement de la balance commerciale des Etats-Unis. De l'autre côté de l'Atlantique, *M. James Baker*, secrétaire *américain* au Trésor, avertissait qu'une nouvelle baisse du dollar serait nécessaire si l'Allemagne fédérale et le Japon ne prenaient pas des mesures énergiques pour relancer leurs *économies*, nouvelles « locomotives » de l'expansion mondiale. Du coup, on le sait, le dollar plongeait à moins de 2 DM et touchait 6,50 F, tandis que le deutschemark s'envolait, *au grand dam* des autres monnaies du système monétaire européen (SME), qui avaient bien du mal à le suivre. La Banque de France avait dû intervenir très vigoureusement pour bloquer la hausse de la devise ouest-allemande à Paris.

Pour apaiser ces tensions inquiétantes au sein du SME, il fallait donc faire quelque chose : ce fut le communiqué commun des ministres des finances des Douze, réunis pendant le week-end à *Green-Eagles*, haut lieu du golf écossais, aux termes duquel les membres de la CEE rendaient publique leur volonté de stopper la baisse du dollar, *en fait la hausse du deutsche*mark.

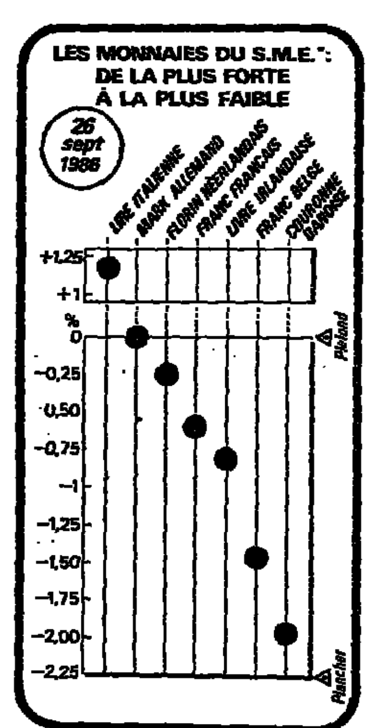
Cette annonce fut tout à fait efficace *et*, le *lundi suivant*, le dollar remonta illico au-dessus du seuil des 2 DM, cotant 2,0250 DM et 6,63 F. Les jours suivants, il se raffermit encore un peu, à 2,04 DM-2,05 DM et 6,70 F. A Paris, la Banque de *France pouvait rester* l'arme au pied, avec un deutschemark se cantonnant, sans intervention, un peu en dessous de 3,2760 F, seuil vigoureusement défendu la semaine précédente.

Le mercredi, M. Paul Volcker, déposant, du haut de ses 2 mètres, devant une *commission* du congrès, estimait que le dollar avait assez baissé, et qu'un recul supplémentaire serait de nature à relancer l'inflation outre-Atlantique. Il assurait qu'il fallait prendre d'autres mesures pour réduire l'énorme déficit commercial de son pays, comme consommer moins, exporter plus et diminuer le déficit budgétaire : *« Depuis cinq ans, les Américains vivent dans un paradis artificiel »*, a-t-il averti, fidèle à son rôle de Cassandre. Ces propos, qui n'eurent qu'un effet fugitif sur les cours du dollar, s'inscrivaient en contradiction avec ceux du *secrétaire au Trésor*. Mais, selon les milieux washingtoniens, cette contradiction n'est qu'apparente ; comprenne qui pourra. A vrai dire, les officiels américains nous ont habitués aux propos *fracassants* et peu coordonnés...

A la veille du week-end, il est *vrai, dans un calme trompeur*, les milieux financiers internationaux attendaient qu'un résultat filtre des discussions engagées entre les représentants des grands pays industrialisés, réunis à Washington avant *l'ouverture de la session* annuelle du Fonds monétaire international *(lire page 00)*. Les entretiens devaient y être empreints de « franchise », c'est-à-dire qu'on allait s'y lancer les assiettes à la figure. A la veille de cette réunion tenue, presque jour pour jour, un an après celle du Plaza à New-York, qui avait décidé la baisse spectaculaire du dollar, les pronostics étaient réservés. Les optimistes tablaient sur des concessions réciproques : les Etats-Unis cessaient de réclamer un nouveau recul du dollar en échange d'une *diminution des* taux d'intérêt allemands. Les pessimistes assuraient qu'il ne sortirait rien de tout cela, la RFA restant campée sur ses positions et refusant de céder à la menace d'une guerre des parités monétaires.

Pendant ce temps, la livre sterling subissait de nouvelles attaques qui contraignaient la Banque d'Angleterre à intervenir massivement sur sa devise. Très mauvaise surprise, la balance commerciale britannique accusait le plus fort déficit mensuel de son histoire, *1,49 milliard de livres (près* de 15 milliards de francs) pour le mois d'août ; celui de la balance des paiements, après inclusion des services, atteignait 886 millions de livres (un peu moins de 9 milliards de francs), nouveau record. *Les exportations de pétrole rapportent* moins, les importations augmentent et Mme Thatcher risque de perdre les prochaines élections : il y a de quoi rendre la livre vulnérable. Cette évolution affaiblit le clan des partisans d'une entrée de la devise britannique dans le système monétaire européen. Ce dernier est soumis à des tensions déjà suffisantes sans qu'il soit urgent d'en ajouter d'autres...

FRANÇOIS RENARD.



*Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 22 au 26 SEPTEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York ...	1,4360	–	14,9365	60,3136	48,8998	2,3574	43,2526	0,0707
	1,4730	–	15,3775	62,4414	50,3965	2,4230	44,5533	0,0728
Paris	9,6140	6,6950	–	403,80	327,38	15,7826	289,57	4,7314
	9,5789	6,5030	–	406,05	327,68	15,7572	289,73	4,7363
Zurich	2,3809	1,6580	24,7647	–	81,0758	3,9085	71,7128	1,1717
	2,3590	1,6015	24,6275	–	80,7004	3,8805	71,3521	1,1664
Francfort ...	2,9366	2,0450	30,5452	123,34	–	4,8208	88,4516	1,4452
	2,9291	1,9845	30,5175	123,41	–	4,8085	88,4161	1,4453
Bruxelles ...	60,9151	42,42	6,3361	25,5850	207,43	–	18,3478	2,9979
	60,7907	41,2780	6,0463	25,7695	207,96	–	18,3871	3,0058
Amsterdam ..	3,3200	2,3120	34,5332	139,45	113,06	5,4583	–	1,6339
	3,3061	2,2445	34,5160	140,14	113,10	5,4385	–	1,6347
Milan	2031,94	1415	211,35	853,44	691,93	33,3569	612,02	–
	2022,43	1373	211,13	857,32	691,86	33,2687	611,71	–
Tokyo	221,50	154,25	23,0396	93,0338	75,4279	3,6363	66,7171	0,1090
	223,74	151,90	23,3584	94,8485	76,5432	3,6806	67,6765	0,1106

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 26 septembre, 4,3404 F contre 4,2811 F le vendredi 13 septembre.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Du blé français pour Moscou ?

Les cours du blé à Chicago ont pris ces derniers mois l'allure d'un encéphalogramme plat, fluctuant à peine autour de 260 cents par boisseau (27,216 kg).

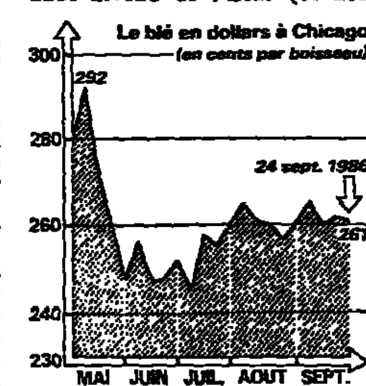
Cette inertie du marché traduit en bonne partie celle des Soviétiques. Depuis la *proposition* des Etats-Unis, faite le 1er août, de leur vendre 4 millions de tonnes avec un rabais de 13 dollars par tonne, ils *n'ont toujours pas manifesté* leur intention de prendre livraison, même partielle, de la marchandise. Les conditions posées par Moscou pour accepter le blé *américain sont* telles qu'aucun négociant international ne veut de surcroît se risquer à endosser financièrement une transaction de *ce genre*. Dès les *premiers jours* d'août, les grands marchands de grains ont reçu un télex de la société commerciale soviétique Exporthleb, *chargée entre autres* des achats céréaliers de l'URSS. Il était précisé que, dorénavant, elle ne paierait plus que *95* % du chargement à l'embarquement (contre 100 % jusque-là) et verserait les 5 % restant à la livraison. Surtout elle s'arrogeait la possibilité de renvoyer *la marchandise aux frais des négo*ciants si ses experts décelaient un taux exagéré d'humidité ou d'infestation (insectes, parasites végétaux).

Devant le tollé ainsi provoqué, Exporthleb a ensuite proposé de payer la marchandise seulement trente jours après réception des documents d'embarquement. Dès lors qu'il faut quatorze à seize jours à un navire parti des Etats-Unis pour gagner les ports de la mer Noire, cela supposait que Moscou pourrait *garder pendant près* de deux semaines le blé américain (et plus encore le blé européen) sans l'avoir payé, avec la possibilité de le rejeter si la qualité était jugée défectueuse. *Une fois le grain en leur pos*session, les Soviétiques disposaient, dans cette hypothèse, d'un moyen de pression considérable pour obtenir un rabais de prix supplémentaire.

« Aucun négociant, qu'il soit ou non américain, ne veut courir un tel risque, car le coût d'une affaire avec Moscou est incalculable », explique le fournisseur de l'URSS. Alors que l'offre des Américains doit expirer le 30 septembre, Moscou ne bronche pas. Selon certains *professionnels*, seul le Canada aurait déjà *vendu* aux Soviétiques une quantité de blé comprise entre 1,5 et 4 millions de tonnes. Mais d'autres affirment que la société Interagra de M. Doumeng a écoulé ces *jours-ci 1 million* de tonnes vers l'URSS. Une mission française de la DREE (direction des relations économiques extérieures) devrait se rendre à Moscou début octobre. *Or* il est fréquent que ce type de *réunion* soit précédé d'un bon geste de la part du Kremlin. Dans la soirée du 26 septembre, on apprenait qu'un opérateur *venait* d'accepter les restitutions offertes la veille par Bruxelles (127,5 ECU par tonne), pour 1 million de tonnes de blé livrables à Moscou.

Les conditions draconiennes posées à l'achat de grain étranger, dont on dit qu'elles viennent du plus haut niveau de l'Etat (et non d'Exporthleb), seront-elles durablement maintenues, et ont-elles été appliquées au vendeur français, s'il existe ? Face à ces trois inconnues, le commerce international *du blé*, qui va en s'amenuisant (88 millions de tonnes l'an passé contre 104 millions pendant la campagne précédente), est affaibli. Les prix aussi.

ERIC FOTTORINO.



PRODUITS	COURS DU 26-09
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	960,50 (+ 8) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	815,50 (+ 9,5) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 637 (+ 82) Livres/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 202 (+ 71) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	2 473 (– 10) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	2 000 (– 158) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	– (–) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	189,50 (+ 24,75) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	150,90 (– 3,20) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

● **Un séminaire sur les matières premières à Paris.** – Le Centre de recherches sur les matières premières (CREMMAP) organise pour l'année 1986-1987 son cycle d'enseignement « matières premières et échanges internationaux ». Portant sur l'étude du fonctionnement des marchés et de la stratégie des opérateurs, cet ensemble d'enseignements est ouvert à des universitaires et à des professionnels pouvant justifier d'une bonne expérience en ce domaine.

Pour tous renseignements : secrétariat du CREMMAP, CNAM, 292, rue Saint-Martin, 75141 Paris cedex 03. Tél. : 42-71-24-14, poste 426.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Nervosité et inquiétude

« Il y a un potentiel de baisse en Europe, et nous ne sommes pas parvenus en bout de course en matière de taux d'intérêt », a affirmé, cette semaine, M. Daniel Lebègue, directeur *du Trésor français*, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Société française des analystes financiers (SFAF). Il se hâtait d'ajouter que la France seule ne pouvait mettre en œuvre ce potentiel, faisant allusion au refus énergique opposé par la Bundesbank à toute diminution supplémentaire de ses taux directeurs. Dans le même temps, M. Henry Kaufman, économiste en chef de la firme new-yorkaise Salomon Brothers, et « gourou » *réputé* de Wall Street, réitérait ses prononstics quant à une diminution supplémentaire des taux américains, qu'il voit baisser à une, ou même deux reprises d'ici au milieu de l'année 1987. *En outre, il excluait* une récession ou une *reprise* prochaine de l'inflation. Enfin, de l'autre côté du Rhin, la Dresdner Bank, faisant écho à M. Lebègue, décèle encore, elle aussi, un potentiel *limité de désescalade* des taux en Allemagne, en raison d'une évolution des prix exceptionnellement favorable. Elle estime que la Bundesbank pourrait, tôt ou tard, se trouver dans l'obligation d'abaisser ses taux directeurs, afin d'éviter une dépréciation supplémentaire du dollar par rapport au deutschemark.

Fort bien, mais dans l'immédiat, c'est l'attentisme qui *prévaut*, dans un climat de nervosité et d'inquiétude. Les opérateurs européens ont les yeux fixés sur les Etats-Unis, essayant d'interpréter les soubresauts du marché new-yorkais *et* le comportement erratique, notamment, de l'emprunt-phare (bellwether), le 30 ans 2010 qui, en fin de semaine, cotait *un* peu plus de 94 % de sa valeur nominale avec un rendement de 7,70 % environ. Le résultat est qu'à Paris le MATIF a oscillé entre 112 et 112,30 sur l'échéance de décembre, *surtout* que le marché obligataire est pris dans une épaisse « glu ». Cela veut dire en argot de spécialistes que les emprunts en cours se placent difficilement. La *moitié de leur* montant n'est pas encore classée, ou reste à la disposition du chef de file. Ainsi, il reste en stock 2 milliards de francs pour la CAECL et 800 millions de francs pour la Banque européenne d'investissement (BEI), dont l'emprunt de 1,5 milliard de francs à 7,20 % nominal et 7,60 % actuariel a bien été lancé la semaine dernière, à l'inverse de ce qui avait été annoncé par erreur. Même l'émission de la Caisse de refinancement hypothécaire (CRH), dite *« au robinet »*, et pour laquelle 1,93 milliard de francs ont été collectés, s'avère d'un placement très difficile. En fait, avec 268 milliards de francs déjà levés au 22 septembre, depuis le début de l'année, avec des perspectives très incertaines sur l'évolution des taux et une quinzaine de milliards de francs d'émissions diverses prévues pour le mois d'octobre pour plusieurs sociétés, Elf Aquitaine notamment, le marché apparaît bien encombré et même bien surchargé. Le Trésor le sait bien, qui voit sa dernière émission d'obligations assi*milables* (OAT) se traiter au-dessous du pair, à 98,95 %, avec des montants disponibles encore très importants, le *« papier »* reste cher (7,46 % de rendement) en comparaison des *emprunts* d'Etat récents disponibles sur le marché secondaire, dont les rendements frisent les 7,80 %. C'est bien pourquoi on note une pause dans le calendrier des émissions, avec, en *suspens*, un emprunt EDF de 4 milliards de francs, dit-on, et une autre émission prévue pour CDF Chimie.

A vrai dire, même au cas où une concession de la Bundesbank permettrait de dégeler les taux à court terme français, et de laisser la Banque de France abaisser au-dessous de 7 % son taux d'intervention (7 % depuis juin dernier), on peut se demander quelle marge de diminution réelle subsiste pour les emprunts à long terme. Le rendement de ces derniers n'est plus supérieur que d'un demi-point à celui du loyer de l'argent au jour le jour actualisé (7,40 %), ce qui est historiquement bas et très inférieur à l'écart allemand entre le court terme et le long terme (2 points). Le senti*ment* qu'en France on arrive près du plancher pour les *taux* longs en vient à gagner le public. La nette reprise qu'on observe actuellement pour la demande de crédits au logement en témoigne, comme si les candidats emprunteurs, encore attentistes avant l'été dans l'espoir d'une nouvelle baisse, se résolvaient à passer aux actes sans plus hésiter.

F. R.



Economie

REPÈRES

Activité industrielle

Reprise confirmée en France

La hausse de la production amorcée au deuxième trimestre s'est poursuivie durant l'été selon l'enquête mensuelle auprès des chefs d'entreprise publiée par l'INSEE. Cette croissance bénéficie à toutes les branches, à l'exception des biens d'équipement professionnel.

La demande étrangère augmente, ainsi que la demande globale. Les industriels prévoient pour la fin de l'année une hausse de leur production dans toutes les branches pour la fin de l'année.

Pour les voitures particulières, la demande étrangère continue de croître et se situe maintenant à un niveau qu'elle n'avait pas atteint depuis 1979.

Production industrielle

Diminution de 2,4 % au Japon

Les conséquences de la flambée du yen depuis plus d'un an n'ont pas fini de se faire sentir. La production industrielle japonaise a baissé, en août, de 2,4 % par rapport à juillet. Il s'agit de la plus forte baisse enregistrée au Japon depuis octobre 1982. La chute avait alors atteint 2,8 %.

Prix

+ 0,1 % en septembre en RFA

Sur un mois, les prix à la consommation ont augmenté de 0,1 % en septembre ; mais sur douze mois la tendance reste à la baisse en RFA avec un rythme de 0,5 %, annonce l'Office fédéral des statistiques sur la base de chiffres provisoires. En août, les prix avaient baissé de 0,2 % sur un mois et de 0,4 % sur un an. les chiffres provisoires de l'Office, qui résultent de relevés effectués dans quatre des dix Länder d'Allemagne fédérale, sont très généralement confirmés lors de la publication de l'indice définitif, une dizaine de jours plus tard.

Les assemblées générales du FMI et de la Banque mondiale

L'esprit du Plaza ne souffle plus sur les conférences monétaires internationales

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

Fort malmenée ces dernières semaines au cours desquelles le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, n'a pas hésité à menacer les Allemands d'une baisse supplémentaire du dollar, la coopération internationale en matière de changes risque de ne pas faire meilleure figure dans les réunions monétaires qui commencent officiellement à Washington ce samedi 27 septembre, en prélude à l'assemblée générale du FMI (Fonds monétaire international) et de la Banque mondiale.

Les ministres des finances des Sept devaient publier ce samedi 27 septembre un communiqué : ils devraient y exprimer la volonté des grandes puissances de ne pas se désintéresser de l'évolution des marchés des changes (cours du dollar) ni de celle des marchés monétaires (taux d'intérêt).

Cependant, tout laisse à penser que la déclaration commune ne comprendra aucun engagement précis, ni de la part des Américains au sujet de la stabilisation de leur monnaie ni de la part des Allemandsde l'Ouest en ce qui concerne la baisse des taux que M. Baker réclame en vain. Le ministre des finances ouest-allemand, M. Gerhard Stoltenberg, a mis une fois de plus en avant le danger d'inflation.

Les marchés se contenteront-ils des affirmations rassurantes, mais creuses, d'un tel communiqué ? L'expérience suggère un certain scepticisme. L'« *esprit du Plaza* » (hôtel de New-York où les ministres des finances des Cinq avaient exprimé leur volonté, le 22 septembre 1985, de laisser baisser le dollar), qu'on n'a pas manqué d'évoquer, semble ne plus souffler. Mais ce n'est pas seulement une question d'esprit.

Tant qu'il s'agissait de reconnaître une évidence – la surévaluation du dollar – et les conséquences à en tirer, on pouvait s'entendre sans trop de difficultés. Cette entente n'impliquait pas, en effet, autre chose que la création discrète des conditions propres à un glissement du dollar (par une politique monétaire plus relâchée de Washington), et corrélativement à une remontée du deutschemark (par une politique relativement plus rigoureuse à Bonn).

Aujourd'hui, les Américains demandent aux Allemands d'obtenir cette rigueur tout en laissant le deutschemark à son niveau actuel. L'exigence ne pourrait se réaliser que si les Américains relâchaient encore un peu plus leur politique monétaire. D'après cette logique, M. Stoltenberg n'a pas tout à fait tort d'agiter la menace d'un retour de l'inflation, sauf à considérer que l'économie mondiale tout entière est entrée dans un processus de déflation d'une telle vigueur que le seul devoir des gouvernements devrait être de le neutraliser.

Le rôle des indicateurs

Cependant les Onze, malgré l'enthousiasme verbal qu'ils manifestent depuis le printemps dernier à l'idée (attribuée à M. Baker) qu'ils pourraient donner en quelque sorte une forme objective à leurs discussions – grâce à l'observation de certains indicateurs, – ne semblent guère disposés à s'engager dans cette voie. La délégation française, pour sa part, serait prête à envisager une procédure de consultation automatique au cas où tel ou tel indicateur important (taux de change, taux d'intérêt, déficit budgétaire) viendrait à dépasser les objectifs fixés.

Mais les Britanniques ne sont pas disposés à accepter un tel mécanisme qui ne comporte aucun autre engagement que celui de se rencontrer et de discuter. Plus que jamais, ils semblent allergiques à toute formule qui les obligerait à intervenir sur le marché des changes pour stabiliser la livre sterling, actuellement fortement attaquée.

La voie proposée est pleine de pièges : on peut faire dire aux indicateurs à peu près ce que l'on veut. Ne s'agirait-il pas d'un moyen de pression supplémentaire ?

Le système des indicateurs rappelle les « clignotants » du plan français au temps où celui-ci avait encore un certain prestige... L'idée était que, lorsque certains clignotants concernant le commerce extérieur, le taux d'inflation, etc. venaient à s'allumer, cela devait mettre en alerte le gouvernement. Mais on ne conduit pas une économie comme une automobile à l'échelle d'une nation, *a fortiori* du monde.

PAUL FABRA.

AFFAIRES

Privatisations

« Le juste prix »

Dès la première opération de dénationalisation, le Parti socialiste dénonce le *« bradage »* des biens publics. Le prix de 300 F fixé par la commission de privatisation, puis celui de 305 F retenu en définitive par M. Balladur pour la cession par l'Etat de 10,8 millions d'actions d'ELF-Aquitaine (soit 11 % de son capital) *« apparaît notoirement insuffisant par rapport au critère défini par la loi »,* s'indigne M. Michel Charzat, secrétaire national du PS, chargé du secteur public.

Et d'expliquer que la loi de privatisation, suivant les directives du Conseil constitutionnel, prévoit que le *« juste prix »* de cession doit être calculé par une commission de sages à partir de la valeur boursière des entreprises, mais aussi de *« la valeur des actifs, des bénéfices réalisés, de l'existence des filiales et des perspectives à venir ».* Or, poursuivent les socialistes, 305 F correspondent à une décote de 13 % par rapport à la valeur des cours en Bourse (339 F le 24 septembre), de 30 % sur l'évaluation faite à partir des bénéfices nets, et de 50 % sur l'estimation des actifs nets. Pressé de *« boucler son budget »* avec les sommes recueillies par cette vente (3,3 milliards de francs), le gouvernement est, selon les socialistes, coupable de spolier la collectivité et de ne pas respecter la loi. Et il est vrai que le collectif budgétaire pour 1986, qui n'est toujours pas financé, prévoit 8 milliards de francs de recettes au titre de la privatisation.

Une pratique « normale »

La montée au créneau des socialistes était attendue. Le débat sur la privatisation qui a eu lieu avant les élections de mars, puis lors du vote de la loi, avait laissé les Français indifférents. Ayant réintroduit les entreprises nationales en Bourse par le biais de titres divers, les socialistes avaient aussi ouvert la voie à la privatisation. Ils étaient donc eux-mêmes vulnérables sur ce terrain.

La question de la sauvegarde des intérêts nationaux vis-à-vis des prises de participation étrangères, soulevée par le président de la République, leur offrait un premier angle d'attaque. Mais M. Chirac avait habilement répondu en faisant valoir qu'on ne pouvait à la fois fermer les frontières et vouloir bâtir l'Europe. La critique présidentielle ne pouvait avoir de poids que lorsqu'une privatisation risquait de porter effectivement atteinte au patrimoine national. Un « bradage » d'ELF, première société industrielle française, constitue pour les socialistes une bonne occasion de s'indigner et de tenter de mobiliser l'opinion contre cette « spoliation ».

Ce bradage, est-il réel ? *« Non »,* répond le gouvernement. *« D'abord parce qu'une décote est une pratique normale pour toute opération massive en Bourse,* explique-t-on Rue de Rivoli. *Ensuite, parce que le cours moyen des actions ELF sur les douze derniers mois est de 251 F, donc inférieur aux 305 F demandés. Enfin, parce que la valeur d'une société pétrolière dépend énormément du cours du dollar et du prix du baril. C'est très fluctuant et indéterminé. Il est donc normal que, parmi les critères d'évaluation prévus par la loi, une pondération principale ait été accordée par la commission au cours de Bourse. »*

Soit. Encore que la décote apparaisse forte malgré ces explications, et les socialistes ont beau jeu de s'en prendre à la commission de privatisation. Ayant fixé un prix trop bas, qui arrange manifestement le gouvernement, celle-ci aurait fait la preuve de son manque d'indépendance. Ce paravent ne pourra plus servir, espèrent les socialistes.

L'argument budgétaire, on l'a vu, n'est pas non plus sans valeur, à la lumière de l'ampleur des recettes attendues de la privatisation, une quarantaine de milliards de francs par an, indispensables au gouvernement pour abaisser, comme promis, les impôts. S'en ajoute un autre, qui va dans le même sens : celui de la nécessité d'une décote sur le prix qui soit assez forte pour que le titre ne chute pas une fois la vente faite, voire qu'il grimpe. L'investissement en Bourse doit en effet être « encouragé » pour que les soixante-cinq opérations de privatisations à venir soient possibles. La nécessité budgétaire et politique de vendre les soixante-cinq entreprises nationales ne facilitera pas l'obtention du plus fort prix possible pour chacune d'entre elles. La polémique n'est donc pas près de s'éteindre.

Quelle est la *« valeur »* d'une entreprise ? Celle-ci est très difficile à fixer. Un juste prix dans une économie de marché ne peut en effet jamais être fixé *a priori.* Seul existe le prix qui résulte de l'accord du vendeur et de l'acheteur (lire page 12 l'article de Didier Pène dans le dossier du *Monde de l'économie*). La nécessité de vendre et les hésitaitons actuelles de la Bourse vont faire pencher la valeur fixée par le gouvernement vers le bas de la fourchette des estimations. En donnant des critères précis pour le calcul d'une valeur qui ne tienne pas uniquement compte du « marché », le Conseil constitutionnel, en définitive, entrave beaucoup plus le gouvernement que ce dernier ne l'imaginait.

ERIC LE BOUCHER.

Ancien directeur général du Crédit agricole
M. Jean-Paul Huchon entre dans le groupe EXOR

Ancien directeur général de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), M. Jean-Paul Huchon, quarante ans, entre au groupe financier et immobilier EXOR, en tant que conseiller du président, M. Jacques Vincent. Il pourrait être nommé par la suite directeur général adjoint ou directeur général du groupe.

M. Huchon est l'ancien directeur de cabinet de M. Michel Rocard, d'abord au ministère du plan, puis au ministère de l'agriculture. Nommé directeur général de la CNCA en janvier 1985, il avait dû quitter ce poste en juin 1986 sous la pression du ministre de l'agriculture, M. Guillaume, pour lequel il représentait un obstacle à la dénationalisation du Crédit agricole. Le chef de l'Etat avait retardé d'une semaine la nomination de son successeur, M. Anberger, en demandant que M. Huchon retrouve un poste honorable.

Le porte-parole de Matignon, M. Denis Baudouin, avait cru pouvoir annoncer que M. Huchon serait proposé pour devenir directeur du budget à la Commission européenne. En fait, le poste n'était pas libre, car déjà pourvu.

EXOR est un avatar du groupe Félix Potin, associé à l'histoire d'André Mentzélopoulos, qui, entré dans cette société en 1958, créa un empire de la distribution alimentaire, reprenant et fusionnant des enseignes telles que Cercle bleu, Primistères, Comptoirs français, La Parisienne...

Quatre ans après sa mort, sa famille s'est désengagée du succursalisme en se défaisant de l'enseigne Félix Potin, puis de sa participation majoritaire dans Primistères, au profit d'un groupe financier marocain. Fin décembre 1984, le groupe changeait de dénomination sociale, choisissant EXOR. A cette époque, les actifs du groupe se répartissent entre l'immobilier (de l'ordre de 47 %), l'agro-alimentaire (de l'ordre de 40 %) et divers composés d'un portefeuille de placement, la Comepar, filiale exploitant trois magasins à l'enseigne Prisunic, une participation dans la Financière de banque et de l'union meunière, et des fonds communs de placement à risque.

L'agro-alimentaire, c'est essentiellement le château margaux, acheté par la famille Mentzelopoulos en 1977, et la source Perrier, qui fait l'objet d'une prise de contrôle en douceur, avec l'accord de son conseil. EXOR cherche à réduire sa part immobilière et à augmenter celle de l'agro-alimentaire. C'est ce qui explique la prise de contrôle progressive de Perrier. On peut d'ailleurs penser qu'EXOR, avec une capitalisation boursière de 3 milliards de francs, a l'ambition de devenir l'un des deux ou trois pôles qui comptent dans ce secteur de l'industrie alimentaire en France.

J. G.

SOCIAL

Le conflit parisien d'EDF : pas de coupure durant le week-end

Une partie de bras de fer est engagée entre les directions d'EDF-GDF et les grévistes parisiens qui continuent à occuper les cinq ateliers de traitement informatique de la capitale. Toutefois, les coupures de courant qui ont affecté dans la matinée du vendredi 26 septembre plus de 85 000 abonnés et la moitié environ à nouveau dans l'après-midi ont été suspendues dans la soirée « *dans un geste de bonne volonté* », selon la CGT, et ne devraient pas se renouveler durant le week-end. Elles n'avaient pas repris samedi matin.

Suspendues sans conclusion dans la nuit vers 1 h 30, les discussions entre l'intersyndicale CGT-CFDT-FO-CFTC et les directions parisiennes d'EDF au tribunal de grande instance de Paris sous l'égide du médiateur ont repris samedi. Vendredi après midi les directions générales d'EDF et GDF qui avaient reçu les fédérations syndicales leur avaient fait savoir que les négociations devaient se mener au niveau local et que « *les prises de contrôle des points de maîtrise du réseau, les coupures « sauvages », et d'éventuelles exactions donneront lieu à sanctions* ».

M. Madelin, ministre de l'industrie, a jugé « *totalement inadmissibles les interventions des grévistes sur les installations* », qui « *peuvent menacer la sécurité des Parisiens* ». M. Georges Mesmin, maire du 16e arrondissement et député UDF, avait demandé jeudi aux usagers victimes de coupures de porter plainte pour voies de fait avec demande de dommages-intérêts.

Nouveau plan d'économies pour la Sécurité sociale

(Suite de la première page.)

Enfin, pour réduire le nombre de visites au domicile des malades, les frais de déplacement des médecins et des auxiliaires médicaux, infirmiers ou kinésithérapeutes, ne seraient plus remboursés à 100 %. Tout cela porterait alors les économies à quelque 3,5 milliards de francs, voire davantage.

D'autres interventions sont encore prévues sur le remboursement des médicaments. En attendant le reclassement progressif annoncé par M. Zeller des deux mille médicaments actuellement remboursés à 40 %, des mesures de « *déclassement* » sont déjà prévues : l'administration a présenté, mercredi 24 septembre, à la « *commission de la transparence* », consultée sur les taux de remboursement, un budget ramenant de 70 % à 40 % celui des médicaments homéopathiques et supprimant totalement celui des vitamines, sauf dans quelques cas exceptionnels.

Autre mesure pour réduire les remboursements à 100 %, cette fois dans le cadre hospitalier : les « *cotations* » des opérations chirurgicales seraient revues, de façon à relever le seuil d'exonération qui correspond aujourd'hui aux opérations cotées K.50 (comme l'ablation de l'appendice). Par exemple, on exclurait les dépenses d'anesthésie. Une... opération qui représenterait près de 3,5 milliards de francs. A peu près l'équivalent du « *ticket modérateur* » appliqué actuellement aux opérations inférieures à K.50 et aux séjours à l'hôpital de moins de trente jours (3,2 milliards de francs), plus que le « *forfait hospitalier* » créé en 1983 (2,2 milliards de francs).

Ce forfait lui-même, fixé actuellement à 23 F par jour, serait augmenté d'un tiers et porté à 31 F au 1er janvier prochain. Gain sur 1987 : 700 millions de francs environ.

Ainsi pourrait-on obtenir, dans l'hypothèse maximale, 9 à 10 miliards de francs d'économie. Mais les centrales syndicales et les associations de retraités ont déjà protesté contre les premières intentions gouvernementales ; la Fédération nationale de la Mutualité française n'est nullement disposée à accepter le cadeau empoisonné qui lui est proposé, consistant à prendre en charge une part accrue des dépenses de santé. Aussi s'en tiendra-t-on peut-être, finalement, à une version adoucie, permettant néanmoins de gagner quelque 4 ou 5 milliards de francs l'an prochain. M. Zeller n'a-t-il pas dit que l'objectif final était de réduire de moitié la croissance en volume des dépenses d'assurance-maladie ?

D'ailleurs, le gouvernement a déjà d'autres économies en réserve : indépendamment des propositions sur l'avenir des retraites attendues du groupe de travail *ad hoc* de la commission des comptes de la Sécurité sociale qui doit être installé le 7 octobre prochain, on prévoit d'aligner, en 1987, la revalorisation des retraites sur l'évolution prévisible des prix et non plus sur les salaires : cela éviterait tout « rattrapage » en fin d'année, et ferait gagner encore 1 ou 2 milliards de francs, selon l'évolution des salaires l'an prochain...

GUY HERZLICH.

La grève du 30 septembre à la SNCF

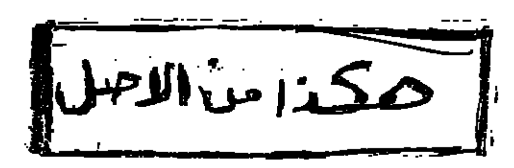
La direction prévoit deux trains sur cinq sur les grandes lignes

Voici les prévisions de la direction de la SNCF pour la journée du mardi 30 septembre, qui sera marquée par une grève nationale lancée par la CGT et la FGAAC (agents de conduite, autonomes)

● **Grandes lignes :** Pour le TGV Paris-Sud-Est, le service serait normal entre Paris et Lyon, entre Paris et Lausanne et entre Paris et Genève, et vice-versa ; un TGV sur deux sur les autres relations. Sur l'ensemble des rapides et express des différents réseaux, en moyenne deux trains sur cinq circuleront.

● **Banlieus parisienne :** Les lignes de Paris-Est, Paris-Nord et Paris-Sud-Est seront particulièrement touchées (service assuré à 30 % en moyenne). Sur les autres lignes (Paris-Saint-Lazare, Paris-Montparnasse et ligne C du RER), le service sera assuré à 50 %.

Dans le secteur marchandises, la SNCF indique qu'elle accordera une priorité aux trains de messageries, notamment ceux transportant des denrées périssables.



Le Monde

L'élaboration du projet de loi sur la concentration dans les médias

Les groupes devront choisir entre télévision nationale et télévision régionale

Le Conseil d'Etat devrait donner, le lundi 29 septembre, son avis sur le projet de loi sur la concentration dans les médias. Un projet de loi rendu indispensable après l'annulation par le Conseil constitutionnel des articles 39 et 41 de la loi sur la liberté de communication. Avant d'être présenté au conseil des ministres du 1er octobre, le texte gouvernemental devrait encore faire l'objet de discrètes tractations avec des parlementaires de la majorité, pour éviter toute division sur le sujet à l'Assemblée nationale qui devrait en débattre entre le 9 et le 13 octobre, avant le vote du budget.

Les ultimes arbitrages ont naturellement conservé l'architecture du projet (*le Monde* du 25 septembre), mais fait évoluer certains seuils de concentration à ne pas dépasser au niveau national, tout en fixant les règles à respecter en région : ces règles ont été les plus difficiles à établir. C'est ainsi que le cumul des autorisations pour les réseaux câblés a été finalement fixé à 6 millions d'habitants pour un même opérateur, et qu'en radio une même personne pourra contrôler un réseau national et un réseau couvrant 15 millions d'auditeurs au maximum (en ondes longues ou en modulation de fréquence).

Toujours au niveau national, un même groupe devra choisir entre deux des quatre possibilités suivantes : contrôler une chaîne de télévision desservant plus de 6 millions d'habitants, une radio pouvant être écoutée par plus de 30 millions de personnes, entre 20 et 30 % de la diffusion des quotidiens et cumuler des autorisations d'exploitation de réseaux câblés desservant plus de 4 millions d'habitants.

Les règles au niveau régional sont différentes. D'abord, le gouvernement a finalement choisi d'interdire à un même opérateur de contrôler une télévision nationale et une télévision régionale. Il lui faut choisir entre les deux. La taille maximale d'une chaîne régionale est de 6 millions d'habitants, ce qui exclut la région parisienne (assimilée au national).

Dans le cas d'une chaîne régionale, un groupe pourra contrôler jusqu'à 50 % du capital (100 % si celle-ci ne peut être reçue par plus de 200000 habitants), mais il ne pourra pas cumuler les autorisations au-delà de 6 millions de personnes touchées.

Enfin, si une même société souhaite investir dans plusieurs médias d'une même région, il lui faudra choisir entre deux possibilités sur trois : la presse (sans limite de diffusion), une télévision locale et une radio couvrant les deux tiers de la population de l'endroit.

A priori, ces règles (*le Monde* des 26 et 27 septembre) devraient plutôt satisfaire les entreprises du secteur de la communication. Pour les 3 H (Hachette, Havas, Hersant), elles se révèlent peu contraignantes et leur permettent de poursuivre leurs activités de diversification, notamment en?? télévision, sans avoir à se dessaisir de leurs activités existantes. Quant à la presse quotidienne régionale, elle peut également continuer à se développer sur sa zone de diffusion, ce qui constituait sa principale revendication. Reste à savoir si le texte actuel sortira intact des multiples obstacles qu'il lui reste à franchir.

P.-A. G.

A Beyrouth-Est

Combats de rue entre miliciens chrétiens

BEYROUTH
de notre correspondant

Soudaine et violente éruption de violence, ce samedi matin 27 septembre, à Beyrouth-Est (secteur chrétien) où, à partir de sept heures, des combats ont opposé des miliciens chrétiens. Les divisions de la milice chrétienne (forces libanaises) sont patentes depuis bientôt deux ans et d'« *intifida* », (soulèvement) en « *intifida* », le pouvoir y passe, depuis mars 85, des mains d'un chef à celles d'un autre. Il y a eu d'abord M. Abounader, ensuite M. Hobeika puis M. Geagea – sans compter les batailles rangées comme celle du 11 août dernier, les accrochages, états d'alerte et autres « bavures ».

A vrai dire, pour soudaine qu'elle ait été, la bataille de ce samedi, concentrée autour de la place Sassine, au cœur d'Achrafié, n'a pas surpris. Depuis plusieurs jours, le secteur chrétien bruissait de mille rumeurs où revenaient les noms de M. Hobeika, le chef évincé et de M. Geagea, son vainqueur et successeur.

Vendredi soir, un incident s'était produit entre les forces libanaises de M. Geagea et un chef de zone récalcitrant déjà à l'origine de précédents troubles, M. Maroun Machaalani. Ce dernier n'avait pas été entièrement remis au pas. Les combats de rues du lendemain en sont peut-être la conséquence. En tout cas, M. Geagea, depuis qu'il est à la tête des forces libanaises, montre une ferme détermination à réduire, par les armes si nécessaire, toute velléité de créer des « *baronnies* » locales, le cas de M. Machaalani étant le plus notoire. On signale l'apparition, au cours des derniers jours, d'un manifeste portant le nom d'une mystérieuse « *armée libanaise chrétienne* » qui n'a cependant pas de rapport avec la véritable armée libanaise ou sa fraction passée dans le camp chrétien.

La population, ici, contrairement au secteur musulman, faisait corps avec la milice et n'était pas peu fière de son homogénéité et de sa discipline face à l'anarchie régnant dans le camp adverse. Elle est atterrée et excédée par ces luttes intestines.

LUCIEN GEORGE.

Le huitième otage français au Liban

L'état civil de Marseille confirme que M. Coudari est bien né en France

Les services de l'état civil de Marseille ont indiqué, vendredi 26 septembre, que M. Marcel Michel Marie Coudari, huitième *otage français détenu au Liban*, était « *né à Marseille le 14 juin 1932* », comme l'avait indiqué le communiqué des ravisseurs parvenu jeudi à une agence de presse occidentale à *Beyrouth*.

A Genève, M. René de Fago a démenti, pour sa part, les accusations selon lesquelles il travaillait avec M. Coudari pour une « *brigade antiterroriste* ». Dans une interview diffusée par la Radio suisse romande (RSR), M. de Fago a indiqué avoir employé Coudari de 1982 à 1984 dans son entreprise. Celle-ci, le SIR (*Service d'intervention rapide*) s'occupe, a-t-il dit, de « *protection rapprochée* ». « *Je ne travaille ni pour une brigade française ni pour un service quelconque de renseignemen français* », a ajouté M. de Fago.

Le retour des deux « étudiants irakiens »

« La France a fait le maximum »

Fawzi Hamza, trente-huit ans, et Hassan Kheireddine, trente-six ans, étudiants à la Sorbonne, sont « *très contents* ». Ils ne manqueront pas la rentrée universitaire. Ces deux citoyens irakiens, sympathisants du mouvement islamique Al Dawa, basé à Téhéran, avaient été expulsés de Paris vers Bagdad au mois de février dernier. Ils avaient été conduits d'autorité à Orly-Sud vers une porte dérobée.

Ils sont revenus ce vendredi après-midi 26 septembre. A peine arrivés et dès leur descente de l'avion Bagdad-Paris de l'Iraki Airlines, les deux hommes, très entourés par la police française, ont été conduits dans un salon de l'aéroport pour y tenir une conférence de presse.

Fawzi Hamza n'en avait point trop envie. Il était apparemment fiévreux et très inquiet : « *Je vous en prie, laissez-moi, je suis très fatigué, très malade. Je veux seulement remercier le gouvernement et le peuple français. Maintenant, j'ai besoin d'un long repos pour me soigner.* » Fawzi Hamza ne veut que se soigner et reprendre ses études. « *Pour le reste, il n'y a pas d'histoire. La France n'a commis aucune faute en nous expulsant. Ce sont les circonstances. Je n'ai pas d'amertume puisque nous sommes de retour avec des visas, c'est la preuve que la France a fait le maximum.* »

Il n'en dira pas plus. Hassan Kheireddine, lui, est plus décontracté et en bonne santé. Pas de problème : « *J'ai vécu tout à fait normalement.* » Il sort son passeport : « *En voici la preuve. Nous avions nos passeports dans la poche depuis au moins six mois et nous étions libres de partir. Vous pouvez vérifier. Ces passeports datent du 20 mai dernier.* » Que pense-t-il des interventions du mouvement Al Dawa et des attentats terroristes commis en France ? « *Nous ne sommes pas au courant de ces histoires. Nous ne voulons pas nous en mêler. Nous ne voulons pas tomber dans les mêmes erreurs que par le passé.* » Hassan Kbeireddine conclut : « *Je supplie la presse de dire la vérité, toute la vérité sur ce que nous avons dit.* ».

Le parti intégriste islamique Al Dawa s'est félicité du retour en France des deux étudiants, qualifié de « *victoire éclatante* ». P. G.

Une avocate et deux policiers inculpés dans une affaire de faux papiers

Me Marie-Laure Affif, avocat au barreau de Paris, a été inculpée de corruption active de fonctionnaires et placée sous contrôle judiciaire après la découverte d'un trafic de cartes de séjour. Deux policiers, M. Bernard Derosier, du commissariat du 4e arrondissement de Paris, et M. Serge Durand, inspecteur des renseignements généraux, ont été inculpés de corruption active de fonctionnaires et placés sous mandat de dépôt.

Une ancienne secrétaire de l'avocate, qui aurait déclaré aux policiers qu'elle avait été une amie de Robert Ibrahim Abdallah, est à l'origine de l'affaire. C'est elle qui, allant voir la police parce qu'elle avait peur, a-t-elle expliqué, aurait révélé que des clients de Me Affif auraient pu acheter des titres de séjour par l'intermédiaire des policiers. Les policiers reconnaissent avoir touché respectivement 5 000 F et 10 000 F. L'avocate, de son côté, nous a déclaré qu'elle niait toute participation à l'affaire.

Une perquisition a été effectuée à son cabinet et un dossier saisi. Les policiers de la brigade criminelle devraient entendre la secrétaire dans les prochains jours sur ses liens avec Robert Ibrahim Abdallah. L'information judiciaire, confiée au juge d'instruction M. Jean-Claude Vuillemin, devra déterminer l'ampleur de l'affaire et le rôle que l'avocate a pu y jouer, le trafic ayant pu avoir lieu à son insu.

● **Les téléfilms de la « 5 » seront diffusés à une date ultérieure.** – Les téléfilms de prestige de la « 5 » (*Pierre le Grand, Racines 2*, etc.), que la direction de la chaîne a brutalement retirés des programmes le 24 septembre (*le Monde* du 25 septembre), seront diffusés « *à une date ultérieure* ». La « 5 » indique qu'elle reste propriétaire des droits de ces téléfilms. Elle continue cependant à diffuser les retransmissions sportives qu'elle a acquise, et poursuit ses discussions avec le Bureau de liaison des industries cinématographiques, « *afin de pouvoir diffuser à nouveau des films* ».

Le numéro du « Monde » daté 27 septembre 1986 a été tiré à 505 156 exemplaires

Drogue

Mme Veil contre le plan Chalandon

Comme on lui demandait si elle signerait le plan de M. Chalandon contre la drogue, lors de l'émission « Samedi 1 heure » sur Canal Plus, Mme Simone Veil a répondu : « *Non, certainement pas.* »

Pour l'ancien ministre de la santé, « *penser que l'on peut soigner des drogués quand ils sont en prison risque d'amener beaucoup de déconvenues. Il y a là une approche qui a été essayée dans d'autres pays, qui n'a pas eu beaucoup de succès* ».

D'autre part, les représentants d'une douzaine d'associations de médecins, de psychologues, d'éducateurs qui travaillent depuis longtemps sur la toxicomanie ont exprimé, lors d'une conférence de presse, vendredi 26 septembre, leur émotion devant ces mesures qui, estiment-ils, ruinent leur travail et mettent en péril non seulement les toxicomanes, mais l'ensemble des jeunes qu'elles incitent à des comportements de délation. Ils ont manifesté leur intention de s'opposer à son application.

Révision de l'accord gazier entre l'Algérie et l'Italie

La Sonatrach baisse ses prix

Après un an de négociations, onze rencontres et beaucoup de hauts et de bas, l'Italie et l'Algérie ont enfin réglé leur contentieux gazier. Mardi 23 septembre, la compagnie algérienne Sonatrach et la SNAM, filiale du groupe public italien ENI, se sont entendues pour réviser l'accord de fourniture de gaz naturel conclu en 1983 pour vingt-cinq ans. Cet accord aligne les prix du gaz algérien sur ceux des gaz concurrents (néerlandais et soviétiques. Il ouvre la voie à Gaz de France, qui, en négociations depuis l'été pourrait également conclure très bientôt avec la Sonatrach une révision du fameux accord gazier de 1982.

L'accord signé il y a trois ans entre l'Italie et l'Algérie prévoyait, après une montée en puissance progressive, la livraison par gazoduc de 12 milliards de mètres cubes de gaz naturel par an à partir de 1987 et jusqu'en 2008. Le prix, comme dans le contrat français était indexé sur les prix officiels d'un panier de huit pétroles bruts, et supérieur aux gaz concurrents. Pour faciliter la conclusion de cet accord, assorti de compensations commerciales importantes, le gouvernement italien – comme précédemment celui de la France – avait accepté de subventionner en partie les fournitures gazières.

Cette fois les nouvelles conditions fixées par les deux parties le sont sur des bases purement commerciales. La Sonatrach a, en effet, accepté, selon l'ENI, de prendre comme base de référence, non plus les prix officiels du brut – inappliqués depuis un an, car beaucoup trop élevés, – mais leurs valeurs en « net-back » (1), c'est-à-dire les vraies valeurs de marché. Selon la nouvelle formule, le prix algérien « *évolue désormais en ligne avec ceux des gaz néerlandais et soviétique* », précise un porte-parole de l'ENI. Cette révision devrait se traduire par une baisse immédiate d'un bon tiers des prix payé par la SNAM. Gaz de France a déjà obtenu des conditions similaires en mars dernier mais seulement de façon provisoire, alors que la révision conclue par la SNAM porte sur trois ans.

Les volumes vendus pas Alger ont également été revus. La Sonatrach a accepté que les quantités enlevées soient désormais programmées sur une base annuelle, et a accordé une certaine souplesse aux livraisons pour tenir compte des besoins de l'Italie, où l'expansion du réseau gazier a pris quelque retard. Au cours des douze prochains mois – d'octobre 1986 à septembre 1987, – la SNAM pourra ainsi n'enlever que 10 milliards de mètres cubes au minimum au lieu des 12,4 milliards prévus.

Globalement, toutefois, les quantités fixées par le contrat sur vingt-cinq ans n'ont pas été réduites. Au contraire, il est prévu que d'ici quelques années, lorsque les travaux seront achevés, la SNAM pourra acheter 16 milliards de mètres cubes par an en Algérie.

Cet accord, a déclaré le président de l'ENI, est basé sur « *la convenance réciproque* » des deux parties, et il « *redonne un caractère économique (au gaz) fourni* ». Du côté algérien, on souligne, selon l'APS, que cet accord « *permet d'encourager la pénétration du gaz naturel sur tous les secteurs du marché gazier italien* ». En clair donc, Alger a accepté de faire quelques sacrifices à court terme pour tenir compte de la situation fort déprimée du marché énergétique, afin de se voir garantir à long terme une part plus importante du marché européen.

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) Le netback consiste à calculer le prix de vente d'un brut à partir des cours au jour le jour des produits qui peuvent en être tirés après raffinage. Les prix ainsi calculés suivent donc l'évolution réelle du marché libre pétrolier.





A B C D E F G